

Université Libre de Bruxelles

IGEAT

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

* * *

Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement

***Perception paysagère en milieu urbain :
application à la commune de Schaerbeek***

Travail de Fin d'Etudes présenté par Elvira PUTTEVILS

.....

en vue de l'obtention du grade académique de
Diplômée d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement

Année Académique : 2004-2005

Directrices : Prof. Marie-Françoise GODART et Prof. Claire BILLEN

Résumé

Depuis quelques décennies, les paysages se sont vus progressivement reconnaître comme éléments essentiels du *cadre de vie*, ravivant ainsi l'intérêt pour les questions concernant leur gestion. Ils sont depuis toujours en perpétuelle évolution, soumis aux nombreux facteurs de transformation naturels et anthropiques.

La récente *Convention européenne du paysage* (2000) témoigne de la volonté politique d'améliorer la qualité de tous les paysages (y compris les *paysages ordinaires*) en tenant compte des aspirations de la population.

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes intéressés à la perception paysagère en milieu urbain, où le rythme de transformation est particulièrement soutenu et où la densité de population est fort élevée. Nous avons ainsi réalisé une enquête de terrain auprès de la population, dans la commune de Schaerbeek, en vue d'appréhender la manière dont ceux-ci perçoivent les paysages et leurs évolutions, dans la perspective de favoriser la participation citoyenne aux enjeux paysagers.

Préalablement au travail d'enquête de terrain, et en vue de mieux appréhender le concept du « paysage », possédant à la fois une dimension objective et subjective, nous avons abordé plusieurs aspects théoriques concernant sa définition.

Cette approche générale a été complétée par une approche du cadre juridique du paysage au niveau européen, belge et bruxellois.

La perception et l'observation des paysages ont elles aussi fluctué à travers le temps, notamment en fonction d'évolutions technologiques telles que la photographie.

Nous nous sommes donc intéressés, dans un premier temps, à l'histoire de la perception paysagère ainsi qu'à ses aspects visuels. Nous avons ensuite retracé l'histoire des *missions photographiques*, pionnières de l'observation paysagère. Enfin, nous avons exploré les potentialités de l'initiative française de *l'Observatoire photographique du paysage*.

En vue de mieux approcher notre terrain d'enquête et afin d'apprécier les éléments qui ont influencé et qui continueront à marquer les paysages schaarbeekoïses, nous avons entrepris des recherches sur l'historique urbanistique de Schaerbeek ainsi que sur la politique de cette commune en matière d'aménagement du territoire.

Nos recherches et travaux nous conduisent à conclure que la commune de Schaerbeek constitue un terrain très favorable à la poursuite de recherches et d'actions visant à faire progresser les perspectives de mise en œuvre de la *Convention européenne du paysage*.

En effet, nous avons, d'une part, constaté que la commune de Schaerbeek était particulièrement attentive aux dimensions paysagères. D'autre part, notre enquête de terrain nous a indiqué que les personnes interrogées étaient sensibles à l'évolution des paysages schaarbeekoïses, ceux-ci faisant, par ailleurs, l'objet de convergences en termes d'appréciation, et favorables aux actions visant à les améliorer.

Enfin, nous suggérons la mise en place d'un projet *d'Observatoire photographique du Parc Josaphat*, dans une perspective de sensibilisation de la population aux paysages et à leurs évolutions, ainsi qu'aux rôles des différents acteurs influant sur ceux-ci. Ce projet nous semble pertinent notamment au vu de notre enquête, qui indique que le Parc Josaphat constitue un repère paysager extrêmement fort à Schaerbeek, et, ensuite, en raison de l'existence actuelle du projet de réaménagement du parc, accordant une place de choix aux dimensions paysagères.

Remerciements

Au terme de la réalisation de ce travail de fin d'études, je tiens premièrement à remercier tout particulièrement mes deux promotrices : Marie-Françoise Godart (IGEAT – ULB) et Claire Billen (IGEAT – ULB) pour les nombreux conseils et réflexions dont elles m'ont fait part, tout au long de la réalisation de mon travail.

Je tiens ensuite à remercier :

Les membres de mon jury, pour leur disponibilité et la qualité de leurs interventions lors de nos rencontres : Mireille Deconinck (Direction de l'Aménagement Régional), Claire Neuray (IGEAT – ULB) et Christian Vandermotten (IGEAT - ULB) ;

Anne-Marie Duquesne (IGEAT – ULB), pour sa précieuse collaboration concernant le questionnaire d'enquête ;

Les membres de l'administration communale de Schaerbeek, pour les informations qu'ils m'ont très aimablement transmises, et tout particulièrement Benoît Velghe ;

Toutes les personnes rencontrées dans le cadre de ce mémoire, pour m'avoir fait part de leur expérience et de leur perception des paysages urbains, dont : Jef Degryse (architecte et paysagiste), Xavier Chapelle (« Portraits de quartiers »), Jean-François Kleykens (RenovaS), Fabrice Larose (Service de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Commune d'Ixelles) et Léon Verreydt, qui m'a permis d'accéder à sa magnifique collection de cartes postales anciennes de Schaerbeek ;

Toutes les personnes ayant participé à l'enquête de terrain ;

Et bien sûr, ma famille et mes ami(e)s... ainsi que toutes les autres personnes qui m'ont encouragée, de multiples façons, dans la réalisation de ce travail.

TABLE DES MATIERES

I. Introduction	6
1.1. Qu'est-ce que le paysage ?	6
1.1.1. Le paysage, une double réalité évolutive	7
1.1.2. Définitions	7
1.1.3. Esthétique	8
1.1.4. Le concept d' <i>artialisation</i>	9
1.1.5. Paysage sensoriel	9
1.2. Le cadre juridique du « paysage »	10
1.2.1. Au niveau européen	10
1.2.2. Au niveau de la Belgique	14
1.2.3. Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale	15
II. Observation et perception paysagère	16
2.1. Perception du paysage	16
2.1.1. Le paysage et sa perception à travers l'histoire	16
2.1.1.1. XIVe siècle - Renaissance : naissance du « <i>pay-sage</i> » occidental	17
2.1.1.2. Du XVIe siècle au XVIIe siècle, les voyages d'apprentissage et la poursuite du <i>paysage arcadien</i>	18
2.1.1.3. Le XVIIIe siècle, vers de nouveaux paysages	18
2.1.1.4. Le XIXe siècle, moteur de révolutions du « <i>régime scopique</i> »	20
2.1.1.5. Le XXe siècle, les paysages identitaires	20
2.1.2. La perception visuelle	21
2.2. Paysage et photographie	23
2.2.1. Les missions photographiques	23
2.2.2. L' <i>Observatoire photographique du paysage</i>	27
III. Enquête sur la perception paysagère à Schaerbeek	32
3.1. Présentation de la commune de Schaerbeek	32
3.2. Historique urbanistique de Schaerbeek	34
3.2.1. Le hameau de Schaerbeek	34
3.2.2. La création de la Ville-Faubourg	34
3.2.3. La première moitié du XXe siècle	38
3.2.4. La seconde moitié du XXe siècle	39
3.3. Politiques d'aménagement du territoire de la commune de Schaerbeek	41
3.3.1. Au niveau régional	41
3.3.2. Au niveau communal	42
3.3.2.1. Les plans réglementaires	42
3.3.2.2. Les contrats de quartiers	43
3.3.2.3. Les autres initiatives en matière d'aménagement du territoire en cours	45
3.4. Enquête de terrain sur la perception paysagère	47
3.4.1. Présentation des objectifs	47
3.4.2. Méthodologie	49
3.4.3. Questionnaire	51
3.4.4. Présentation des résultats de l'enquête	53
3.4.4.1. Tableau synthétique des résultats de l'enquête	51
3.4.4.2. Analyse des résultats	60
IV. Discussion	71
V. Perspectives	79
VI. Conclusions	81

Annexes

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure n°1 : Le « Mât électrique », place Colignon _____	46
Figure n°2 : La place Lehon _____	70

Cartes

Carte n°1 : Présentation générale de la commune de Schaerbeek et des sites d'enquêtes _____	30
Carte n°2 : Zones de convergence d'appréciation des paysages schaerbeekois _____	74

Note au sujet de la présentation des références

Les différentes références utilisées dans le cadre de ce travail (dont le détail figure dans la bibliographie, chapitre VII.) sont reprises dans le corps de notre texte, les citations d'auteurs apparaissant entre guillemets. Toutefois, lorsque dans un paragraphe, plusieurs citations d'un même auteur apparaissent, nous nous sommes permis d'indiquer les références (comportant les numéros de page des ouvrages consultés) en fin de phrase ou de paragraphe. Enfin, certains termes nécessitant une mise en évidence sont indiqués en italique.

Perception paysagère en milieu urbain :

application à la commune de Schaerbeek

I. Introduction

Les paysages, soumis à de nombreux facteurs de transformation naturels et anthropiques, sont en perpétuelle évolution. Depuis quelques décennies, ils se sont vus progressivement reconnaître comme éléments essentiels du *cadre de vie*, ravivant ainsi l'intérêt pour les questions concernant leur gestion.

La récente *Convention européenne du paysage* s'inscrit dans cette démarche et témoigne de la volonté politique d'améliorer la qualité de tous les paysages (y compris les *paysages ordinaires*) en tenant compte des aspirations de la population.

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes intéressés à la perception paysagère en milieu urbain, où le rythme de transformation est particulièrement soutenu et où la densité de population est fort élevée.

Nous avons ainsi réalisé une enquête de terrain auprès de la population, dans la commune de Schaerbeek, en vue d'appréhender la manière dont ceux-ci perçoivent les paysages et leur évolution, dans la perspective de favoriser la participation citoyenne aux enjeux paysagers.

Préalablement à la réalisation des enquêtes de terrain, nous nous sommes premièrement intéressés à plusieurs aspects théoriques concernant la définition, la perception et l'observation des paysages par la photographie, notamment à travers l'histoire. Ensuite nous avons mené des investigations concernant notre zone d'étude (commune de Schaerbeek), au niveau de son histoire urbanistique et de sa politique d'aménagement du territoire.

1.1. Qu'est-ce que le paysage ?

En Europe, la notion de « paysage » est apparue à la Renaissance, lors de la révolution copernicienne, qui favorisera l'émergence de la capacité de l'homme à objectiver l'environnement. C'est à partir de cette période que les premières représentations picturales de paysages sont apparues, suivies ensuite par l'apparition des mots pour le désigner (BERQUE, 1994 : 22-23).

Depuis son apparition, la notion de paysage n'a cessé d'évoluer. Elle est aujourd'hui utilisée tant dans le langage courant¹ que dans divers champs scientifiques ou artistiques. Géographes, architectes, écologues, peintres et bien d'autres ont fait émerger de multiples définitions du paysage qui leur sont propres et qui correspondent à leur façon d'appréhender et d'analyser l'environnement.

1.1.1. Le paysage, une double réalité évolutive

Le paysage est avant tout caractérisé par une double réalité en perpétuelle évolution : objective et subjective.

Objective, car le paysage est composé d'éléments matériels, tels que le substrat géologique, les éléments biotiques et abiotiques. Ces différents éléments sont tous soumis à différentes dynamiques évolutives qui sont induites par des facteurs naturels et/ou anthropiques.

Subjective, car le paysage est perçu par les observateurs en fonction de leurs sens, de leur savoir, de leur vécu et de leur imaginaire. Les éléments qui influencent la perception du paysage chez chacun des observateurs sont également amenés à évoluer au travers d'expériences personnelles qui peuvent bien sûr être influencées par des éléments extérieurs comme, par exemple, l'évolution des technologies (transports, médias...).

1.1.2. Définitions

La question de la définition du paysage est loin de faire l'objet d'un consensus entre les très nombreux auteurs qui se sont penchés jusqu'aujourd'hui sur la question. Dans ce travail, nous opterons pour la définition de la *Convention européenne du paysage*, qui a l'avantage de rester fort large et de concilier différentes approches, tout en mettant l'accent sur la perception : « Une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère

¹ Dans le langage courant, le paysage désigne une « *vue d'ensemble d'une région, d'un site* » ou un « *aspect d'ensemble d'un domaine* » (LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ, 1986).

résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (UNION EUROPEENNE, 2000).

Il nous paraît cependant intéressant d'évoquer les axes défendus par certains auteurs quant à la définition du paysage. Nous avons choisi de présenter ici quelques apports théoriques au niveau de la définition du paysage proposés, entre autres, par les chercheurs ayant fondé la formation doctorale « Jardins, paysages et territoires »² en France.

1.1.3. Esthétique

L'appréciation des paysages est bien souvent mise en relation avec l'appréciation esthétique. Cette appréciation dépend notamment de codes qui sont en perpétuelle évolution. Cependant, il est important de rappeler que ces codes ont bien souvent été élaborés par une frange de la société, imposant ainsi leurs critères esthétiques au reste de la population. Ces différents éléments (production et évolution des codes esthétiques) seront abordés dans le chapitre consacré à la perception du paysage à travers l'histoire (voir 2.1.).

Pour Alain Corbin, le paysage n'existe qu'à partir du moment où l'espace est soumis à une appréciation esthétique, selon des codes qui varient en fonction de l'époque et des sociétés (codes d'esthétique romantique, pittoresque...). L'auteur ajoute cependant qu'il n'existe plus actuellement de système d'appréciation esthétique largement partagé (CORBIN, 2001 : 42, 86-95).

Pour Augustin Berque, l'esthétique n'est pas obligatoirement présente dans l'appréciation paysagère. En partant du postulat qui, selon lui, fonde la possibilité d'approcher le paysage de manière objective, il émet l'opinion que « les sociétés interprètent leur environnement en fonction de l'aménagement qu'elles en font et, réciproquement, elles l'aménagent en fonction de l'interprétation qu'elles en font ». Il énonce ainsi le concept de *proto-paysage* qui se traduit par l'hypothèse qu'« il existe chez tout être humain une sorte de motivation fondamentale qui fait que l'on se trouve bien dans un environnement approprié, quoique, au demeurant, les formes de cette appréciation et celles de ce contentement soient aussi variées qu'il y a de cultures ». Selon lui, le *proto-paysage* est un dénominateur commun à l'humanité quant à

² Le DEA « Jardins, paysages et territoires » associe depuis 1991 l'Ecole d'architecture de Paris-La Villette à l'Ecole des Hautes études en sciences sociales.

l'appréciation paysagère qui « peut concerner la vue, sans pour autant impliquer une esthétique paysagère » (BERQUE, 1994 :14-17).

Alain Roger rappelle, en référence aux travaux de Cueco, que le concept même de paysage n'est pas compris de la même manière partout, même en Europe. Lors d'interviews réalisées en pays occitan, à la question : « comment dis-tu « il est beau ce paysage ? », un paysan répond en occitan que « le pays est brave », réponse qui n'implique pas de point de vue esthétique. Pour l'auteur, la perception du paysage n'est possible qu'avec du recul et de la culture, concept qu'il dénomme *reculture* (ROGER, 1994 : 116).

Dans le cadre de ce travail, nous rejoignons l'hypothèse que l'appréciation paysagère n'est pas obligatoirement soumise aux critères esthétiques.

1.1.4. Le concept d'*artialisation*

Beaucoup d'auteurs soulignent l'importance de la culture dans l'appréciation paysagère, l'art constituant un bagage culturel indéniable. Alain Roger va jusqu'à défendre que toute pratique et perception paysagère est conditionnée par la médiation de l'art. Pour lui, le pays devient paysage à travers l'*artialisation* qu'il définit comme : un processus artistique de transformation et d'embellissement de la nature peut être soit direct ou *in situ* (jardinage et aménagements) soit indirect ou *in visu* (production de modèles, picturaux, littéraires...), (ROGER, 1994 : 115-116 ; BERQUE *et al.*, 1999 : 45). Il est à remarquer que la théorie d'*artialisation* oriente l'appréciation paysagère dans une perspective esthétique, ce qui n'est pas obligatoirement le cas, comme nous l'avons vu plus haut, et qui pose en outre la question du choix de l'esthétique de référence. On peut encore se poser la question, comme le souligne J. Dewitte (cité par Chris Younès), « du statut ontologique de ce qui précède ce projet humain qu'est l'opération esthétique d'*artialisation* » (YOUNES, 2000 : 58).

Dans le cadre de ce travail, nous considérons que l'appréciation paysagère n'est pas nécessairement reliée au processus d'*artialisation*.

1.1.5. Paysage sensoriel

Le paysage subjectif relève du domaine de la perception, encore faut-il définir ce que l'on entend par là. Le Petit Robert définit la perception par « l'action de saisir par les sens, par l'esprit ». De manière intuitive, il est tentant de privilégier, voire de ne considérer que le sens de la vue dans la perception paysagère. Or, de nombreux auteurs font part de l'importance

d'autres sens comme le sens tactile ou celui de l'ouïe dans l'appréciation paysagère. Notons que la définition du paysage de la convention européenne préserve cette ouverture quant à la diversité des sens en utilisant le terme de perception sans désigner le/les sens pris en compte³.

1.2. Le cadre juridique du « paysage »

Pour toutes les raisons citées plus haut, le paysage fait à présent partie des préoccupations politiques actuelles, ce qui se traduit par le développement d'outils juridiques spécifiques.

1.2.1. Au niveau européen

La *Convention européenne du paysage* (voir en annexe) constitue le premier instrument juridique international exclusivement dédié aux paysages (UNION EUROPEENNE, 2000).

Afin de percevoir comment se traduit l'approche européenne en matière de paysage, il nous paraît intéressant d'en présenter les grandes lignes. Rappelons que, comme le souligne Mireille Deconinck, la double originalité de cette convention consiste à placer les populations au centre de la problématique paysagère et, par ailleurs, à considérer l'ensemble des paysages, y compris les paysages ordinaires ou dégradés (DECONINCK, 2004).

Origines de la convention

Au niveau européen, la volonté d'élaborer un instrument consacré exclusivement aux paysages date du milieu des années 90. Le congrès européen, suite à une demande sociale croissante et aux recommandations émanant de l'ancienne conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, de l'Agence européenne de l'environnement et de l'Union mondiale pour la nature, s'est engagé dans cette voie dès 1994. Après un long processus de consultation et de participation rassemblant plusieurs institutions et programmes internationaux, la *Convention européenne du paysage* a été adoptée par le conseil des ministres européen le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature le 20 octobre 2000 (UNION EUROPEENNE, 2000 bis).

³ Le rapport explicatif sur la Convention européenne du paysage parle à l'article 21 du sentiment issu de la perception « notamment visuelle » de l'environnement (UNION EUROPEENNE, 2000 bis).

Remarquons que la convention européenne se profile comme un complément aux outils juridiques internationaux et aux initiatives internationales comme :

- la Convention de l'Unesco qui concerne la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 16/11/1972) ;
- la Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 19/09/1979) ;
- la Convention du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 3/10/1985) ;
- la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (La Valette, 16/01/1992) ;
- la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (Sofia, 25/11/1995).

Ratification et entrée en vigueur de la convention en Belgique

La Belgique fait partie des 18 premiers Etats signataires de la convention, signée le 20 octobre 2000, ouvrant la voie de la ratification aux diverses institutions fédérées. La Région wallonne (20/12/2001), la Communauté française (19/12/2002), la Région de Bruxelles-Capitale (7/02/2003), la Région et la Communauté flamandes (18/07/2003), Communauté germanophone (17/05/2004) et enfin le Gouvernement fédéral (15/06/2004) ont successivement ratifié la convention (MONITEUR BELGE), (SARLET, 2005).

La convention est entrée en vigueur en Belgique le 01/02/2005 (site internet de la *Convention européenne du paysage*).

Contenu de la convention

La convention est constituée par un préambule et quatre chapitres abordant successivement les dispositions générales de la convention, les mesures nationales, la coopération européenne et les clauses finales. Nous nous intéressons ici davantage aux deux premiers chapitres présentant les définitions choisies en matière de paysage et les modalités de mise en œuvre de la convention.

Tout en se plaçant dans une perspective de développement durable, *fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement*, la convention part des principes que le paysage :

- contribue à l'intérêt général sur le plan culturel, écologique, environnemental et social et constitue une ressource favorable à l'activité économique ;
- participe à la construction des cultures locales, est une composante essentielle du patrimoine culturel et naturel européen et participe à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ;
- fait partout partie intégrante de la qualité de vie des citoyens et du bien-être individuel et social et qu'il importe de répondre à leur souhait de jouer un rôle actif dans leur transformation, ceci impliquant des droits et des responsabilités pour chacun ;
- est soumis à de nombreux facteurs de transformation (évolution des techniques, changements économiques mondiaux...).

Le premier chapitre, consacré aux dispositions générales présente des définitions, les objectifs et le champ d'application de la convention.

Pour rappel, la convention définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

La convention appelle les autorités publiques compétentes à formuler :

- des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage (**politique du paysage**) ;
- pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques de leur cadre de vie (**objectifs de qualité paysagère**).

La convention définit comme suit :

- « Protection des paysages » : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;
- Gestion des paysages : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;
- Aménagement des paysages : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages ».

Le deuxième chapitre concerne les dispositions nationales à mettre en œuvre dans le cadre de la Convention européenne du paysage, tout en respectant le principe de subsidiarité et de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Ces dispositions visent, pour chaque *Partie* : la reconnaissance du paysage au niveau juridique, l'élaboration de politiques de paysages par les autorités mais aussi par le public à travers des processus de participation et l'intégration du paysage dans diverses politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur celui-ci.

Les mesures particulières (article 6) sont destinées à réaliser concrètement les objectifs de la convention et comprennent la sensibilisation, mais aussi la formation et l'éducation de la société civile, des autorités et des organismes privés.

L'article 6c nous intéresse plus particulièrement puisqu'il traite de l'identification et de la qualification du paysage.

Chaque *Partie* est invitée, dans un premier temps, à identifier ses paysages et à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient sur tout son territoire. Pour atteindre ces objectifs, le rapport explicatif de la convention indique les outils utilisés par certains pays de l'Union : techniques de topographie informatique et SIG⁴ pour la mise en évidence des spécificités d'un paysage (relief, schéma de peuplement, principales

⁴ Système d'information géographique.

utilisations du sol, activités économiques, zones résidentielles, présence ou absence de caractéristiques telles que haies ou terrasses, patrimoine lié à d'anciennes activités humaines ou à des habitats pour les espèces sauvages...). Il souligne également que ce travail, réalisé par des professionnels sur le terrain, doit impérativement associer la population locale, le public et les acteurs concernés, via des enquêtes et des réunions d'information.

Ensuite, les Parties doivent qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières attribuées par les acteurs et les populations concernées. Le rapport explicatif propose d'aborder la qualification en s'appuyant, dans un premier temps, sur des critères objectifs, afin de minimiser la complexité de la consultation publique occasionnée par la variété et la subjectivité des points de vues des populations et des intérêts liés aux politiques sectorielles. Une fois les paysages identifiés, qualifiés et soumis à l'appréciation du public, des objectifs de qualité paysagère doivent ensuite être formulés par chacune des *Parties*.

Quant au troisième chapitre, il concerne la coopération européenne, élément fort important puisqu'elle encourage les échanges d'expériences au niveau de la recherche en termes de paysage, ainsi que la mise en place de programmes de mises en valeur de paysages transfrontaliers. Enfin, le quatrième et dernier chapitre a trait aux clauses finales de la convention (signature, ratification, adhésion, ...).

1.2.2. Au niveau de la Belgique

Au niveau de la juridiction belge, la première loi faisant référence à la qualité paysagère date du début du siècle précédent. Suite à un congrès international tenu à Paris en 1906, année au cours de laquelle la première loi française de protection de sites verra le jour, la Belgique créera une législation reconnaissant la « Conservation et la beauté des paysages », le 12 août 1911 (DE NAEYER, 1993 : 48).

Plusieurs lois ayant trait à la conservation de sites patrimoniaux et naturels apparaîtront dans la législation belge, notamment suite aux impulsions européennes. Cependant, ce sont bien les différentes transpositions de la convention européenne qui constituent les premières lois exclusivement consacrées aux paysages de tous types en Belgique, devenue fédérale depuis 1980.

1.2.3. Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale

Nous l'avons vu, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a ratifié *la Convention européenne du paysage* le 07/02/2003. Cependant, on ne trouve aujourd'hui que très peu de traces de cet engagement dans les documents émanant de la Région.

La dimension paysagère n'apparaît explicitement ni dans l'actuel *Accord Gouvernemental de la Région de Bruxelles-Capitale* (REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2004), ni dans le *Plan Régional de Développement* (REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2002) ou le *Plan Régional d'Affectation du Sol* (REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2001).

Remarquons que la Région wallonne se montre bien plus impliquée en la matière, puisqu'elle avait été la première à ratifier la convention, et que, bien avant son entrée en vigueur, elle s'est résolument engagée à intégrer la dimension paysagère dans sa politique d'aménagement du territoire. On peut constater cette démarche à la lecture du *Schéma de Développement de l'Espace Régional* (REGION WALLONNE, 1999) ainsi qu'aux travaux de *la Conférence Permanente du Développement Territorial* (Programme de recherche sur le développement territorial en Wallonie).

II. Observation et perception paysagère

La perception et l'observation des paysages ont fluctué à travers le temps, notamment en fonction d'évolutions technologiques telles que la photographie.

Dans ce chapitre, nous nous intéressons tout d'abord à l'évolution de la perception paysagère, ainsi qu'à la perception visuelle.

Nous aborderons ensuite le rôle de la photographie dans l'observation des évolutions du paysage à travers un historique des *missions photographiques*, avant d'explorer les potentialités de l'initiative française de *Observatoire photographique du paysage*.

2.1. Perception du paysage

Nous l'avons déjà évoqué plus haut, le paysage possède une réalité matérielle objective et une dimension plus subjective, relative à la perception que les observateurs en ont. Cette perception est conditionnée par différents éléments qui interagissent entre eux et qui évoluent également selon les époques. Ils peuvent être d'ordre physique (ou physiologique), comme, par exemple, les caractéristiques visuelles de l'observateur, ou encore les conditions météorologiques qui influent sur la perception visuelle. Ils peuvent également être d'ordre psychique, culturel... Une même personne peut, par exemple, devenir sensible à un paysage auquel elle ne l'était pas auparavant, suite à des événements divers tels qu'une discussion, une lecture décrivant un lieu, un souvenir...

Afin de mieux percevoir les éléments qui influent la perception du paysage, nous nous sommes donc intéressés à l'évolution de la perception du paysage à travers l'histoire, ainsi qu'à la perception visuelle.

2.1.1. Le paysage et sa perception à travers l'histoire

L'évolution de la perception du paysage en Europe a été marquée par de nombreux facteurs, relevant tant des champs philosophique, sociopolitique que scientifique. Nous choisissons de présenter ici une synthèse des faits marquants qui y ont contribué, mais qui ne prétend pas être exhaustive.

Rappelons en guise de préambule l'hypothèse avancée par le géographe Yves Lacoste (*in* TINE, 2002). Selon lui, même si l'histoire du paysage est fortement liée à l'esthétique, elle est aussi étroitement liée à celle de la guerre. En effet, l'observation des territoires en vue de stratégies et tactiques guerrières remonte bien avant la période de la Renaissance à laquelle est attribuée l'apparition du paysage occidental. Les points de vue dominants (au niveau topographique), permettant d'embrasser une large portion de territoire et de contrôler ainsi le plus efficacement possible un domaine étaient bien sûr privilégiés par les stratèges guerriers. Lacoste constate que les sites reconnus par les esthètes (les artistes ensuite les touristes) l'ont d'abord été par les guerriers, et émet l'hypothèse que le paysage, pour exister, est redevable à la fois d'un point de vue éthique et esthétique. À notre sens, cette hypothèse devrait être approfondie en la complétant par des données ayant trait aux facteurs physiques et psychiques qui influencent la perception elle-même.

2.1.1.1. XIVe siècle - Renaissance : naissance du « *pay-sage* »⁵ occidental

Comme évoqué plus haut, en Europe, la notion de paysage est apparue avec la modernité et par l'intermédiaire d'œuvres picturales. C'est à cette époque que la révolution copernicienne, en réfutant les théories géocentriques, a amorcé la démarche d'objectivation de l'environnement (BERQUE, 1994 : 22-23). Elle a jeté par là les jalons de l'apparition du concept de paysage, notion qui implique que l'homme se place en situation d'observateur par rapport à son environnement. Conjointement à cette révolution, c'est l'apparition de la perspective en mathématiques qui a permis au regard de se poser sur l'horizontalité d'un panorama (CORBIN, 2001 : 51).

La première peinture représentant un paysage est la fresque du Buon Governo d'Ambrogio Lorenzetti (Sienne, vers 1337-1339). D'autres œuvres ont suivi, dont le célèbre *Tempête* de Giorgione, premier tableau où le paysage occupe une place centrale (DELORT *et al*, 2001 : 90). Ce n'est qu'environ deux siècles plus tard (fin XVe - début XVIe selon les auteurs) que l'occurrence du mot paysage apparaît dans la langue néerlandaise (« *landschap* »), dans le champ linguistique artistique. Insistons sur l'importance de l'apparition de la *veduta*, « fenêtre dans le tableau », qui constitue pour Alain Roger, l'événement décisif dans l'invention du paysage occidental (ROGER, 1994 : 118).

Remarquons que même si les œuvres picturales ont été les premières à faire apparaître le paysage, la littérature a également contribué son émergence. C'est le cas de la description de l'ascension du Mont Ventoux de Pétrarque en 1336 et de la première expédition d'alpinisme en 1492 dans l'Isère qui relatent que les montagnes européennes se sont offertes en premier lieu au regard paysager dès la fin du Moyen Age (DELORT *et al.*, 2001 : 90).

Depuis son émergence, le paysage concentre de nombreux enjeux de pouvoir et de symbolique. Aussi, il est fort intéressant de remarquer que le premier paysage occidental est tout à fait déterminé par les conceptions des citadins de l'époque. Ceux-ci cultivent le mythe de l'harmonie du *paysage bucolique arcadien* décrit par les poètes antiques grecs et affectionnent une campagne paisible, proche et visible de la ville, des lieux domestiqués et cultivés, un « *pays sage* »...(ROGER, 1994 :118).

2.1.1.2. Du XVIe siècle au XVIIe siècle, les voyages d'apprentissage et la poursuite du *paysage arcadien*

Plusieurs œuvres de cette période relatent le développement et l'ancrage de l'idéal paysager arcadien dans les mentalités européennes, dont les Italiens et surtout les Anglais sont les précurseurs. Ces derniers initient la mode des retraites à la campagne pour les classes aisées ainsi que les voyages. Dans un premier temps, le voyage est entièrement consacré à la culture classique : des itinéraires balisés riches en souvenirs d'Antiquité apparaissent dès le XVIe siècle. Cette tradition a donné lieu en Angleterre à la création d'un voyage initiatique réservé aux jeunes aristocrates masculins (le « grand tour »), passant, entre autres, par les Alpes pour rejoindre l'Italie. En outre, les différents pèlerinages constituent également des voyages d'apprentissage considérables qui n'étaient pas réservés aux classes sociales dominantes (CORBIN, 2001 : 103-107).

2.1.1.3. Le XVIIIe siècle, vers de nouveaux paysages

Plusieurs éléments vont progressivement modifier la perception des paysages, certains d'entre eux étant considérés jusqu'alors comme effrayants ou répugnants. L'apparition de nouveaux codes d'appréciation des paysages joue un rôle important dans cette évolution. Le code dominant de la beauté « classique » correspond à l'idéal arcadien, où l'espace est limité et

⁵ Nous nous permettons de reprendre ici l'expression d'Alain Corbin.

soumis à l'homme. Ce code va progressivement laisser place à d'autres codes comme le « sublime » et ensuite le « pittoresque », amenés par les Anglais.

La perception du « sublime » est un nouveau sentiment d'admiration pour des milieux extrêmes (mer, montagne, forêt, désert...), ceux-ci incarnant la beauté et procurant un plaisir presque physique aux personnes se mêlant aux éléments (DELORT *et al.*, 2001 : 91). Ce courant esthétique laisse une grande place au pathétique en évoquant la fascination de l'être par rapport aux forces incommensurables de la nature et prépare l'esthétique romantique.

Le « pittoresque » s'impose à la fin du XVIIIe siècle et implique la recherche de la surprise au détour du chemin, tout en étant animée et cadrée. Ce courant, qui a été théorisé par le pasteur William Gilpin, a fortement marqué la perception du paysage jusqu'à aujourd'hui, puisqu'il est le précurseur de la recherche de points de vue remarquables et l'apparition des panoramas.

L'émergence de ces nouveaux codes esthétiques est évidemment à mettre en rapport avec le contexte historique de l'époque, tant au niveau politique, philosophique que scientifique.

Le « pittoresque » s'est par exemple développé au moment des guerres de la Révolution et de l'Empire. Ces guerres qui empêchaient les Anglais d'effectuer le traditionnel « grand tour » ont provoqué un repli sur la Grande-Bretagne et ont largement contribué à l'apparition de ce code esthétique.

L'émergence du code du « sublime » a été favorisée par les nombreuses expéditions ascensionnelles, qui ont d'ailleurs modifié l'appréciation de l'altitude (ascension du Mont-Blanc en 1787, expéditions en ballon...), ainsi que par le développement de convictions scientifiques au niveau médical.

Au plan philosophique, l'admiration de la nature est encore fort liée au sentiment religieux. Le courant anglais de la physico-théologie, apparu plus tard en France sous le nom de la théologie naturelle, magnifie la création divine et le spectacle qu'elle offre aux yeux du chrétien, qui doit l'admirer.

Notons encore la naissance de la géologie à la fin du XVIIIe siècle et l'invention de l'échelle stratigraphique, qui ont fortement modifié la perception des paysages en révélant leur épaisseur ainsi que le rôle de l'érosion.

Remarquons enfin que cette période a jeté les jalons d'une position d'observateur beaucoup plus dynamique, dans la mesure où celui-ci est encouragé à produire des efforts pour

rechercher, observer et éprouver physiquement des paysages nouveaux et parfois difficiles d'accès. On passe d'une pure contemplation à une forme d'héroïsation de soi à travers l'effort.

Pour ce chapitre, nous avons utilisé la référence d'Alain CORBIN (CORBIN, 2001 : 51, 86-89, 113).

2.1.1.4. Le XIXe siècle, moteur de révolutions du « régime scopique »⁶

Au XIXe siècle, les développements scientifiques initiés au siècle précédent, notamment au niveau de la médecine, mais aussi plusieurs révolutions technologiques vont profondément modifier la perception du paysage.

Premièrement, la révolution industrielle et le développement des moyens de transport (trains, voitures...) offrent aux observateurs des vitesses de déplacement croissantes qui contribuent à affiner la vision latérale et la capacité d'analyser le mouvement.

Les découvertes optiques et l'apparition de la photographie ont aussi révolutionné *le régime scopique* en décomposant le mouvement et en rendant familiers de nouveaux angles de vue (CORBIN, 2001 : 22-23).

Notons également que le développement de l'éclairage (au gaz, puis à l'électricité) a également permis au noctambulisme de s'épanouir et de générer ainsi de nouvelles perceptions des paysages nocturnes (CORBIN, 2001 : 138).

2.1.1.5. Le XXe siècle, les paysages identitaires

C'est au XXe siècle que s'intensifie le développement des avancées scientifiques et technologiques amorcées lors de la révolution industrielle, accompagné de leur démocratisation.

Tant les médias visuels, qui connaissent un développement fulgurant (télévision, cinéma, internet...), que les moyens de transport et leurs réseaux participent grandement à la modification des perceptions du paysage, et, cette fois, au bénéfice de l'ensemble de la société. Cette double évolution comprenant d'une part, « l'extension sociale de la sensibilité

au paysage », et, d'autre part, la démocratisation des médias, ont contribué à la production de nouvelles images paysagères, réalisées par les autochtones, ainsi qu'à une revendication d'autonomie en matière de gestion paysagère. Face aux questions identitaires et à l'anxiété provoquée par les dégâts causés à l'environnement, les paysages vont progressivement devenir un enjeu politique majeur et donner lieu à la création de législations consacrées, dans un premier temps, à la conservation de certains paysages. Rappelons à ce propos que la première loi française de protection des sites date de 1906 (CORBIN, 2001 : 43, 161, 171-172).

Notons enfin que les codes esthétiques ne cessent d'évoluer à travers les époques. Comme le souligne encore Alain Corbin, l'attrait pour des courants esthétiques comme le *pop art* ou le *réalisme socialiste* ou encore pour les zones de parkings, de supermarchés, de friches industrielles (etc.), illustrent ces évolutions (CORBIN, 2001 : 93).

2.1.2. La perception visuelle

Concernant les éléments physiques que constituent les informations sensorielles, il est important de rappeler que la perception du paysage relève de la multi-sensorialité et même de l'inter-sensorialité. En effet, le sens visuel n'est pas l'unique sens impliqué dans la perception du paysage : l'ouïe, le toucher (le contact des pieds avec le sol, la sensibilité de la peau aux météores et à la qualité de l'air) et l'odorat participent également à la perception d'un paysage (CORBIN, 2001 : 9, 50).

Ceci étant dit, nous choisissons ici de nous intéresser essentiellement aux éléments permettant d'appréhender le rôle du sens de la vue dans l'appréciation du paysage.

Nous nous référons ici au travail de Georges Neuray qui constitue une référence incontournable en matière de paysage (NEURAY, 1982, : 26-34).

Georges Neuray nous indique que l'œil humain construit ses images à partir des informations recueillies par la rétine. Celle-ci possède des zones plus ou moins sensibles à la lumière et à la couleur. La zone d'acuité visuelle maximale de la rétine ne couvre pas tout le champ visuel de l'œil, ce qui amène l'œil à le balayer par de nombreux mouvements continuels.

⁶ Nous nous permettons de reprendre ici l'expression d'Alain Corbin.

Les caractéristiques propres à chaque individu au niveau de la largeur de l'angle de vision, de l'acuité du regard et de la mémoire visuelle influencent également la perception visuelle.

Ces éléments expliquent que certaines situations visuelles sont préférées instinctivement par l'observateur, en fonction du confort physique et/ou psychique que celles-ci lui procurent :

La longueur de la vue

Les muscles qui orientent les globes oculaires sont d'autant moins sollicités que l'objet fixé se situe à une distance éloignée des yeux. Cette donnée physiologique explique notamment l'attrait que l'œil humain possède pour les paysages présentant de longs champs de vision. La longueur de vue constitue donc un facteur important dans la qualification d'un paysage. Remarquons que l'on peut identifier différentes longueurs de vue. G. Neuray distingue une vue majeure (la plus longue) et des vues mineures, dont les distances sont déterminées notamment par la topographie.

La largeur de la vue

D'autant plus appréciée que la vue est longue, la largeur de vue offre à l'observateur l'opportunité de découvrir une diversité d'éléments, invitant ainsi l'observateur à les cadrer et à en reconstituer ainsi l'unité.

La verticalité

La perception du paysage est aussi influencée par la position de l'observateur par rapport au niveau de celui-ci. Notons que l'œil humain a tout d'abord tendance à surestimer les distances verticales par rapport aux distances horizontales. Pour des raisons à la fois physiologiques, psychologiques et sociologiques, l'appréciation du paysage sera d'autant plus grande pour un observateur qu'il se situe en position dominante au niveau topographique par rapport à celui-ci.

L'harmonie

L'œil ne peut être simultanément attentif à plusieurs sujets, ce qui le conduit à rechercher une certaine harmonie. Celle-ci est procurée par une cohérence maximale dans un espace présentant cependant une large diversité.

Rappelons enfin que d'autres éléments comme l'intensité lumineuse, les conditions météorologiques, ou encore le déplacement de l'observateur influent fortement la perception.

2.2. Paysage et photographie

Depuis son invention au début du XIXe siècle, la photographie a été mise au service des préoccupations paysagères, devenues enjeux politiques d'importance, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre consacré à l'histoire du paysage en Europe.

Le XIXe siècle, marqué par la révolution industrielle et ses progrès techniques, amorce en même temps un processus de modification profonde de l'ensemble des repères de l'époque, tout en changeant et parfois en détruisant matériellement le paysage et ses éléments. Ce contexte de progrès et de changements va s'accompagner d'une prise de conscience du passé, où l'outil photographique va jouer un rôle prépondérant (de MONDENARD, 2002 : 12).

2.2.1. Les missions photographiques

Une mission photographique implique un ou plusieurs photographes dans un travail de récolte de clichés photographiques sur une thématique particulière.

Dès la seconde moitié du XIXe siècle, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, les missions photographiques vont contribuer aux visées étatiques de l'époque, portant notamment sur le recensement patrimonial et identitaire.

Les missions photographiques françaises

C'est en France que la première commande publique collective de l'histoire de la photographie a été lancée. La célèbre *mission héliographique*, réalisée en 1851, a consisté à charger 5 photographes réputés à sillonner la France, munis d'une liste de sites à photographier. Remarquons que chaque photographe était invité à affirmer ses choix esthétiques, soit à effectuer une double mission : documentaire et artistique. Notons que les travaux de cette mission ont été peu exploités jusqu'à leur redécouverte en 1980 (de MONDENARD, 2002 : 12).

À la fin du XIXe siècle, une mission de surveillance photographique des zones montagnardes fut mise en place, initiant ainsi le principe de l'*Observatoire photographique du paysage*, que nous développerons plus loin. Au cours du XVIIIe et dans la première moitié du XIXe siècle, l'accroissement démographique, accompagné d'une hausse de la demande énergétique, provoqua des coupes de bois importantes dans les massifs forestiers montagnards. La mise à nu des versants provoquée par ces coupes intensives donna lieu à de nombreuses inondations

(1840 et 1843), et ensuite à de grandes crues (1856 et 1859). Une prise de conscience s'ensuivit et plusieurs lois destinées à reboiser (1860), à gazonner (1864) et à établir des ouvrages d'art (1882) visant à empêcher la chute des matériaux charriés par l'eau furent promulguées. C'est le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) qui assura la mise en œuvre de ces législations, en ayant le souci d'accumuler des archives photographiques. Il est remarquable d'observer que les forestiers furent mis à contribution dans cette mission grâce à la distribution de matériel photographique (1860) et d'une notice explicative (1886). Plus de 16.000 clichés des zones montagnardes furent réalisés de 1886 à 1940 dans le cadre du travail dirigé par le RTM, ce qui constitue une mine d'informations inestimable au point de vue de l'histoire de ces paysages (RISTELHUEBER, 1997 : 96-97, 104).

En 1983, une nouvelle commande française d'envergure, à l'initiative de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), voit le jour. Cette mission, fortement inspirée de la *mission héliographique*, était destinée à « relancer la vue de paysage en France » et a rassemblé 29 photographes français et étrangers. Notons à nouveau que la sensibilité personnelle des photographes dans la prise de clichés est fortement encouragée par la DATAR. Même s'il subsiste encore beaucoup d'incertitudes quant à son histoire, *la mission héliographique* est devenue une référence symbolique forte dans les missions photographiques (de MONDENARD, 2002 : 13). Cette nouvelle conception des missions photographiques, faisant l'objet de commandes publiques, influencera le reste de l'Europe (DE NAEYER, 1993 : 51).

Les missions photographiques américaines

Aux Etats-Unis, des missions photographiques ont été réalisées au XIXe siècle, lors de l'exploration de l'Ouest américain. Une campagne photographique d'envergure sur le thème des conditions de vie des paysans voit aussi le jour au début du XXe siècle. La campagne de *la Farm Security Administration* se déroulera de 1935 à 1942 et verra une douzaine de photographes parcourir les Etats-Unis (de MONDENARD, 2002 : 13).

Signalons également l'existence de « The Rephotographic Survey Project », mission photographique lancée en 1977, destinée à rephotographier les sites photographiés lors des campagnes du XIXe siècle dans l'Ouest américain (DE NAEYER, 1993 : 48).

Les missions photographiques belges

Pour la présentation de l'histoire des missions photographiques en Belgique, nous nous référons à la contribution de Christine De Naeyer, assistante scientifique au Musée de la photographie de Charleroi (DE NAEYER, 1993 : 43-46, 48-53).

Au XIXe siècle

En Belgique, la question de la légitimité identitaire nationale est particulièrement sensible en raison de la jeunesse de l'Etat. Ce souci de construction et de consolidation du sentiment national explique notamment que la Belgique est le premier pays européen à créer, dès 1835, la Commission Royale des Monuments, organe consultatif chargé d'émettre des avis concernant la restauration des édifices d'intérêt national. De nombreuses missions photographiques verront le jour avec la participation active des autorités publiques, tant au niveau financier qu'au niveau de la définition et de la conduite des projets.

La première mission photographique belge est consacrée à l'inventaire de monuments civils et religieux du pays. Elle aura lieu en 1850, un an avant la fameuse *mission héliographique française*, et sera réalisée par Guillaume Claine, qui participera par la suite à d'autres commandes publiques et privées. Beaucoup de missions photographiques, dont les objectifs vont se diversifier, suivront l'impulsion donnée en 1850.

L'inventaire du patrimoine artistique belge (tableaux, sculptures...) constitue, par exemple, un de ces nouveaux objectifs.

Alors que Léopold II entreprend sa politique des Grands Travaux, plusieurs missions photographiques sont consacrées à la conservation de la mémoire des lieux appelés à être modifiés ou à disparaître, qui illustre encore la variété des objectifs des missions photographiques. Citons, à titre d'exemple, la mission commanditée par la Société anglaise chargée de la réalisation des travaux de voûtement de la Senne. C'est le photographe Louis Ghémar qui réalisera la mission couvrant la période de travaux, en 1867. Remarquons que les pouvoirs publics ont également joué un rôle actif dans la mise en œuvre du suivi des transformations des villes par la photographie, comme en témoignent les nombreux clichés appartenant au secteur des Travaux Publics.

La première moitié du XXe siècle

Au début du siècle dernier, la volonté des pouvoirs publics de gérer le patrimoine collectif s'affirme et se développe. Un département d'Archives visuelles et un Atelier photographique sont créés au sein des Musées Royaux en 1900. En 1903, un Comité pour l'étude du Vieux Bruxelles est institué par la Ville de Bruxelles qui entreprend un inventaire photographique de son patrimoine immobilier. La question de la protection de sites connaît un intérêt croissant qui se traduit tout d'abord par la promulgation d'une loi permettant la reconnaissance de la « conservation et la beauté des paysages » (loi du 12/08/1911). Dès 1912, notons que la « Commission royale des Monuments » devient la « Commission royale des Monuments et des Sites ». Dans ce contexte, il faut souligner l'action du botaniste Jean Massart, qui prit une part active dans les débats concernant la conservation de sites naturels. Il réalisa un travail considérable d'inventaire de sites naturels en Belgique, appuyé par la photographie, dont il dégagera une proposition de sites à classer dans son plaidoyer intitulé « *Pour la protection de la nature en Belgique* » (1912).

La photographie joua également un rôle important de sauvegarde du patrimoine en temps de guerre. Citons à ce propos la *mission Dhuicque* commanditée en 1915 par le Ministre des Sciences et des Arts en Flandre occidentale. Le photographe du même nom suivra la progression de la destruction des édifices pendant quatre années.

Lors de la seconde guerre mondiale, des travaux photographiques sont également entrepris dès 1940.

À l'après-guerre, les services photographiques des Musées Royaux acquièrent un statut d'institution scientifique indépendante en 1948. Cette institution, qui deviendra l'Institut royal du Patrimoine Artistique (IRPA) en 1957, est chargée par le Ministère de l'Education nationale et de la culture d'une mission scientifique permanente d'archivage par l'image du patrimoine au sens large (sites, monuments historiques et œuvres d'art) en Belgique et à l'étranger.

Remarquons qu'en Belgique, jusqu'à cette époque, la photographie a toujours été utilisée dans une pure perspective de reproduction, contrairement à la perspective française de la *mission héliographique*, où les photographes étaient déjà invités à faire apparaître leur sensibilité.

C'est encore le cas de la mission réalisée en 1980 par deux photographes belges qui revisiteront les sites photographiés par Jean Massart. Les objectifs de cette mission étaient de mettre en évidence les transformations et l'altération des paysages causées par l'homme, en vue de légitimer la politique de protection.

Cependant, la manière de concevoir les missions photographiques va progressivement évoluer dans les années 80 et 90, plaçant la photographie comme moteur d'appropriation du visible en pleine évolution. Dans cette nouvelle conception, introduite par la France, les photographes sont amenés à exprimer leur sensibilité, leur sens critique et leur sens de l'esthétique. En Belgique, c'est d'abord la Communauté française, avant de voir émerger des initiatives de même type en Région bruxelloise et flamande, qui lancera et soutiendra de nombreuses missions photographiques collectives qui adopteront cette direction et tenteront de traiter les sujets en alliant l'aspect documentaire et esthétique. Citons au niveau bruxellois les mission « 04° 50°. La Mission photographique à Bruxelles » lancée en 1987 et la mission « *Regards Croisés* » en 1991.

2.2.2. L'Observatoire photographique du paysage

En matière de paysage et de photographie, l'initiative française de l'*Observatoire photographique du paysage* est particulièrement intéressante. Nous proposons ici de la présenter, en nous référant aux publications réalisées par cette institution (MOLLIE-STEUFULESCO *et al.*, 1997 et 2000).

C'est suite à l'impulsion donnée par un comité fondateur composé d'institutions des domaines de l'aménagement du territoire, de la culture et de la photographie, que le Conseil des ministres du 22/11/1989 marque son accord pour la création de l'*Observatoire*, qui verra le jour en 1991.

Le principe de l'*Observatoire* repose sur la réalisation de séries photographiques, c'est-à-dire la reconduction dans le temps de mêmes prises de vue, dans l'objectif d'analyser les transformations du paysage. Ces séries photographiques peuvent avoir deux orientations temporelles : rétrospective ou prospective.

Les séries rétrospectives offrent un regard évolutif des paysages à partir du passé. Elles se basent sur des fonds photographiques anciens et revisitent leurs sites, en s'approchant au mieux des conditions de prise de vue initiales.

Les séries prospectives, qui constituent l'originalité de l'*Observatoire*, ont pour objectif d'offrir un regard contemporain sur le paysage et ses transformations à travers la mise en place d'un système de veille photographique. Un itinéraire d'observation est créé (sur la base ou non de clichés anciens) et chaque cliché est reconduit à intervalles réguliers (généralement une année).

Afin de faciliter la mise sur pied des séries prospectives, une méthodologie a été mise au point par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement français (voir annexe). Les itinéraires d'observation sont montés en collaboration avec un partenaire local et l'appui d'un groupe de pilotage local. Ils choisissent un (ou plusieurs) photographe(s) auteur(s), chargé(s) de prendre les clichés du territoire couvert par l'*Observatoire*, en fonction des thèmes et des problématiques paysagères définis ensemble. Sur les trois années que dure la mise en place d'un itinéraire d'observation, les deux premières sont destinées à l'analyse et à la sélection d'une quarantaine de clichés sur la centaine proposée par le photographe, lors de plusieurs réunions entre les partenaires (2 réunions/an). La dernière année est consacrée à la première campagne de prises de vue. Les reprises de vues des quarante sites retenus sont ensuite réalisées à intervalles réguliers, le plus souvent d'un an, en veillant à respecter les conditions des prises de vues initiales au niveau du point de prise de vue, de l'angle de champ et du cadrage, mais aussi de l'heure et de la saison.

En 2000, pas moins de 16 itinéraires d'observation ont été mis en place dans différents départements français. Un fonds photographique public d'envergure se constitue ainsi au fil des années offrant une richesse documentaire mise à la disposition de la recherche, ainsi qu'à une multitude d'initiatives pédagogiques et citoyennes.

Les Observatoires photographiques du paysage en milieu urbain

Il est important de remarquer que la grande majorité des observatoires français ont été développés en zone rurale, ce qui s'explique peut-être par la complexité des milieux urbains. Cependant quelques initiatives en milieu urbain, voire périurbain (banlieues), ont vu le jour.

C'est le cas de l'Observatoire de la ville de Montreuil (département de Seine-Saint-Denis), où une politique d'urbanisme tournée vers l'affirmation des caractéristiques des différents secteurs de la ville et privilégiant l'espace public a été développée depuis une quinzaine d'années. Deux photographes ont été impliqués dans la mise en place de l'itinéraire d'observation, en collaboration avec le service d'urbanisme de la ville. L'ensemble du territoire communal, qui compte 900 hectares, a été quadrillé en 100 intersections par les photographes, notamment en fonction de thèmes comme : « la nature dans la ville, le bricolage des constructions, la présence de l'industrie, la ville la nuit, l'espace public... » (DHERVILLEZ, 2000 : 56-57).

Au niveau de la valorisation du travail réalisé, notons que l'ensemble des séries photographiques est disponible sur internet sur le site de la ville de Montreuil : www.montreuil93.net/ville_pratique/environ/patrimoi/paysage/present.htm.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du département des Hauts-de-Seine (département 92) a également lancé un Observatoire photographique du paysage en 1995. La sélection des sites de l'itinéraire d'observation a tenu compte de thèmes comme : « les modes d'urbanisation dominants, les infrastructures, les friches industrielles, les parcs et les forêts..., mais aussi de leur capacité ou non à évoluer dans le temps : paysages d'évolution rapide, lente et paysages *a priori* immobiles » (LELIEVRE, 2000 : 66-67).

Les instigateurs de l'*Observatoire* notent également qu'il est impératif d'accompagner le projet d'enquêtes sur le terrain et de recherches iconographiques anciennes, pour réellement comprendre les évolutions paysagères des sites repris.

Ces recherches ont concerné six lieux de l'itinéraire des Hauts-de-Seine et ont été présentées, avec l'ensemble de l'itinéraire, lors de l'exposition grand public « *Instants paysagers* », en 1998, visitée par plus de 4.000 personnes.

Les potentialités de l'Observatoire photographique du paysage

L'*Observatoire photographique du paysage* est un outil qui offre de multiples possibilités pour l'étude et la sensibilisation des/aux paysages, y compris les paysages urbains. Cependant, nous insistons sur le fait qu'il est impératif de définir correctement ses objectifs, car chaque itinéraire d'observation correspond à un projet bien défini, celui-ci pouvant bien sûr comprendre plusieurs aspects.

Au niveau de la recherche scientifique, les séries photographiques rétrospectives comme prospectives peuvent offrir des éléments intéressants pour la compréhension de l'évolution des paysages. Encore faut-il bien préciser l'objet d'étude, qui déterminera par exemple le matériel utilisé et l'échelle du cadrage (on photographiera différemment quelques maisons ou une perspective longue de 300 mètres). Ajoutons encore que la formule proposée par l'*Observatoire* d'introduire la sensibilité et l'esthétique d'un artiste photographe dans la mise en place d'un itinéraire d'observation ne convient certainement pas à tous les types de recherches.

Au niveau pédagogique, la constitution de fonds photographiques permettant aux enseignants de disposer de matériel didactique concernant l'évolution des paysages nous semble fortement intéressant. À la condition, bien sûr, de rendre ce matériel facilement accessible aux différents acteurs pédagogiques et de l'accompagner d'informations transversales détaillées concernant les différents paysages présentés (histoire, géographie, témoignages...).

À ce propos, citons l'existence de l'initiative pédagogique des « Hyperpaysages panoramiques », développée en région wallonne (ERICX *et al.*, 2002). Le projet consiste à réaliser et à animer des documents informatiques (web), sous l'angle de l'analyse paysagère, à partir de clichés photographiques de paysages pris sur le terrain à 360°. Le cliché photographique peut être décomposé en plages, complétées par des informations accessibles par simple « clic » (cartes, données historiques, géographiques...). Des clichés à 360°, qui offrent la possibilité de montrer les différents points de vue accessibles à partir d'un lieu, pourraient constituer un nouveau mode de prise de vue dans le cadre d'un Observatoire.

Au niveau de la sensibilisation en matière de paysages, l'*Observatoire* peut également se révéler être un outil précieux. Par sa capacité à mettre en évidence l'évolution des paysages ainsi que le rôle des différents acteurs dans cette évolution et, surtout, en offrant la possibilité aux citoyens de participer activement à l'étude et aux débats le concernant.

Au niveau de l'aménagement du territoire, l'*Observatoire* peut également participer à mesurer l'efficacité des politiques mises en œuvre en offrant des clichés des travaux réalisés. Nous avons en effet constaté sur le terrain que la prise de clichés après aménagement est loin d'être systématique.

Par son potentiel de mise en valeur de caractéristiques locales et de mobilisation citoyennes, l'*Observatoire* peut également être un outil utile au développement local.

III. Enquête sur la perception paysagère à Schaerbeek

Dans le cadre de notre travail, nous nous sommes orientés vers une exploration méthodologique d'analyse paysagère en milieu urbain.

L'échelle du territoire d'investigation choisi est celle de l'entité communale qui présente l'avantage, outre le fait d'être théoriquement gérée par une administration cohérente ayant une vision politique globale en matière d'aménagement du territoire, de représenter pour l'enquête sur le terrain, une zone connue et "palpable" par la plupart des habitants, contrairement au concept de quartier dont les limites peuvent fluctuer au gré des différentes personnes interrogées. Parmi les communes de la Région bruxelloise, notre sélection s'est portée sur la commune de Schaerbeek, entité importante, riche par la diversité de ses habitants et de ses paysages urbains.

En vue de mieux approcher notre terrain d'enquête et afin d'apprécier les éléments qui ont influencé et qui continueront à marquer les paysages schaerbeekois, nous avons entrepris des recherches sur l'historique urbanistique de Schaerbeek ainsi que sur la politique de cette commune en matière d'aménagement du territoire.

3.1. Présentation de la commune de Schaerbeek

La commune de Schaerbeek, avec ses 110.253 habitants (au 1^{er} janvier 2004) (COMMUNE DE SCHAERBEEK, 2005), est la deuxième commune la plus peuplée de la Région bruxelloise. C'est également l'une des plus grandes communes de la Région avec une superficie de 8,1 km². Commune multiculturelle, Schaerbeek compte une population étrangère relative de 28,5% (26,6% pour la moyenne régionale). Les principales nationalités ou groupes de nationalités sont les suivants : Union européenne (41,0 %), marocaine (20,2 %) et turque (16,9 %) (COMMUNE DE SCHAERBEEK, 2005).

Voir carte n°1 : « Présentation générale de la commune de Schaerbeek et des sites d'enquêtes », p 30.

3.2. Historique urbanistique de Schaerbeek

Afin de mieux comprendre les éléments qui ont structuré les paysages de la commune de Schaerbeek, nous présentons ici une description des éléments de son développement urbanistique à travers l'histoire. Pour ce chapitre, nous nous référons notamment à l'ouvrage de Gwendolyne Denhaene, archiviste de la commune de Schaerbeek (DENHAENE, 2002 : 5, 7, 10-11, 15-16, 21-22, 24-25, 28, 31, 35, 39, 41-45).

3.2.1. Le hameau de Schaerbeek

À la fin du XIV^e siècle, Schaerbeek fait partie des noyaux villageois situés à l'extérieur de la seconde enceinte de Bruxelles, intégrés dans la franchise de cette dernière (DUVOSQUEL *et al.* 2000 : 152). Le noyau villageois de Schaerbeek se situait à l'emplacement de l'ancienne Eglise Saint-Servais, c'est-à-dire dans l'actuelle avenue Louis Bertrand, à l'emplacement du vase monumental « la Bacchanale », œuvre du sculpteur Godefroid Devreese (HOTEL COMMUNAL, 2001 : 37). Les ressources économiques proviennent de l'activité agricole, qui est essentiellement tournée vers les produits maraîchers et fruitiers (cerises), ainsi que céréaliers. Les produits maraîchers sont vendus en ville, en échange de l'octroi. À cette époque, les territoires de ces noyaux villageois appartiennent encore en partie à quelques puissantes abbayes fondées au Moyen Age. Cette situation de dépendance administrative et juridique par rapport à Bruxelles perdurera jusqu'à la Révolution française.

3.2.2. La création de la Ville-Faubourg

La période de la fin du XVIII^e siècle au XIX^e siècle, marquée par des révolutions sociopolitiques et technologiques, marque un tournant radical dans l'évolution urbanistique de Schaerbeek qui évoluera progressivement du noyau villageois au puissant faubourg, densément peuplé.

Les mesures « révolutionnaires »

C'est tout d'abord la Révolution française qui bouleversera les rapports fonciers existants jusqu'alors. En 1794, une mesure révolutionnaire autorise la confiscation des biens de l'Eglise en vue de les transformer en biens d'Etat. Cette mesure ouvre la voie aux spéculations foncières et immobilières, créant ainsi les conditions de l'émergence d'une nouvelle

bourgeoisie. Notons également qu'avant l'occupation française de 1794, 40,5 % des terres de Schaerbeek appartenaient à l'Eglise. On imagine donc aisément l'impact massif provoqué par cette mesure au niveau de Schaerbeek.

Une autre mesure promulguée à la Révolution ordonnera la suppression des terres communes, ou « vaines pâtures », qui permettaient à la population de faire paître leur bétail. Cette mesure constitue une des causes principales de l'exode rural important que connut Schaerbeek.

Notons qu'en 1795, Schaerbeek est détachée de Bruxelles et devient une commune autonome (COMMUNE DE SCHAERBEEK, 2000 : 6).

La première moitié du XIXe siècle

Au cours de cette période, plusieurs éléments vont marquer l'essor du développement urbanistique du faubourg de Schaerbeek.

La démolition des remparts

Le début du XIXe siècle est tout d'abord marqué par la concrétisation du projet de démolition des remparts de la ville de Bruxelles. Bonaparte, suivi par Guillaume d'Orange, arrêtent les lois et décrets nécessaires à sa réalisation. Les fortifications sont alors remplacées par des boulevards, dessinés par l'ingénieur Jean-Baptiste Vifquin.

Ces boulevards, qui sont aussi des lieux d'agrément, seront encore clôturés par l'*octroi* jusqu'en 1860. Cela n'empêchera cependant pas l'extension des faubourgs bourgeois et aristocratiques « au-delà de cette limite, tout au contraire même, puisque le coût de la vie y est moindre » (DUVOSQUEL *et al.*, 2000 : 154). Précisons encore qu'à Schaerbeek, les fortifications se situent au niveau de l'actuel boulevard du Botanique et sont démolies en 1820 (VELGHE, 2004 : 39).

Le tracé royal

Conjointement à ces développements, de nouvelles portes dans la grille d'*octroi* sont ouvertes. La *Nouvelle Porte de Schaerbeek* est érigée en 1827, dans le prolongement du tronçon de la rue Royale, qui fut elle-même prolongée à partir du Parc Royal au futur niveau de la Porte en 1822. La construction de cette *Nouvelle Porte* s'inscrivait dans un projet plus global qui marquera la naissance du faubourg de Schaerbeek : la prolongation de la rue Royale vers le

château de Laeken. La réalisation de cette extension, qui se fit par étapes successives, orientée de la Porte de Schaerbeek vers l'ancien noyau villageois, donnera lieu à la création de nombreuses rues adjacentes, formant ainsi progressivement le faubourg de Schaerbeek. Soulignons que ce « tracé royal » jouit d'un haut prestige. Il sera bordé, à son origine, par le Jardin Botanique, inauguré en 1829, qui « traduit encore des préoccupations agraires de la bourgeoisie et de l'aristocratie à la veille de l'essor industriel du pays » (DUVOSQUEL *et al.* 2000 : 154). Comme nous le rappelle Gwendolyne Denhaene, l'entreprise urbanistique du « tracé royal », initiée dès 1827, constitue « la première réalisation extra-muros de Bruxelles d'importance » (DENHAENE, 2002 : 28).

Au niveau social, Duvosquel et ses collaborateurs font remarquer que « ces évolutions confirment, en les prolongeant vers l'extérieur, les dichotomies sociales entre le haut et le bas de la ville déjà présentes sous l'Ancien Régime » (DUVOSQUEL *et al.*, 2000 : 154).

Le développement du réseau ferroviaire

Parallèlement aux développements importants que nous venons de présenter au niveau du tracé des rues, Schaerbeek va connaître un deuxième élément majeur de profonde modification sur le plan urbanistique. En 1835, soit peu de temps après l'indépendance de la Belgique, et alors que le « tracé royal » poursuit son développement, la première ligne ferroviaire belge « Bruxelles-Malines » est inaugurée, comptant parmi ses gares une gare schaarbeekoise. Dans un premier temps, c'est le transport des marchandises qui avait été privilégié, incitant les ingénieurs à implanter la gare bruxelloise à proximité du canal, à l'Allée Verte. Le succès remporté par le transport des voyageurs donne lieu à la création de la première *gare du Nord* en 1841, sur le territoire de Saint-Josse, à l'actuel emplacement de la place Rogier (COMMUNE DE SCHAERBEEK, 2000 : 7). L'apparition de ces gares va fortement augmenter la valeur des terrains environnants et stimuler leur urbanisation.

Les mouvements migratoires

La situation socio-économique jouera également un rôle prépondérant dans le développement urbanistique du faubourg de Schaerbeek, en provoquant des mouvements migratoires importants.

Premièrement, nous l'avons vu plus haut, les mesures révolutionnaires françaises de la fin du XIXe siècle vont conjointement provoquer un exode rural massif vers la capitale, alors en plein développement industriel, et favoriser l'émergence d'une nouvelle classe bourgeoise.

Ensuite, le développement industriel extraordinaire que connaît la Belgique et sa capitale va fortement creuser les écarts sociaux entre les nouvelles classes ouvrières et bourgeoises. En cette période de prospérité et d'intense développement économique, la bourgeoisie va s'enrichir et acquérir un confort de vie important. Parallèlement, en raison de la pression des salaires à la baisse, provoquée par l'apport massif de main-d'œuvre à la capitale, la classe ouvrière va connaître des conditions de vie misérables.

Ajoutons à cela que Bruxelles va connaître une situation de surpopulation en raison de l'attrait qu'elle exerce sur une main-d'œuvre provenant de la Belgique entière, ainsi que sur les acteurs et les institutions politiques et économiques.

Ces différents éléments vont donc conduire la nouvelle classe bourgeoise à investir massivement dans les faubourgs avoisinant Bruxelles, dont Schaerbeek.

La seconde moitié du XIXe siècle

Au cours de cette période, plusieurs éléments vont renforcer les développements urbanistiques initiés au début du XIXe siècle à Schaerbeek.

La consolidation et l'affirmation du pouvoir communal

Progressivement, les pouvoirs politiques communaux vont réglementer les conditions de développement urbanistiques et conduire ainsi à un développement moins anarchique, se tournant petit à petit vers des planifications d'envergure. En 1864, des mesures « qui limitaient le droit des propriétaires et donnaient certains moyens d'initiative à la commune en matière d'urbanisme dont votées » sont votées (D'OSTA, 1955 : 236).

En 1879, une nouvelle majorité libérale s'installe à Schaerbeek, porteuse « d'une dynamique moderniste et sociale impressionnante ». « L'urbanisation s'effectue désormais autour de l'axe de la rue Royale-Sainte-Marie, place Colignon vers la nouvelle gare de Schaerbeek » (HOTEL COMMUNAL, 2000 : 29).

Conséquemment à ces différentes impulsions, qui vont être renforcées par l'influence léopoldienne que nous abordons ci-dessous, de nombreux travaux urbanistiques sont entrepris à Schaerbeek. Citons à ce propos la construction des bâtiments de la nouvelle Eglise Saint-Servais (1876) et de la Maison Communale de Schaerbeek (1887).

L'influence léopoldienne (DUVOSQUEL et al., 2000 : 156, 158).

Au niveau des grands travaux à Bruxelles, c'est l'influence parisienne d'Haussmann, qui va se faire ressentir et se traduire par la réalisation de grands travaux au sein de la ville. Appuyé par les libéraux du conseil communal, le bourgmestre Jules Anspach parvient à faire voter les lois qui permettront l'entreprise de travaux d'envergure. La loi sur les alignements est promulguée en 1844, suivie des lois plus importantes concernant l'autorisation d'exproprier les habitants pour cause d'utilité publique, en 1858 et en 1867. Bruxelles voit se réaliser le voûtement de la Senne et la percée des boulevards centraux, qui seront bordés d'immeubles prestigieux, incarnant « les valeurs de la bourgeoisie laïque ».

La politique des grands travaux trouve un relais d'envergure en la personne du roi Léopold II, qui exprime sa volonté de continuer cette politique, lors de son accession au trône belge en 1865. Cette volonté politique va se concrétiser par la création d'une seconde ceinture de grands boulevards autour de Bruxelles, bordés de parcs à l'anglaise, exploitant le relief et comportant si possible des pièces d'eau. C'est l'urbaniste Victor Besme, qui sera l'artisan de ces « tracés léopoldiens » (entre 1880 et 1910).

À Schaerbeek, les réalisations d'envergure que sont les boulevards Lambermont et Wahis ou « boulevards Militaires » ainsi que le Parc Josaphat sont issus de ces plans (COMMUNE DE SCHAERBEEK, 2000 : 7).

3.2.3. La première moitié du XXe siècle

L'assainissement du vieux village

Au tout début du XXe siècle, de nouveaux projets urbanistiques visant à « assainir le berceau du vieux village » et à « urbaniser les deux tiers de la commune restés ruraux », voient le jour à Schaerbeek (HOTEL COMMUNAL, 2000 : 36).

Un plan de transformation du quartier Teniers-Josaphat est approuvé en 1902. Il comporte notamment le projet de créer un parc public dans la vallée Josaphat, et de raccorder le quartier Teniers-Josaphat au nouveau boulevard de ceinture (l'actuel boulevard Lambermont), liant le haut et le bas de Schaerbeek (VERREYDT, 2004 : 17).

Le Parc Josaphat sera inauguré en 1904 (VERREYDT, 2004, 18). En 1905, l'ancienne Eglise Saint-Servais (qui avait cohabité avec la nouvelle depuis 1876) est démolie, ouvrant la voie à de nouveaux tracés prestigieux comme celui de l'Avenue Louis Bertrand. Cette avenue « s'ouvre au départ de la nouvelle Eglise Saint-Servais pour se terminer sur le versant paysager du Parc Josaphat. D'une longueur de 250 mètres pour une largeur de 40 mètres, elle relie la chaussée d'Haecht au vaste Parc Josaphat » (VELGHE, 2004 : 40). L'architecture de qualité va y être encouragée par la création d'un concours, qui a « contribué à ériger des façades de qualité (HOTEL COMMUNAL, 2000 : 36). C'est ainsi que l'avenue Louis Bertrand compte de nombreuses maisons de style *Art Nouveau* et *Eclectique*, réalisées par des architectes renommés.

Les logements sociaux

La commune de Schaerbeek sera fortement marquée par l'impulsion du bourgmestre socialiste Louis Bertrand, qui créera, notamment en 1899, le *Foyer Schaerbeekois*, « première société communale de logements sociaux à voir le jour ». Cette société a pour objectif « la construction, la vente par annuités et la location de maisons ouvrières...*en vue* d'assurer des logements de qualité et salubres à des loyers modérés pour des familles ouvrières ». C'est ainsi que plusieurs logements sociaux seront construits à la périphérie des zones urbanisées de Schaerbeek, avant et après la première guerre mondiale (HOTEL COMMUNAL, 2000 : 43-46). C'est le cas de la *citée-jardin* du *Terdelt* qui est composée de maisons unifamiliales bordées de jardinets.

3.2.4. La seconde moitié du XXe siècle

Cette période sera marquée par de nombreuses évolutions au niveau social, économique et politique, qui initieront notamment une urbanisation accrue, soumise aux spéculations immobilières, dans la capitale.

Schaerbeek n'échappera pas à ces grandes mutations et va progressivement connaître une dégradation du tissu urbain. La reconstruction du *quartier Nord* figure parmi les exemples criants de la *bruxellisation*, et « annoncera des autoroutes consommatrices d'îlots par dizaines. Un fossé s'approfondira entre les quartiers de vieille urbanisation...et les quartiers résidentiels situés à l'est » (COMMUNE DE SCHAERBEEK, 2001 : 10).

Un courant de contestation de ces évolutions urbanistiques se développera à partir des années 60. Il conduira les pouvoirs publics à favoriser la réhabilitation et la rénovation d'îlots à par rapport aux processus de démolition-reconstruction.

Au début des années 90, Schaerbeek initiera différentes politiques visant notamment :

- « la revitalisation des quartiers anciens (y compris celui du quartier Nord) ;
- la création et le développement d'équipements et d'infrastructures culturelles et sportives ;
- la promotion du patrimoine architectural et urbanistique ;
- l'élaboration d'un plan communal de déplacement ;
- la reconversion du site de la Caserne Dailly » (COMMUNE DE SCHAERBEEK, 2001 bis : 10).

Dans l'ensemble, ces différentes politiques sont encore d'actualité et/ou sont en cours de réalisation.

3.3. Politiques d'aménagement du territoire de la commune de Schaerbeek

Afin de mieux cerner les évolutions récentes et futures qu'ont -ou vont connaître les paysages schaarbeekois, nous nous sommes intéressés aux politiques de planification territoriale de la commune de Schaerbeek.

Rappelons que depuis la fédéralisation de l'état belge en 1980, les différentes matières politiques ont été réparties selon les différents niveaux de pouvoirs nouvellement créés, en suivant une règle de « compétence de principe des Régions ». Au sein des politiques environnementales, celle de l'aménagement du territoire respecte ce principe (RENAUDIÈRE *et al.*, 2002).

En Belgique, l'aménagement du territoire est donc une compétence régionale, qui s'exerce, selon les domaines, en collaboration avec le niveau de pouvoir communal.

Remarquons cependant que les niveaux de pouvoir fédéraux et européens jouent également des rôles non négligeables. Citons à ce propos les Accords de coopération entre le fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale (Beliris) ou les initiatives européennes telles qu'INTERREG III, URBAN II...

3.3.1. Au niveau régional

Le Plan Régional de Développement (PRD), arrêté le 12 sept 2002, définit les politiques d'aménagement du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous relevons ici les politiques urbanistiques susceptibles d'avoir une influence sur les paysages schaarbeekois (REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2002) :

- Carte 1 : *Projet de ville* : espaces verts à créer près de l'Eglise Sainte-Marie
- Carte 2 : *Zones leviers* : gare de Schaerbeek-formation + création des gares RER
- Carte 4 : *Amélioration du cadre de vie* : continuité verte du parc Josaphat vers la gare du nord via l'église Saint-Servais – liaisons cyclistes et piétonnière – verdoisement près du port.
- Espaces verts : Gaucheret – Héliport – Parc Reine-Verte-Gare Jospahat
- Carte 6 : *Transports en commun* : site protégé sur le tronçon Place Liedts – Place Pavillon

Le Plan Régional d’Affectation du Sol (PRAS) de la Région de Bruxelles-Capitale, datant de 2001, définit 2 Zones d’Intérêt Régional (ZIR) à Schaerbeek : la ZIR n°2 (quartier « Gaucheret ») et n°13 (« Gare Josaphat »), (REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2001). L’aménagement de ces ZIR se traduira par des Plans Particuliers d’Affectation du Sol (PPAS).

3.3.2. Au niveau communal

3.3.2.1. Les plans réglementaires

Le Plan Communal de Développement (PCD)

La commune de Schaerbeek a réalisé son premier projet de Plan Communal de Développement (PCD) en octobre 2001, définissant sa politique d’aménagement. Elle envisage de finaliser son plan dans le courant 2006, dans le respect des options du dossier de base, en tenant compte des nouveaux défis (notamment financiers) auxquels la commune doit faire face.

Les grandes lignes des chapitres consacrés à l’amélioration du cadre de vie sont :

- « La protection et la mise en valeur du patrimoine ;
- Le réaménagement des espaces publics ;
- La réalisation du maillage vert ;
- Le renforcement de l’identité des quartiers et des chaussées »

(COMMUNE DE SCHAERBEEK, 2001 bis : 7).

Les Plans Particuliers d’Affectation du Sol (PPAS)

La commune de Schaerbeek a adopté plusieurs Plan Particulier d’Affectation du Sol (PPAS) :

- le PPAS « *Gaucheret* » (correspond à la Zone d’Intérêt Régional n°2) : jouxtant les communes de Schaerbeek, Bruxelles et Saint-Josse, le quartier « Gaucheret » a fait l’objet de plusieurs PPAS qui se superposent depuis les années 1970. Il vise à permettre d’améliorer la transition entre les quartiers habités et les quartiers de bureaux, ainsi qu’à

terminer la perspective du boulevard Albert II par la création d'une tour. Le PPAS « Gaucheret » vient d'être approuvé par le gouvernement le 14 juillet 2005.

- le PPAS « *Terdelt* », projet actuellement soumis au gouvernement en vue de son approbation. Il vise essentiellement à diminuer la hauteur attribuée par le PPAS précédent (adopté le 14/03/1968) à une tour susceptible de se construire en cette période de conjoncture favorable.
- le PPAS « *Gare Josaphat* » (correspond à la Zone d'Intérêt Régional n°13 du PRAS) : est en phase de démarrage depuis quelques années. Il concerne à la fois la commune d'Evere et de Schaerbeek. D'une part, la SNCB a mené une étude dans un objectif de rentabilité foncière de son bien, d'autre part la Région a mené une étude en parallèle en vue de définir un programme urbanistique du futur PPAS à élaborer (dans les fait ces 2 études ont, dans un souci de cohérence, fait l'objet de réunions communes). Enfin actuellement, les communes de Schaerbeek et d'Evere organisent conjointement un concours en vue de désigner le bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration de ce PPAS. Suivant les accords de la tutelle sur les budgets nécessaires pour élaborer cette étude, le PPAS pourra rentrer dans sa phase de réalisation dès l'automne 2005. Il vise surtout à définir un programme de construction sur le site désaffecté par la SNCB tout en maintenant le passage des voies de chemin de fer et en permettant la déserte et arrêt RER.

3.3.2.2. Les contrats de quartiers

En 1994, à l'initiative de son Ministre-Président, la Région de Bruxelles-Capitale crée un nouvel instrument d'aménagement du territoire, visant à développer la rénovation urbaine et à embellir l'espace public dans les quartiers fragilisés : les *contrats de quartiers*. Ces programmes de revitalisation urbaine ont une durée de 4 ans, et peuvent être prolongés pendant 2 ans. En 1997, les *Quartiers d'initiatives* sont créés. Ces programmes ont une durée de réalisation plus courte (2 ans) et visent à mener des actions de rénovation rapides et à intensifier la cohésion sociale. En 2001, dans une volonté de simplification et de rationalisation, ces deux programmes ont été fusionnés pour créer les *contrats de quartiers* actuels, qui sont financés par la commune et les Accords de Coopération (Région et fédéral).

La commune de Schaerbeek s'est insérée dans ces différents programmes de revitalisation urbaine. À l'initiative du bourgmestre, elle a créé en 1996 l'asbl RenovaS, qui est chargée de la mise en oeuvre des *contrats de quartiers*, parallèlement à ses missions de promotion à la rénovation urbaine. Notons que, pour chaque *contrat de quartier*, l'asbl RenovaS publie un journal d'information et de sensibilisation destiné aux habitants.

Depuis 1998, de nombreuses réalisations de revitalisation urbaine sont ainsi menées par la commune de Schaerbeek dans plusieurs quartiers dits « fragilisés » :

- Coteaux/Josaphat (1998-2000) - Quartier d'Initiatives réalisé.
- Lehon/Renkin (2000-2002) - Quartier d'initiatives réalisé.
- Cage aux Ours (2000-2002) - Quartier d'initiatives réalisé.
- Pavillon (1997-2001) - Contrat de quartier réalisé.
- Brabant-Verte (2000-2004) - Opérations du contrat de quartier actuellement en cours de réalisation.
- Aarschot-Progrès (2001-2005) - Opérations du contrat de quartier actuellement en cours de réalisation.
- Jérusalem-Houffalize (2002-2006) - Opérations du contrat de quartier actuellement en cours de réalisation.
- Princesse Elisabeth (2004-2008) - Démarrage de la phase de réalisation des opérations du Contrat de quartier.
- Lehon-rue Kessels (2005-2009) - Etude du choix des opérations en cours.

Les volets socioculturels des *Contrats de quartiers*

Il est intéressant de remarquer que les *Contrats de quartier* ont été accompagnés d'une volonté de sensibiliser les habitants à leur environnement bâti, ainsi qu'aux paysages urbains. Cette volonté s'est traduite par la réalisation de projets de sensibilisation réalisés sur le terrain. Nous choisissons ici de présenter les projets développés dans le cadre du *Contrat de quartier* n°11 « Progrès-Aerschot » et du *Quartier d'Initiative* « Lehon-Renkin » :

« Mémoires du quartier »

En collaboration avec l'association « Bruxelles nous appartient », l'asbl RenovaS s'est lancée dans le projet de collecter, auprès des habitants, des témoignages et des photographies

concernant le quartier de la rue du Progrès et de la rue d'Aerschot, qui fait actuellement l'objet d'un *contrat de Quartier* (RENOVAS, 2005).

« *Levez les yeux* »

Afin de valoriser le patrimoine du quartier de la place Lehon et de ses environs, qui « paraît moins extraordinaire à côté de la majestueuse avenue Louis Bertrand » (RENOVAS, 2000), RenovaS a lancé une campagne de sensibilisation des habitants au petit patrimoine architectural, intitulée « Levez les yeux ». Plusieurs clichés représentant des détails architecturaux remarquables de maisons du quartier ont été affichés à différents endroits du quartier. Une brochure explicative accompagnée d'une fiche permettant d'identifier la qualité patrimoniale des façades a été distribuée aux habitants.

« *Portrait de quartier* »

Réalisé par les asbl RenovaS et Patrimoine à roulettes, ce projet a proposé aux habitants de se faire photographier à Schaerbeek, dans le lieu qu'ils souhaitaient avec les personnes de leur choix, par un photographe professionnel. Ce projet a donné lieu à une publication fort intéressante proposant diverses scènes et mises en scène de vie se déroulant tant dans les rues que les habitations de Schaerbeek (IMAGES, 2002). Un document qui témoigne du regard que les schaarbeekois portent sur leur quartier et ses habitants, ainsi que leur propre rapport à ceux-ci.

3.3.2.3. Les autres initiatives en matière d'aménagement du territoire en cours

Citons encore certains projets d'aménagement du territoire en cours, ne faisant pas l'objet des outils décrits plus hauts :

« Projet de réaménagement du Parc Josaphat » : le Parc Josaphat fait l'objet d'un projet de rénovation et de réaménagement inspiré notamment par une étude historique commandée par la Région. Cette étude met en évidence les phases d'élaboration du parc et la qualité paysagère du concept d'origine créé par le paysagiste Edmond Galoppin.

Le projet de rénovation est actuellement à l'arrêt suite à des désaccords sur des options d'aménagement entre le maître d'ouvrage qui finance les travaux (service public fédéral) et la Commune.

« Aménagement de la promenade verte au Parc Walkiers » : ce projet d'aménagement répond à la volonté de créer une promenade verte piétonne et cycliste, il vise par ailleurs à l'amélioration du cadre de vie décrite dans le PRD. Il est réalisé par l'IBGE en partenariat avec la Commune (financements régionaux et accord de coopération). Outre le passage de la promenade verte au travers du parc, le projet vise à rendre partiellement accessible une zone à haute valeur biologique.

« Projet de Rénovation de l'espace public » : le quartier Gaucheret fait l'objet d'un projet de rénovation de l'espace public et de création de logements complémentaires *au contrat de quartier* Aarschot-Progrès. Le financement de ces opérations est assuré par les charges d'urbanisme prévues comme conditions dans les permis d'urbanismes relatifs aux bureaux du quartier Nord.

Le « Plan Lumière » : Schaerbeek est la première commune en région Bruxelloise qui décide en 1998 d'élaborer un « Plan Lumière » à l'échelle de son territoire. Début 2000, cet objectif est atteint et outre un document technique à usage interne à la commune, un document destiné au grand public est diffusé à petite échelle (STUDIO D'URBANISME JEAN-PIERRE MAJOT, 2000).

Ce plan se veut être une application du chapitre éclairage du « Manuel des espaces publics bruxellois ». L'objectif consiste à dresser des recommandations par ensembles urbains, tout en permettant d'identifier les quartiers, de structurer les axes, de rendre les repères lisibles, de mettre en valeur le patrimoine, de favoriser les lieux d'animation...

Ce plan a fait l'objet d'une première application majeure via le renouvellement de l'éclairage public sur l'axe Voltaire-Deschanel-Bertrand. D'autres applications plus ponctuelles sont réalisées en fonction du renouvellement des éclairages anciens et des programmes de rénovations en cours. Nous aborderons un de ces projets dans notre enquête de terrain.

3.4. Enquête de terrain sur la perception paysagère

Comme nous l'avons introduit plus haut, la *Convention européenne du paysage* considère que la participation de la population aux enjeux paysagers est une priorité. Cette participation vise à dégager, une fois les paysages identifiés et qualifiés, des éléments permettant de choisir le type de politique paysagère à appliquer aux différents paysages (objectifs de qualité paysagère).

Dans le cadre de ce travail, tout en ayant bien conscience de l'importance et de la nécessité de la réalisation d'un travail d'identification et de qualification paysagère, nous avons choisi de nous intéresser à la perception des paysages urbains par la population.

Notre choix s'est porté sur la réalisation d'une enquête de terrain auprès de la population, dans une démarche exploratoire visant à mieux comprendre la manière d'aborder les enjeux paysagers en milieu urbain auprès de la population.

3.4.1. Présentation des objectifs

- Recueillir les définitions du paysage des habitants :

Nous l'avons vu, la question de la définition du « paysage » est très complexe. Il nous a paru intéressant de recueillir les définitions proposées par les personnes interrogées, qui peuvent apporter des éléments de compréhension sur sa perception et peut-être illustrer des représentations collectives du paysage.

- Approcher les critères de qualité paysagère des habitants :

Il nous paraît également intéressant de mieux comprendre les éléments qui confèrent une qualité paysagère pour les personnes interrogées.

- Sonder l'attention et les aspirations portées par les habitants aux paysages urbains et à leur évolution dans le temps :

La question de l'évolution des paysages est évidemment centrale, nous voulons ici observer la qualité d'observation des habitants des évolutions que connaît leur cadre de vie au niveau paysager et leurs réactions aspirations par rapport à celles-ci.

- Sonder l'investissement potentiel des habitants dans des actions concernant les paysages urbains, ainsi que leur connaissance des structures citoyennes liées aux paysages telles que les comités de quartier, dans leur quartier :

Dans quelle mesure les habitants sont-ils prêts à s'investir dans des débats et/ou des actions portant sur les paysages schaarbeekois et quels sont les moyens ou les actions qu'ils considèrent les mieux appropriés ?

- Recueillir un avis sur une question paysagère pratique à Schaerbeek :

Il nous paraît intéressant de recueillir l'opinion des habitants concernant un projet d'aménagement d'actualité, ayant une implication au niveau paysager.

Nous avons à ce sujet rencontré Benoît Velghe, urbaniste et membre du comité de pilotage du « Plan Lumière » de Schaerbeek. Il nous a suggéré de demander à la population son avis concernant un projet entrant dans le cadre du « Plan Lumière » de Schaerbeek que nous avons brièvement présenté précédemment (voir ch. 3.3.2.3).

Le projet en question vise la mise en valeur du bâtiment de la Maison communale de Schaerbeek, située place Colignon, par un éclairage nocturne de l'édifice. Selon le « Plan Lumière », le « dégagement visuel de la façade du bâtiment dans la perspective de la rue Royale Sainte-Marie », renforcerait cette mise en valeur nocturne (STUDIO D'URBANISME MANJOT, 2000). Ceci impliquerait le déplacement du mât électrique qui se trouve en face du bâtiment. Le « Plan Lumière » propose donc de le déplacer à son endroit d'origine, en veillant à lui redonner sa fonction et son appareil d'origine (le bas de l'avenue des Azalées, en bordure du Parc Josaphat).

Notons que ce projet n'est certainement pas crucial au niveau paysager à Schaerbeek, mais qu'il nous offre l'opportunité de comparer les visions des pouvoirs publics et des aménageurs à celles de la population sur une question paysagère précise.



Figure n°1 : Le « Mât électrique »

Création du peintre sculpteur schaarbeekois Jacques de Lalaing (place Colignon)

3.4.2. Méthodologie

En fonction de questions pratiques de disponibilité, nous avons choisi de procéder à une enquête qualitative, portant sur un échantillon de 30 personnes.

La question de savoir s'il est pertinent de présenter des photographies de paysages urbains aux personnes interrogées s'est très vite présentée à nous. Dans les années 70', plusieurs enquêtes sur la perception des paysages naturels ont été menées, sur la base de l'analyse des réactions d'observateurs auxquels des photographies de paysages étaient présentées. Nous pensons cependant que la présentation de photographies ne peut être un bon outil pour évaluer la perception d'un paysage réel. En effet, plusieurs biais sont introduits par cette démarche qu'il y a lieu d'éviter (NEURAY, 1982, : 220-221) :

- la photographie présente un cadre qui n'existe pas dans le milieu (biais subjectif) ;
- « la photographie ne rend pas les dimensions verticales telles qu'on les ressent » ;
- « le format en largeur de la plupart des photographies est inférieur à l'angle de vision normal » ;
- le passage de deux à trois dimensions.

Afin d'éviter ces nombreux biais générés par la présentation de photographies aux personnes interrogées, nous avons choisi de ne pas en insérer dans l'enquête et de réaliser les interviews tant que possible sur le terrain, afin d'interroger les personnes *in situ*.

Pour des questions pratiques, nous avons cependant conçu le questionnaire de telle manière à ce qu'il puisse être utilisé pour interroger des personnes dans un autre cadre (*ex situ*) que celui *in situ*, qui pouvait être un espace public ou privé (domicile, établissement...).

Pour résumer, le questionnaire comporte trois séries de questions :

- Une première série de questions, destinée à interviewer les personnes sur le terrain (*in situ*), portant le code A ;
- Une seconde série de questions, destinées à poursuivre le questionnaire des personnes interrogées sur le terrain qui le souhaitent ou à entamer l'interview de personnes à leur domicile ou dans un lieu public (*ex situ*), portant le code B ;
- Des questions générales concernant la personne interrogée (âge, activité, niveau d'étude...), portant le code C.

Réalisation du questionnaire et conditions de réalisation des interviews

Le questionnaire a été affiné avec la précieuse collaboration de Madame Duquesne, professeur à l'ULB, et titulaire du cours de « Techniques des enquêtes et sondages d'opinion ».

Les interviews ont été réalisées sur le terrain, à domicile ou dans des lieux publics, pendant les mois de juin et juillet 2005. La moitié des enquêtes a été réalisée *in situ*, dans deux lieux que nous avons estimé être particulièrement intéressants au niveau paysager à Schaerbeek : le Parc Josaphat et la Place Lehon (voir Carte n°1 : « Présentation générale de la commune de Schaerbeek et des sites d'enquêtes », p 30). Le premier va faire l'objet d'un réaménagement d'envergure (voir ch. 3.3.2.3.) et le second a été réaménagé récemment, dans le cadre *du Quartier d'initiatives Lehon/Renkin* (2000-2002).

Pour contacter les personnes à interviewer, nous avons :

- été à la rencontre de gens dans les sites du Parc Josaphat et de la Place Lehon (*in situ*), ainsi que dans des lieux privés comme des cafés, une librairie... (*ex situ*).
- pris rendez-vous avec des personnes dont nous avons reçu les coordonnées par le bouche-à-oreille (*ex situ*).

Pour la capture des données, nous avons opté pour une prise de notes en temps réel, suivie de retranscriptions sur des fiches le jour même (voir en annexe). Nous avons choisi cette option car nous estimions que l'introduction d'un outil d'enregistrement pouvait perturber l'expression des personnes interrogées (gêne, distraction...).

Notons que pour des raisons pratiques, 3 enquêtes ont été réalisées par écrit (n°26,28,30).

3.4.3. Questionnaire

A. Questions in situ

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du lieu dans lequel nous nous trouvons (*in situ*) ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ?

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?

Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

***B. Deuxième partie des questions in situ (excepté question B1),
ou début des questions ex situ***

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage »* ? Pourriez-vous donner un exemple ?

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?

Sinon, cfr définition de la Convention européenne du paysage.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage de..... ..parce que.....

Je n'apprécie pas le paysage deparce que.....

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir : 2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ? Si oui, y avez-vous déjà participé ?

B9. Le Plan Lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

*Si votre langue maternelle n'est pas le français, connaissez-vous l'équivalent de ce mot dans votre langue maternelle ?

C. Informations générales

C1. Sexe : Féminin / Masculin

C2. Année de naissance :

C3. Activité : études / travail / chômage / retraite / autre :

C4. Niveau d'étude :

C5. Langue maternelle : français / néerlandais / berbère / arabe / turc / autre :

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ?

OUI / NON, Si oui : de à (années), quartier, rue :

3.4.4. Présentation des résultats de l'enquête

De manière générale, les personnes interrogées se sont montrées fort réceptives au questionnaire et ont témoigné de leur intérêt pour les questions paysagères. La notion de paysage urbain semble fondée pour la majorité d'entre elles, ainsi que la nécessité de mener des actions à ce sujet. Elles ont globalement montré l'attention qu'elles portent concernant les projets d'aménagements impliquant des changements paysagers au niveau de la commune, et exprimé des propositions pratiques impliquant aussi bien la commune qu'eux-mêmes.

Pour plus de facilité concernant la lecture des résultats, nous avons synthétisé les grandes lignes des réponses formulées par les personnes interrogées dans un tableau excell (pages 51 à 56), les fiches originales étant disponibles en annexe. Nous proposons ensuite une première analyse des réponses fournies par les personnes interrogées, en vue de la discussion (chapitre IV).

3.4.4.2. Analyse des résultats

Présentation de l'échantillon

Notre échantillon est composé de 30 personnes, comptant 19 hommes et 11 femmes.

A une exception près (n°10), l'ensemble des personnes interrogées habitent ou ont habité Schaerbeek. Notons que 17 d'entre elles habitent (ou ont habité) la commune depuis (ou pendant) au moins 10 ans.

Concernant le niveau d'études des personnes interrogées, environ 2/3 a réalisé des études supérieures (15 universitaires et 7 gradués), les autres ayant généralement réalisé des études secondaires.

Au niveau de l'âge des personnes interrogées, notons que 2/3 sont nées entre 1970 et 1985

Au niveau professionnel, plus de 3/4 des personnes interrogées ont un emploi, les autres étant soit en recherche d'emploi, soit retraitées.

Analyse des enquêtes

En tout, nous avons réalisé 30 enquêtes, dont 15 enquêtes *in situ* (sites de la place Lehon et du Parc Josaphat). Ces dernières ont débuté par la série de questions A (*in situ*), et ont ensuite été poursuivies par les séries de questions B (*ex situ*) et C (infos générales).

Nous commencerons donc par présenter une première analyse des réponses relatives aux sites dans lesquels les enquêtes *in situ* ont été réalisées (questions A0, A1 et A2).

Nous continuerons ensuite par analyser les réponses à la question B1 réalisées *ex situ*.

Enfin, nous traiterons les questions B2 à B9 pour l'ensemble des enquêtes.

Les questions propres aux sites visités – in situ (A=>A0)

À la question A0, qui demandait aux personnes de nous donner des indications pour réaliser une photo qui illustrerait leur paysage préféré, ainsi que le moins apprécié du site (voir photos en annexe), nous notons :

- Pour la place Lehon :

Au niveau des vues appréciées, les personnes interrogées ont choisi de proposer des vues qui leur sont esthétiques (n°1,3,4), ou qui font référence à un vécu qui leur apporte une certaine satisfaction (« *plaisir de voir rire les enfants* », n°2 ; « *filles très sexy qui habitent la maison* », n°4).

Au niveau des vues non appréciées, 2 des 5 personnes interrogées ont choisi de proposer des vues illustrant le manque de propreté : les déchets rejetés au sein même des petits espaces de convivialité (n°2) et une poubelle qui déborde (n°5).

Les activités sociales qui se déroulent sur la place font aussi l'objet de l'attention, et dans ce cas, du jugement négatif, de 2 personnes. Leurs points de vue sont : l'église Saint-Servais « *elle ne sert à rien, on n'y célèbre pas de mariages...* », n°4), et une vue de la place la nuit où « *des jeunes crient, se saouilent* » n°3).

- Pour le Parc Josaphat :

Au niveau des vues appréciées, les personnes interrogées ont choisi de proposer des vues comportant :

- un ou des points d'eau (n°6,11,21)
- des animaux (n°11,23)
- la Fontaine d'Amour (n°22,24)
- un espace de convivialité permettant de boire un verre (n°7, 9)

Au niveau des vues non appréciées : remarquons tout d'abord que 4 personnes sur les 10 interrogées au Parc Josaphat n'en ont pas désigné.

Les vues qui nous ont été suggérées par les 6 personnes ayant répondu concernent l'aménagement et le mobilier (n°22), et surtout l'entretien du parc concernant « *les jeux d'enfants* » (n°21), « *l'étang derrière la buvette* » (24), « *les maisons abandonnées* » (n°11).

À la question A1, relative à la fréquentation du site, nous observons une différence marquée entre les deux sites d'enquête. Globalement, les personnes interrogées à la place Lehon déclarent se rendre à la place très régulièrement, au contraire des personnes interrogées au Parc Josaphat, qui déclarent le fréquenter occasionnellement.

À la question A2, concernant les observations des personnes interrogées d'éventuels changements paysagers dans le site : toutes les personnes interrogées à la place Lehon ont porté attention aux importants réaménagements opérés à la place dans le cadre du « Quartier d'initiative » Lehon-Renkin réalisé en 2000-2002.

Globalement, les personnes s'accordent pour reconnaître une qualité esthétique au réaménagement, cependant elles ont toutes formulé des critiques dont la plus citée est le danger provoqué par la confusion entre l'espace de la place et celui de la chaussée (n°1,2,4).

Au niveau du Parc Josaphat, les personnes interrogées n'ont globalement pas noté d'évolution majeure, excepté l'augmentation de gardiens de sécurité (n°9,23) et le développement de certaines infrastructures (n°6,8). Enfin, 2 personnes interrogées laissent entendre la nécessité de rénover les bâtiments laissés à l'abandon (n°7,10).

La question B1 – ex situ (voir photos en annexe)

La question B1 demandait aux personnes de nous donner des indications pour réaliser une photo qui illustrerait leur paysage préféré, ainsi que le moins apprécié de Schaerbeek :

Au niveau des vues appréciées : 3 personnes ont proposé de photographier l'Eglise Saint-Servais et l'avenue Louis Bertrand (n°13,27,29), essentiellement pour des raisons esthétiques. Notons que les points de vue proposés varient (à partir du haut ou du bas de l'avenue).

Relevons également les deux propositions de perspectives prises à partir de l'avenue Rogier (n°14,26) :

- La première propose un point de vue dominant (au niveau topographique) par rapport au paysage observé (place des Bienfaiteurs vers la chaussée de Haecht) :

« ...une vue où l'on perçoit l'atmosphère sale, la population hétéroclite, une vue de Schaerbeek qui ne ment pas » (n°14).

- La seconde propose un point de vue situé en-dessous (au niveau topographique) du paysage observé (croisement de la chaussée d'Haecht et de l'avenue Rogier vers la place des Bienfaiteurs) :

«on est en plein dans le creux, l'impression de cuvette est le plus fort à cet endroit. Parfois j'en arrive à « mesurer » mes états d'âme à l'aune de ce carrefour : lorsque je vais mal, que j'en ai marre du quartier, les deux versants de l'avenue Rogier, à cet endroit, me semblent abruptes et insurmontables. À l'inverse, quand je vais bien, les deux versants m'ont l'air...disons plus plats. » (n°26).

Certains lieux sont cités en fonction de leur valeur affective, symbolique ou historique. C'est le cas de la rue de Brabant (n°30), de la rue Josaphat (n°16), des Casernes Dailly (n°25), et de l'axe formé par la rue Royale et la rue Royale Sainte-Marie (n°28) :

« Une photo d'enfants qui jouent sur les trottoirs de la rue Josaphat, car ils y sont les maîtres. J'aime bien la traverser. » (n°16) ;

«... j'aime la vue sur son animation (rue de Brabant) désordonnée, ses commerces... et la confrontation avec ce qui reste du temps où cette rue était occupée par d'autres commerces. En observant les maisons et les enseignes on peut remonter cette histoire et évolution. » (n°30)

Notons que trois personnes nous ont proposé de prendre des vues plongeantes à partir de points situés en altitude, nécessitant de monter dans un immeuble ou de survoler les lieux (n°15,20,28).

« Une photo prise du 19^e étage du Brusilia, car la vue est belle, on y voit le Parc Josaphat et tout l'arrière de Schaerbeek. » n°15 ; « Une vue du ciel du Parc Josaphat, car il est bien agencé, il y a de belles lumières, des vallons, du relief, de la végétation de niveaux différents. » n°20 « Une vue surplombant l'axe formé par le Botanique, jusqu'à la Maison communale de Schaerbeek, car je trouve que cet axe divise Schaerbeek en deux parties fort différentes. » n°28.

Au niveau des vues non appréciées, 3 personnes proposent des vues illustrant pour elles le manque de propreté, en citant des rues (n°17,27) ou tout simplement une vue de poubelles (n°18).

Des vues prises à partir des voies et du pont des chemins de fer de la Gare du Nord sont citées par 3 personnes, illustrant l'effet « *négligé* » des maisons (n°13), « *une image négative associant trafiquants, prostitution et dépotoirs, dont Schaerbeek doit se défaire* » (n°14) et la laideur des lieux (n°29).

Plusieurs vues sont citées, pour des raisons esthétiques, d'ambiance négative ou de perspective gâchée : la tour Brusilia (n°12), la place Liedts (n°26), l'incinérateur de Neder-Hover-Hembeek (n°28), la rue Pavillon, à hauteur du pont (n°19), l'esplanade en face de la tour Brusilia (16).

Enfin, 1 personne propose un point de vue illustrant les nuisances occasionnées par la circulation des voitures à l'avenue Rogier (n°15).

Les questions communes - in situ + ex situ (série B)

La question B2, qui concerne la définition du paysage, rencontre plusieurs types de réponses alliant différents éléments que nous proposons de structurer, tout en notant bien sûr que plusieurs d'entre eux sont souvent associés conjointement par les personnes interrogées :

Sens de la vue : la moitié des personnes fait référence au sens de la vue : « *vue* », « *champ de vision* », « *cadre visuel sur l'environnement* », « *vue qui permette de...* », (n° 4,6,9,10,14,15,16,17,18,19,20,21,23,25,26,27,29) ; en précisant parfois les éléments qui leur sont nécessaires à l'observation d'un paysage (« *nature* » n°19 ; « *éléments particuliers* » n°6...)

Profondeur et largeur de champ de vision : 7 personnes évoquent des éléments impliquant un champ de vision large et/ou profond :

« *vue d'ensemble* », n°4 ; « *vue qui permette de voir une ligne d'horizon* », n°15 ; « *...avec un certain recul* », n°16 ; « *...présentant de l'espace* », n°22, « *...permettant*

de voir loin et en profondeur », n°26, «... avec un minimum de recul pour en apprécier l'ensemble », n°30, «...vue d'en haut, vaste », n°25.

- Nature : les paysages sont fréquemment associés à l'idée de nature, ce qui se retrouve ici chez 11 personnes interrogées (*verdure, arbres, campagne, montagnes, coucher de soleil...*), (n°3,5,7,8,11,13,17,19,23,24,28) ;
- Esthétique : 5 personnes font explicitement référence au champ esthétique (« *beau/belle* », « *quelque chose qui est beau* », « *agréable à regarder* »...), (n°3,19,22,23) ;
- Harmonie : 3 personnes relatent le sentiment de détente (« *calme* » « *reposant* », « *harmonie* »), (n°4,15,20) ;
- Ambiance : 2 personnes interrogées évoquent la particularité de ressentir une ambiance, (n°13,14) ;
- Cadre : la notion de cadre est évoquée par 2 personnes (« *cadre visuel* », « *tableau* »), (n°12,21) ;

À la question de savoir s'il existait des paysages en ville (B3), une grande majorité se dégage pour répondre positivement (25/28), (n°5,6,9,10,12,13,14,15,16,20,21,22,23,25,26,27,28,29,30).

Notons que les réponses formulées par les personnes interrogées à cette question sont globalement cohérentes avec leurs définitions respectives du paysage. Relevons également qu'au sein de ce groupe, parmi les personnes qui ont cité des exemples de paysages urbains, 6 personnes ont uniquement cité des espaces verts (n°7,11,17,18,19,24). 3 personnes considèrent qu'il n'existe pas de paysage en ville (n°3,4,8).

À la question B4, qui demandait aux personnes interrogées de décrire les paysages schaarbeekoïses appréciés et non appréciés, nous retrouvons des points de convergences importants dans les témoignages, et ce, dans les deux cas.

Au niveau des paysages les plus appréciés, nous observons qu'une zone d'intérêt se dégage très clairement au regard des réponses formulées. Cette zone est formée par l'axe de l'église Saint-Servais (4/28), l'avenue Louis Bertrand (9/28) ainsi que le Parc Josaphat et ses abords (16/28).

Le Parc Josaphat, qui est le plus cité, est apprécié pour ses aspects esthétiques, naturels (y compris la présence d'animaux) et pour ses infrastructures sportives. Les avenues bordant le parc ainsi que l'avenue Louis Bertrand sont citées pour la beauté architecturale de leurs maisons. Les *cités-jardins* (4/28) (n° 6,9,13,29) constituent également une zone d'appréciation positive.

Les paysages les moins appréciés présentent une plus grande diversité, tout en relevant certaines zones remportant plus de « suffrages ».

Remarquons préalablement que 4 personnes ont préféré relater les éléments qui contribuaient à la dépréciation des paysages à Schaerbeek, la saleté étant l'élément le plus cité (n° 13,15,17,18). Les paysages les moins appréciés au sein de notre échantillon sont :

- la place Verboeckhoven (« Cage aux Ours »), (4/26) (n°2,9,12,20), qui est fréquemment citée, pour des raisons d'aménagement (passage du train) et d'entretien des maisons, mais aussi pour des raisons de sentiment d'insécurité ;

« ... les maisons sont délabrées et dégradées, en plus on ne s'y sent pas à l'aise, ce n'est pas sécurisant. Cette situation s'accroît quand on « descend » dans Schaerbeek. » (n°9) ;

- la place Liedts, (4/26) (n°8,26,27,30) est pointée pour des raisons de manque de clarté des aménagements urbains, de perspective et de verdure, ainsi que pour des raisons de sentiments d'insécurité ;

« Le paysage qu'offre la place Liedts est une étendue floue traversée par les trams, les voitures et les piétons. » (n°30)

- le quartier Nord » (gare du Nord, rue Verte, rue d'Aerschot) (n°4,8,14,28,29) est aussi fréquemment cité. Les personnes interrogées invoquent la présence de prostitution, de trafics, de délinquance et les sentiments d'insécurité qui en découlent, ainsi que le manque d'entretien.

« Je n'apprécie pas les paysages des quartiers avoisinant la gare du Nord, car ils sont délaissés par les autorités et l'insalubrité y règne en maître. Les seuls projets

d'envergure sont destinés à élever des buildings pour de grosses entreprises. Les habitants sont trop mis sur le côté, voire expropriés. » (n°28)

Citons encore certains îlots paysagers (2/26) non appréciés situés dans des zones :

- le Parc Josaphat, pour des raisons d'aménagement, mais aussi de nuisances sonores ;

«... car il est sale, il y a de grands arbres poussiéreux, ce n'est pas la nature. C'est une zone 1/2 forêt, 1/2 parc avec de la végétation de tailles différentes » (n°16) ;

« à cause du bruit de voitures quand on s'y promène, surtout sur le côté gauche (boulevard Lambermont) » (n°19).

- la gare de Schaerbeek, pour des raisons esthétiques et de manque de repères géographiques et humains :

« Le bâtiment est moche, ça manque de chaleur. Le bâtiment ne donne pas envie d'y aller : c'est sale à l'intérieur, on s'y perd, il n'y a personne aux guichets, il y a des préservatifs et des seringues usagés qui traînent... » (n°6) ; « elle est trop déserte » (n°9)

- la tour RTBF, pour des raisons esthétiques et d'échelle (n° 11,21).

Remarquons également que la tour Brusilia est citée par deux personnes en tant que paysage apprécié :

«... à la fois en décalage par rapport avec l'environnement, et élégante, parce que le parc renvoie au Schaerbeek d'une autre époque, et qu'il a pourtant été réinvesti par les habitants du quartier, c'est un beau choc de cultures » (n°30) ; « petit côté Central Park, avec ces bâtiments qui émergent au-dessus des arbres » (n°26).

À la question B5, visant à savoir si les personnes interrogées estimaient avoir observé des changements au niveau des paysages schaarbeekois depuis 5-10 ans, près des 2/3 des personnes ont répondu positivement. Notons que les réponses négatives sont souvent accompagnées de commentaires exprimant une situation de status quo ou de dégradation, comme, par exemple, au niveau de la propreté :

« Non, pas plus d'embellissement que ça » (n°18) ;

« Pas vraiment de changements...les trottoirs sont toujours aussi sales... » (n°22)

Enfin, quelques personnes installées depuis moins de 3 ans à Schaerbeek ont estimé ne pas pouvoir répondre à la question.

Les évolutions observées par les personnes sont globalement jugées positivement et portent pour la plupart sur :

- les travaux publics de réaménagements urbains, tels que : la plantation d'arbres, le réaménagement de places publiques, de voiries, la restauration de monuments, la création d'espaces publics... (n°2,3,4,5,6,12,13,14,15,16,21,25,26,28,29,30)
- les plans de mobilité et les places de parkings (n°7,8,15) ;
- le niveau de propreté des rues (n°14,17,22,23).

A la question B6, posant la question de la nécessité de mener une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses, plus des 3/4 des personnes interrogées ont répondu positivement, en proposant plusieurs actions. Les actions qui ont été les plus fréquemment citées sont :

- rendre la commune plus verte (planter des arbres , fleurir les rues) (n°1,5,7,8,18,22,29) ;
- améliorer la propreté (n°2,10,17,19,24) ;
- rénover et revaloriser certains quartiers délaissés, et lutter contre la discrimination de traitements entre les différents quartiers (n°9,10,25,27,29) ;
- colorer ou décorer les façades et les rues (n°1,7,14,21) ;
- améliorer la convivialité des espaces publics et créer/améliorer les/des infrastructures socio-culturelles (n°12,15,28,29) ;
- améliorer la mobilité douce (piétons et vélos) (n°8,16) ;
- conserver et gérer les espaces verts (n°12,13) ;
- sécuriser les routes (casses-vitesses, réduction de bandes) (n°19,21) ;

L'importance du choix et de la gestion de l'implantation du mobilier urbain est également évoquée par deux personnes, contribuant à différents aspects des paysages urbains (propreté, convivialité, esthétique...) (n°15,16).

La question B7 concerne la disposition éventuelle des personnes interrogées à s'impliquer pour les paysages de Schaerbeek. Près de 3/4 des personnes se sont montrées favorables à l'idée de s'impliquer dans une réflexion ou une action concernant les paysages schaarbeekoïses, en fonction de leurs disponibilités et du projet.

Par rapport aux types de projets (réflexion/action), on retrouve plus d'enthousiasme pour des actions de terrain (n°6,8,15,16,18,24,28), en lien avec les propositions d'actions évoquées à la question B6 (planter des arbres, participer à des actions de nettoyage et/ou de sensibilisation en matière de propreté, peindre les façades, sécuriser les routes...).

La question B8 visait à tester la connaissance des personnes interrogées de l'existence de structures citoyennes liées à la gestion paysagère dans leur quartier, telles que les comités de quartiers. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées ont répondu positivement ou négativement à la question. Les autres personnes interrogées ont déclaré ne pas savoir s'il existait ou non des comités de quartiers près de chez eux.

Remarquons que, parmi les personnes ayant connaissance de l'existence d'un comité de quartier près de chez eux, aucune n'y a participé de manière régulière. Les raisons évoquées par rapport à cela sont :

- le manque de temps ;
- les problèmes de santé ;
- le sentiment (ou l'expérience) que les comités de quartiers sont assez hermétiques et peu représentatifs :

«... restraints et peu révélateurs de la population », n°29 ;

investis par des « personnes âgées peu ouvertes », n°6 ;

notamment « vis-à-vis des communautés d'origine étrangère », n°4,8 ;

ou « en recherche d'occupations », n°14.

Quatre personnes, installées depuis 3 ans au maximum dans la commune (n°16,19,21,22), ont cependant manifesté leur intention de se renseigner et/ou de s'impliquer dans un comité de quartier (ou même d'en créer un). Les raisons évoquées à ce sujet par ces personnes sont :

- l'existence d'un projet de réaménagement urbain d'envergure dans la rue ;
- le sentiment de faire partie du quartier ;
- l'implication dans un projet à vocation socio-culturelle.

La question B9 visait à sonder les personnes sur le projet de déplacement du mât électrique de la place Colignon à son emplacement d'origine (bas de l'avenue des Azalées). Les avis recueillis sont assez partagés :

- Plus d'1/3 des personnes interrogées sont favorables ou *a priori* ouvertes au projet, notamment pour les raisons de dégagement des perspectives, mais aussi de valorisation de la place Colignon et du Parc Josaphat (n°1,2,4,6,8,14,15,20,21,22,24,25,26,27,28,29).
- Un peu moins d'1/3 des personnes interrogées n'y sont pas favorables, pour des raisons de mise en valeur de la place Colignon, de manque de pertinence du projet et de priorités budgétaires (n°3,9,10,13,17,18,19) ;
- Les personnes restantes se partagent entre celles qui ne connaissent pas (ou ne se rappellent pas) le mât électrique, ou qui sont indifférentes au projet (n°5,7,12,16,23,30).

Notons encore qu'aucune des personnes interrogées n'avait connaissance du « Plan Lumière », ni du projet concernant le mât électrique.

IV. Discussion

Au regard de ces résultats, nous commencerons tout d'abord par émettre quelques remarques concernant notre méthodologie :

Concernant l'échantillon :

Notre échantillon compte une forte proportion de personnes :

- ayant un niveau d'étude d'enseignement supérieur (2/3) ;
- étant nées après 1970 (2/3) ;
- ayant un emploi (3/4).

Nous pourrions donc améliorer la représentativité de notre échantillon en interrogeant des personnes moins qualifiée, plus âgées ou plus jeunes, et n'ayant pas d'emploi.

Notre échantillon ne compte, à l'exception d'une, que des personnes résidant actuellement ou ayant résidé à Schaerbeek. Notons que l'avis des personnes n'habitant pas Schaerbeek, ni même Bruxelles ou la Belgique peuvent apporter des témoignages tout à fait pertinents sur la perception de ses paysages. Ceci nous rappelle la question de la légitimité des intervenants au niveaux des enjeux paysagers.

Pour des raisons pratiques linguistiques, nous avons interrogé des personnes qui parlaient suffisamment le français (ou l'anglais, n°11), ce qui nous a privé du témoignage de nombre de personnes rencontrées à Schaerbeek. Pour pallier à cette difficulté, la présence de personnes parlant les langues des communautés étrangères lors des enquêtes serait bien sûr idéale.

Concernant les conditions de réalisation d'enquêtes :

La prise de notes en temps réel, sans utilisation de matériel d'enregistrement, implique plusieurs retranscriptions (dans un cahier, puis dans des fiches sur l'ordinateur) qui sont sources d'erreur ou de perte d'information.

Au niveau de la prise de photographies pour illustrer les points de vue appréciés (ou non) des personnes interrogées, plusieurs biais sont susceptibles d'apparaître. Premièrement parce que les personnes ne prennent pas directement les photographies par eux-mêmes, mais passent par notre intermédiaire. Ce biais est encore plus affirmé lorsque les indications ne sont pas suffisamment précises (ex : « des poubelles, des maisons en face du chemin de fer... »), notre subjectivité interférant alors au niveau du choix de la prise de vue.

Expérimentant pour la première fois le projet de mener des enquêtes, nous avons, à plusieurs reprises, été confrontés à la difficulté de maintenir le cadre du questionnaire. Ceci explique que certaines sous-questions du questionnaire n'ont pas été systématiquement abordées, les personnes interrogées y ayant déjà répondu en partie ou embrayant leur discours vers un autre sujet... (ex : question B7 : « ...si oui, combien de temps seriez-vous prêt vous investir ? »)

Pour des raisons pratiques, 3 questionnaires ont été réalisés par écrit (n°26,28,30). Nous notons que les descriptions recueillies par écrit sont beaucoup plus détaillées, les gens ayant eu le loisir de réfléchir aux questions. Nous remarquons donc que ces témoignages ne sont pas tout à fait comparables aux interviews orales, ces dernières ayant été réalisées « à chaud ».

Concernant les enquêtes

Nous avons réalisé un nombre équivalent d'enquêtes *in situ* et *ex situ*, ces dernières ayant été réalisées pendant le week-end, dans deux lieux ayant connu ou allant connaître un projet d'aménagement important (la place Lehon et le Parc Josaphat).

De manière générale, nous pensons qu'il serait intéressant de varier davantage les lieux, les jours et les heures d'enquêtes.

Discussion sur les résultats des enquêtes

Les questions propres aux sites visités – in situ (A=>A0)

Pour les sites de ces enquêtes, nous avons choisi de nous intéresser à un site qui avait été récemment aménagé (la place Lehon), ainsi qu'un site qui allait prochainement faire l'objet d'un réaménagement (le Parc Josaphat).

Pour la place Lehon, nous avons constaté au fil des enquêtes que les personnes désapprouvaient les aménagements qui ont été faits dans le cadre du « Quartier d'initiative Lehon/Renkin (2000-2002) ». Tout en reconnaissant les améliorations esthétiques apportées par le réaménagement de la place, les personnes interrogées déplorent avant tout le manque de sécurité procuré par la confusion régnant entre l'espace de la place et celui de la chaussée.

A la lecture de la demande de permis d'urbanisme déposée par le bureau d'étude qui a été retenu comme auteur de projet (D+A INTERNATIONAL S.A., 2000), nous remarquons que le projet initial comportait la prolongation de la place Lehon jusqu'aux façades du côté nord de la place, ce qui aurait sans doute pu davantage sécuriser les lieux. Cette proposition n'a finalement pas été retenue par la commune...



Figure n°2 : La place Lehon

Remarquons également à la lecture du document que les questions paysagères ont fait partie intégrante de la réflexion portant sur le réaménagement des lieux. On y retrouve notamment le concept de « paysage-système » :

« Le paysage-système, suite d'interactions ininterrompues entre l'homme et son environnement...qui se lit comme un livre dont les pages sont translucides, feuilles superposées qui permettent la lecture simultanée des pages précédentes. Parfois des pages manquent : la lecture est interrompue, le paysage en rupture, les lieux défaits...Un lieu défait est un paysage qui se cherche ».

Au niveau du Parc Josaphat, les personnes interrogées ne relèvent pas d'évolution majeure au niveau paysager, excepté au niveau de la dégradation des lieux.

Relevons que le projet de réaménagement du Parc Josaphat, que nous avons évoqué au chapitre 3.3.2.3., porte une attention marquée aux aspects paysagers. Notons au passage l'objectif de rétablir la « grande perspective depuis le boulevard Lambert sur le bas de Schaerbeek et Bruxelles » et l'utilisation de cartes postales anciennes afin de permettre « la restauration des éléments pittoresques de « Schaerbeek-plage » : abris rocailles... » (LANDSCAPE DESIGN, 2004 : 4).

La question B1 – ex situ (voir photos en annexe)

A propos des prises de vue indiquées par les personnes interrogées *ex situ*, nous relevons que les perspectives tiennent une part importante dans le choix des clichés, en notant que les positions des observateurs ne sont pas nécessairement dominantes au niveau topographique par rapport au paysage observé.

D'autres éléments que le confort visuel occasionné par une longue profondeur de champ entrent en jeu, comme la valeur affective, symbolique ou historique attribuée aux paysages ou encore l'ambiance transmise par ceux-ci.

Les questions communes - in situ + ex situ (série B)

Les définitions du paysage

A cette question complexe de définition du paysage, nous notons donc tout d'abord que le sens visuel est clairement identifié par 1/3 des personnes interrogées. Le sens visuel semble dominer la perception paysagère, aucun autre sens n'ayant été directement. Ceci étant dit, nous devons quand même rappeler que les questionnaires ont tous débuté par une question

suggérant de nous indiquer un point de vue à photographier, amenant ainsi les personnes interrogées à se concentrer sur l'aspect visuel du paysage. Notons cependant l'évocation de la notion de « *calme* »(n°4), impliquant la perception auditive.

Au sein de notre échantillon, le paysage est souvent associé à la nature, puisqu'elle est citée par 1/3 des personnes interrogées. Notons que les exemples donnés pour illustrer les éléments naturels rappellent les différents codes esthétiques que nous avons présentés aux chapitres 2.1.1.1, et 2.1.1.2. qui, comme le souligne Alain Corbin (CORBIN, 2001 : 91), sont « entrelacés » (une même personne peut en avoir plusieurs). Par exemple : la campagne et les arbres rappellent le code de beauté classique (voir celui de *l'idéal paysager arcadien*) ; les montagnes, le code du sublime...

Remarquons encore que les éléments cités par les personnes interrogées pour définir le paysage ne relèvent pas uniquement de l'esthétique. La profondeur et la largeur du champ de vision sont également des éléments conférant de la qualité au paysage, pour un peu moins du tiers des personnes interrogées. Enfin, la capacité d'un paysage à transmettre une ambiance, ou un sentiment d'harmonie (voir ch. 2.1.2.) sont des éléments qui concourent également à la perception d'un paysage pour une petite partie des personnes interrogées.

Rappelons enfin que les différents éléments que nous venons de citer peuvent s'entrecroiser, et ce, de manière variée, pour chaque observateur. Par exemple : une personne appréciant un élément naturel peut le trouver beau, ce qui peut provoquer chez elle un sentiment d'harmonie, etc...

Les paysages appréciés et moins appréciés de Schaerbeek

Notons avant tout qu'au niveau des critères d'appréciation des paysages, nous constatons à nouveau l'intervention de plusieurs facteurs qui interagissent entre eux. L'esthétique, le confort visuel, les sentiments éprouvés à la vue d'un paysage, pour des raisons émotionnelles ou de pratique sociale contribuent à la perception paysagère. Même si au niveau individuel, ces facteurs interviennent de manière différente, nous constatons qu'il existe des convergences importantes en terme d'appréciation paysagère, au sein de l'échantillon de personnes interrogées.

Nous dégageons ainsi une zone d'appréciation positive, largement partagée par les personnes interrogées (plus de 3/4 des personnes ont cité un ou plusieurs éléments de la zone). Cette zone est constituée par l'axe joignant l'église Saint-Servais au Parc Josaphat, ainsi qu'à ses abords, en passant par l'avenue Louis Bertrand. Au niveau du PRAS (REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2001) tout ce périmètre est considéré comme un Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique, Esthétique ou d'Embellissement (PICHEE). Comme nous l'avons vu au chapitre 3.2.4., cette avenue a bénéficié d'attention particulière au niveau de la qualité architecturale.

Notons que le Parc Josaphat arrive en tête des paysages les plus appréciés par les personnes que nous avons interrogé, indiquant ainsi la sensibilité accrue des personnes aux espaces verts... Comme nous l'avons signalé dans le chapitre 3.3.2.3., le Parc Josaphat fait actuellement l'objet d'un projet de réaménagement important, qui va fort probablement attirer l'attention, voire mobiliser les schaarbeekoïses(es).

Outre l'identification de la saleté comme élément de dépréciation des paysages, pointée par une partie des personnes interrogées, plusieurs zones d'appréciation négative ressortent également des réponses formulées. Elles sont constituées par les paysages du quartier de la gare du Nord, de la place Verboeckhoven (« Cage aux Ours ») et de la place Liedts. Remarquons que la place Verboeckhoven a été récemment réaménagée (*Quartier d'initiative* « Cage aux Ours » 2000-2002), tout comme la place Liedts (*Accord de Coopération*, 1999), ce qui ne semble pas avoir amélioré la perception paysagère des personnes interrogées.

Notons que les quartiers de la gare du Nord font actuellement l'objet de *contrats de quartiers* en cours de réalisation : « Brabant-Verte » (2000-2004) et « Aarschot-Progrès » (2001-2005).

Il est aussi intéressant de signaler que, globalement, l'axe de la rue Royale-Sainte-Marie semble constituer une limite géographique entre les grandes zones d'appréciation positive et négative dégagées à partir de l'enquête (voir carte n°2, « Zones de convergence d'appréciation des paysages schaarbeekoïses », page 74). Notons ce témoignage :

« Une vue surplombant l'axe (rue Royale - rue Royale Sainte-Marie) formé par le Botanique, jusqu'à la Maison communale de Schaerbeek, car je trouve que cet axe divise Schaerbeek en deux parties fort différentes. » (n°28)

L'attention portée aux évolutions paysagères

Globalement, nous pouvons estimer que les personnes interrogées sont attentives à l'évolution des paysages schaarbeekois. Il faut toutefois noter que, généralement, les exemples d'évolution paysagère cités par les personnes concernent les lieux ou les quartiers qu'ils habitent ou ont habité.

Mener des actions particulières au niveau des paysages schaarbeekois

Pour cette question, notons que nous avons volontairement laissé la possibilité aux personnes interrogées de proposer et/ou de définir les actions particulières qu'ils jugeaient utiles de mener au niveau des paysages schaarbeekois. Globalement, nous pouvons estimer que les personnes interrogées souhaitent que des actions soient menées au niveau des paysages schaarbeekois. Dans l'ensemble, elles accompagnent leur position par des exemples concrets d'actions (voir B6) dont la plus citée est de rendre la ville plus verte.

La disposition à s'impliquer « pour les paysages de Schaerbeek »

Pour cette question, nous avons volontairement laissé la possibilité aux personnes interrogées de proposer et/ou de définir leur type d'implication. Globalement, nous pouvons estimer que les personnes interrogées sont favorables à l'idée de s'impliquer dans une réflexion ou une action concernant les paysages schaarbeekois, en fonction de leurs disponibilités et du projet. Les actions de terrain recueillent plus d'enthousiasme.

V. Perspectives

Outre les diverses améliorations au niveau de l'enquête en elle-même, que nous avons évoquées dans les discussions (ch. IV.), nous proposons ici quelques pistes de réflexion et d'action, s'inscrivant dans une perspective d'une meilleure prise en compte du paysage.

Une recherche concernant l'identification et la qualification des paysages schaarbeekoïses

Pour pousser plus loin la réflexion concernant les paysages en milieu urbain, il serait pertinent de procéder à un travail d'identification et de qualification paysagère, notamment en vue de répondre aux objectifs de la convention européenne du paysage. Ce travail d'investigation important consisterait à réaliser premièrement un travail d'identification typologique des lieux, ainsi qu'une analyse des facteurs de pression qui les transforment. La caractérisation des paysages, ainsi que l'énonciation de critères qualitatifs les concernant permettraient enfin de soumettre aux populations une base la plus objective possible afin d'élaborer des *objectifs de qualité paysagère* (voir chapitre 1.2.1.), en collaboration avec la population.

Notons cependant que pour réaliser ces travaux, il faudra faire face aux nombreuses questions méthodologiques qu'occasionne la recherche paysagère en milieu urbain.

Un observatoire photographique du Parc Josaphat

Nous l'avons vu au travers des enquêtes, le Parc Josaphat (et ses abords) constitue un repère paysager extrêmement fort pour la majorité des personnes interrogées, tant pour ses aspects esthétiques et naturels, que pour ses infrastructures sportives.

Il nous semble donc tout d'abord important de souligner le potentiel formidable constitué par le projet du futur aménagement du Parc Josaphat, en matière de sensibilisation et de mobilisation de la population au niveau des questions paysagères à Schaerbeek.

Rappelons que ce projet s'inspire fortement des plans paysagers d'origine du parc, en visant par exemple la restauration de nombreux points de vue pittoresques pensés à l'époque par le paysagiste Edmond Galoppin.

En faisant le lien avec le principe de l'*Observatoire photographique du paysage* (voir ch. 2.2.2.), nous suggérons donc la mise en place d'un projet d'observation paysagère et de sensibilisation de la population par rapport au projet de réaménagement du parc.

Au niveau de la mise en place de séries rétrospectives, le Parc Josaphat est particulièrement riche puisqu'il a fait l'objet de nombreuses prises de vues pour la réalisation de cartes postales, à l'époque de sa création (celles-ci vont d'ailleurs constituer des modèles pour les futurs réaménagements).

Des outils adaptés pour mieux communiquer autour des paysages

À notre sens, un des enjeux majeurs de la question paysagère réside dans le fait de faire réellement participer la population à la gestion des paysages. À ce niveau, les comités de quartiers constituent des lieux privilégiés concernant l'expression citoyenne au niveau des aspirations paysagères. Notre expérience de terrain nous a fait constater qu'outre les raisons de manque de temps, de problèmes de santé, ou encore d'image négative des comités de quartier, d'autres éléments peuvent gêner la participation citoyenne dans l'expression de leur opinion concernant les enjeux paysagers. Des problèmes de méconnaissance des langues nationales belges, ou encore les obstacles présentés par la lecture de cartes ou de plans, peuvent décourager une partie de la population à s'impliquer dans les structures qui leur sont destinées. Face à ce constat, nous relatons donc ici l'initiative de simulation virtuelle en « quatre dimensions » de *Géo-Vision-Avenir* (THEBAUD, 2001). En combinant les technologies de modélisation et de numérisation actuelles aux données physiques du terrain ainsi que celles des projets d'aménagement, ces chercheurs sont parvenus à élaborer une méthode de modélisation permettant de présenter des simulations en images de synthèse, qui intègre la dimension temporelle. Cette technologie nouvelle semble être prometteuse, en terme d'outil facilitant la concertation, puisqu'elle permet une lecture facilement accessible à un projet d'aménagement, tout en prenant en compte l'évolution que celui-ci est sensé connaître.

Notons cependant que, comme c'est bien souvent le cas des nouvelles technologies, ce procédé coûte relativement cher (entre 20.000 et 100.000 euros).

VI. Conclusions

Dans le cadre de notre travail, nous avons mené plusieurs recherches, analyses et réflexions portant sur la perception paysagère en milieu urbain, dans la commune de Schaerbeek. Nous présentons ici les conclusions que nous tirons de ce travail.

Schaerbeek, une commune soucieuse de ses paysages

Concernant notre zone d'étude, nous constatons que la commune de Schaerbeek est particulièrement attentive aux questions paysagères. Cette attention est notamment perceptible par la création du « Plan Lumière » de la commune, mais aussi par l'insertion des dimensions paysagères dans certains projets d'aménagement, comme nous l'avons vu dans le cas des projets concernant le Parc Josaphat et la place Lehon (voir ch. 3.3.2.3. et V). Enfin, nous avons vu que la commune, par l'intermédiaire de l'asbl RenovaS, entend informer et sensibiliser sa population par rapport aux questions paysagères, comme les projets développés en parallèle aux *contrats de quartiers* : « Mémoires du quartier », « Lever les yeux » et « Portrait de quartier » en témoignent (voir ch. 3.3.2.2.).

Des « paysages urbains » qualifiés en fonction de nombreux facteurs en interaction

Au regard des enquêtes, nous avons vu que globalement, l'existence des paysages urbains était reconnue par les personnes interrogées, en notant la place prépondérante des espaces verts dans cette reconnaissance.

L'analyse des réponses formulées par les personnes interrogées aux questions abordant indirectement leurs critères (positifs ou négatifs) de qualification paysagère (B2, A0/B1, B4) révèle à nouveau que la question de l'appréciation paysagère reste éminemment complexe à cerner, étant donné la variété de facteurs en interaction qui interviennent dans sa construction. Les facteurs relevés sur base des enquêtes qui contribuent à la perception paysagère sont essentiellement l'esthétique, le confort visuel (largeur et profondeur de champ, harmonie...), mais aussi les sentiments éprouvés à la vue d'un paysage, que ce soit pour des raisons émotionnelles, intellectuelles ou de pratique sociale.

Concernant les critères esthétiques, nous relevons que les différents codes apparus depuis la naissance du concept de paysage à la Renaissance (voir ch. 2.1.1.1. et 2.1.1.2.) sont encore présents dans les mentalités actuelles, tout en s'entrelaçant.

Des convergences au niveau de l'appréciation paysagère

Même si les facteurs d'appréciation évoqués ci-dessus interagissent différemment au niveau individuel, nous avons relevé des convergences au niveau de l'appréciation paysagère (tant positives que négatives), illustrant ainsi l'existence probable d'une forme de représentation collective des paysages schaarbeekoïses.

Sur base des enquêtes, nous dégagons deux zones d'appréciation positive : une zone fortement appréciée constituée par l'axe joignant l'église Saint-Servais au Parc Josaphat, ainsi qu'à ses abords, en passant par l'avenue Louis Bertrand, ainsi qu'une zone appréciée au niveau des cités-jardins. Plusieurs petites zones négatives apparaissent également : la place Verboeckhoven (« Cage aux Ours », la place Liedts et le *quartier Nord*).

Globalement, l'axe de la rue Royale-Sainte-Marie semble constituer une limite géographique entre les grandes zones d'appréciation positive et négative dégagées à partir de l'enquête (voir carte n°2 « Zones de convergence d'appréciation des paysages schaarbeekoïses », page 74). Cet axe étant l'ancien « tracé royal », initié en 1827 (voir ch. 3.2.2.). Cette limite géographique semble symboliser la rupture entre le « Schaarbeek du haut » (avenue Louis Bertrand, cités-jardins...) et celui « du bas » (*quartier Nord*...), distinction fréquemment évoquée lors des enquêtes.

Une attention, accompagnée d'aspirations concernant les évolutions paysagères

Les personnes interrogées ont témoigné de l'attention qu'elle portaient à l'évolution paysagère de la commune de Schaarbeek, et ce particulièrement au niveau des quartiers qu'elles habitent ou ont habité.

Globalement, elles reconnaissent que la commune s'est engagée dans de nombreux projets d'aménagement depuis 5-10 ans. Dans l'ensemble, cette politique d'aménagement du territoire est évaluée positivement, tout en pointant les insuffisances qu'elles estiment constater au niveau de la propreté et des plans de circulation. En outre, les personnes

interrogées proposent des actions visant à améliorer la qualité paysagère, dont la plus fréquente est de rendre la commune plus verte.

Des citoyens favorables à s'impliquer pour les paysages et des comités de quartier à améliorer

Globalement, les personnes interrogées se sont montrées favorables à participer à des réflexions ou des actions visant à améliorer les paysages schaarbeekois, en privilégiant l'action à la réflexion. Nous avons également vu que l'existence des structures des comités de quartiers étaient relativement bien connue, mais que celles-ci souffraient d'une image peu accueillante, qu'il serait nécessaire d'améliorer.

Des réactions mitigées concernant le déplacement du mât électrique dans le cadre du « Plan Lumière »

Pour cette question pratique d'aménagement comportant des implications au niveau paysager, nous relevons que globalement, les personnes interrogées n'ont pas connaissance du mât électrique, ou sont indifférentes voire opposées au projet (notamment pour des questions de priorité budgétaires). Il semble donc qu'un travail d'information et de concertation avec la population serait judicieux.

Un projet d'observatoire photographique des paysages du Parc Josaphat, une étape de préparation à la mise en place de la convention européenne du paysage ?

En conclusion, même s'il reste encore beaucoup de chemin à faire en terme de méthodologie au niveau de l'identification et de la qualification paysagère en milieu urbain, les différents éléments recueillis lors de nos investigations nous conduisent à penser que la commune de Schaerbeek constitue un terrain très favorable à la poursuite de recherches et d'actions visant à faire progresser les perspectives de mise en œuvre de la *Convention européenne du paysage*. Comme nous l'avons vu dans l'introduction (voir ch. 1.2.1.), la convention préconise la participation de la population à la gestion des paysages, ce qui nous semble être un enjeu majeur. Bien sûr, de nombreuses conditions sont nécessaires à la mise en place d'une réflexion paysagère à laquelle l'ensemble de la population puisse participer. Dans cet objectif,

la sensibilisation aux paysages et à leurs évolutions, ainsi qu'aux rôles des différents acteurs influant sur ceux-ci, nous paraît être judicieuse.

Ainsi, et comme nous l'avons présenté dans le chapitre consacré aux perspectives (voir IV.), nous pensons que la mise en place d'un projet d'observatoire photographique du Parc Josaphat pourrait constituer un bon outil de sensibilisation pour les raisons suivantes :

- nous avons relevé une attention marquée par rapport aux paysages schaarbeekoïses et à leurs évolutions tant au niveau communal (appuyé par le tissu associatif) qu'au niveau des citoyens ;
- nous avons vu au travers des enquêtes que le Parc Josaphat (et ses abords) constitue un repère paysager extrêmement fort pour la majorité des personnes interrogées ;
- le Parc Josaphat fait actuellement l'objet d'un projet de réaménagement réservant une place prépondérante aux aspects paysagers puisqu'il s'inspire en partie des plans paysagers d'origine du parc (voir ch. 3.3.2.3.) ;
- l'observatoire photographique (voir ch. 2.2.2.) peut constituer un outil d'observation paysagère et de sensibilisation de la population efficace des réaménagements du Parc ;
- le Parc Josaphat offre une documentation photographique particulièrement riche (cartes postales anciennes), facilitant ainsi la création de *séries rétrospectives*.

VII. Bibliographie

BERQUE Augustin (1994), « Cinq propositions pour une théorie du paysage », sous la direction d'Augustin BERQUE, Seyssel, Champ Vallon.

BERQUE Augustin *et al.* (1999), « La mouvance, cinquante mots pour le paysage », Editions de la Villette, Passage.

BERQUE Augustin (1994), « Paysage, milieu, histoire », *in* BERQUE Augustin (1994), pp. 11-30.

CORBIN Alain (2001), « L'homme dans le paysage - entretiens avec Jean Lebrun », Les éditions Textuel, Paris.

BILLEN Claire (2000), « Bruxelles » - Collection : L'esprit des villes d'Europe, Fonds Mercator, p 152, 156, 158, 161.

COMMUNE DE SCHAERBEEK (2001) Projet de PCD – COOPARCH, octobre 2001, R.U. srl.

COMMUNE DE SCHAERBEEK (2001 bis), « Dossier de base du Plan Communal de Développement de Schaerbeek – Note de présentation, écrite par un jeune schaarbeekoïse »,

COMMUNE DE SCHAERBEEK (2005), base de données de la commune de Schaerbeek.

DECONINCK Mireille (2004), « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Région Wallonne », Les Cahiers de l'Urbanisme n° 50 - Juin 2004.

DELORT Robert et Walter François, (2001), « Histoire de l'environnement européen », Presses universitaires de France, Paris.

DE NAEYER (1993), « Patrimoine et Missions photographiques », *in* VERCHEVAL (1993), « Pour une histoire de la photographie en Belgique » (1993), Editions du Musée de la photographie de Charleroi. pp. 43-53.

DENHAENE Gwendolyne (2002), « L'expansion de Bruxelles au XIXe siècle - Naissance du Faubourg de Schaerbeek : histoire et images », Publication de l'asbl PatriS – Patrimoine de Schaerbeek.

de MONDENARD ANNE (2002), « La mission héliographique – Cinq photographes parcourent la France en 1851 », Monum, Editions du Patrimoine, Paris.

DERVILLEZ DOMINIQUE (2000) *in* SEQUENCES PAYSAGES (2000), p. 56.

D'OSTA Jean (1955), « Dictionnaire historique des Faubourgs de Bruxelles », Editions Le Livre. pp. 223-239.

DUVOSQUEL Jean-Marie *et al.* (2000), « Permanence et évolution » *in* BILLEN Claire (2000) « Bruxelles » - Collection : L'esprit des villes d'Europe, Fonds Mercator, pp 142-192.

D+A INTERNATIONAL S.A. (2000), « Dossier de demande de Permis d'Urbanisme – Quartier d'Initiatives Lehon-Renkin », 30/05/2000.

ERICX Michel *et al.* (2002), « Les hyperpaysages panoramiques », coproduction de l'Institut d'Eco-Pédagogie et du Laboratoire de Méthodologie de la Géographie de l'Université de Liège, Communauté française.

HOTEL COMMUNAL - Ecole des ressources humaines (2000), « Louis Bertrand et l'essor de Schaerbeek ».

IMAGES (2002), « Portrait de quartier - Quartier d'Initiatives Lehon-Renkin », UBICUMQUE vzw.

LANDSCAPE DESIGN (février 2004), « Etudes de restauration et de mise en valeur du Parc Josaphat à Schaerbeek – Permis Unique – Partie Paysage ».

LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ (1986).

LES CAHIERS DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE ET URBAINE (2000), « Paysages contemporains », Numéro 4 – Avril 2000, Editions du Patrimoine, Paris.

LELIEVRE Vincent (2000), *in* SEQUENCES PAYSAGES p. 66-67

MOLLIE-STEFULESCO Caroline *et al.* (2000), Revue de l'Observatoire photographique du paysage, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement - ARP Editions.

MOLLIE-STEFULESCO Caroline *et al.* (1997), « Séquences paysages », Revue de l'Observatoire photographique du paysage, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement - HAZAN.

NEURAY Georges (1982), « Des paysages - Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? », Les Presses Agronomiques de Gembloux.

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (2004), « Déclaration de Politique Générale du Gouvernement du 19 juillet 2004 », www.bruxelles.irisnet.be/fr/region/region_de_bruxelles-capitale/autorites/gouvernement/accords_et_arretes.shtml (1^{er} mars 2005).

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (2002), « Plan Régional de Développement », www.prd.irisnet.be (1^{er} mars 2005).

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (2001), « Plan Régional d'Affectation du Sol », www.pras.irisnet.be (1^{er} mars 2005).

REGION WALLONNE (1999), « Schéma de Développement de l'Espace Régional » (1^{er} mars 2005).

RENAUDIÈRE *et al.* (2002), Cours ENVI 010 – « Aspects juridiques de l'environnement », IGEAT, ULB.

RENOVAS (sept - 2000), « Levez les yeux », asbl RenovaS.

RENOVAS (2005), « Contrat de quartier n°11 Aerschot-Progrès », journal d'information, Janvier 2005.

RISTELHUEBER Véronique (1997), *in* SEQUENCES PAYSAGES (1997) p. 96-104.

ROGER Alain (1994), « Histoire d'une passion théorique ou Comment devient-on un Raboliot du Paysage », *in* BERQUE Augustin (1994), pp 107-123.

SARLET Danielle (2005), « Le développement territorial de la Wallonie à l'heure européenne du paysage », Les Cahiers de l'Urbanisme n° 53 - Mars 2005.

SCHUITEN et PEETERS (2004), « La Maison Autrique, Métamorphoses d'une maison d'Art Nouveau », Les impressions nouvelles.

STUDIO D'URBANISME JEAN-PIERRE MAJOT (mai 2000), « Plan Lumière de la Commune de Schaerbeek »

THEBAUD Philippe (2001), « Le paysage en quatre dimensions - Pour une nouvelle approche de la concertation », Collection Urbanisme et Paysages, Editions de Kerlan.

TINE Gérard (2002), « Histoire du paysage, enjeu économique, esthétique et éthique », Forums Agrobiosciences et société, cycle « Histoire de ... », Juin 2002, www.agrobiosciences.org (15 juillet 2005), Edition « Mission Agrobiosciences ».

UNION EUROPEENNE (2000), Convention européenne du paysage Florence, 20.X.2000, <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/176.htm> (18 avril 2005)

UNION EUROPEENNE (2000 bis), Convention européenne du paysage (STE n°176) - Rapport explicatif, <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Reports/Html/176.htm> (18 avril 2005)

VELGHE Benoît (2004), « La Maison Autrique dans son environnement », *in* SCHUITEN et PEETERS (2004), p 37-41.

VERCHEVAL Georges (1993), « Pour une histoire de la photographie en Belgique : essais critiques, répertoire des photographes depuis 1839 / sous la direction de Georges Vercheval », Editions du Musée de la photographie de Charleroi.

VERREYDT Léon (2004), La vallée et le Parc Josaphat, Studio Real Print, Beersel.

YOUNES Chris (2000), « Le paysage dans l'enseignement du projet architectural urbain » *in* LES CAHIERS DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE ET URBAINE (2000), pp 57-68.

Sites internet consultés

Site du Moniteur Belge : www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm

Site de la *Convention européenne du paysage* : <http://conventions.coe.int/>

Région de Bruxelles-Capitale : www.irisnet.be

Site du PRAS : www.pras.irisnet.be

Site du PRD : www.prd.irisnet.be

Site du SDER : <http://sder.wallonie.be>

Site consacré à la Revitalisation des quartiers en Région de Bruxelles-Capitale :
<http://www.quartiers.irisnet.be>

Site de Beliris : www.beliris.be

Site de l'Institut de Statistiques belge : www.statbel.fgov.be/

Site de la *Conférence Permanente du Développement Territorial* (Région Wallonne) :
<http://cpdt.wallonie.be/>

Entretiens :

21/03 et 4/04 : Léon Verreydt - Collectionneur de cartes postales anciennes et photographe ;

15/04/2005 : Jean-François Kleykens, coordinateur général de l'asbl RenovaS ;

30/05/2005 : Benoît Velghe, urbaniste et membre du comité de pilotage du « Plan Lumière »
de Schaerbeek ;

3/06/2005 : Prof. Anne-Marie Duquesne (ULB), titulaire du cours « Techniques des enquêtes
et sondages d'opinion » ;

9/06/2005 : Xavier Chapelle, (« Portrait de Quartiers »).

13/06/2005 : Jef Degryse, Architecte et paysagiste, ayant notamment participé activement à
l'élaboration de la *Convention européenne du Paysage* ;

17/06/2005 : Stéphane Larose - Service de l'Urbanisme et de l'Environnement de la
Commune d'Ixelles.

Annexes

- Photos prises à partir des indications des personnes interrogées (questions A0 et B1)
- Fiches individuelles d'enquêtes de terrain sur la perception paysagère à Schaerbeek
- La Convention européenne du paysage

**Photos prises à partir des indications des personnes interrogées
(Questions A0 ou B1)**

PHOTO +	PHOTO -
Questionnaire n°1 – Place Lehon	
	X
<p>« L'église et toute la place, à partir de la rue Verhas, je trouve ça beau »</p>	<p>« Il n'y en a pas »</p>
Questionnaire n°2 – Place Lehon	
	
<p>« Le petit train pour les enfants car ils y jouent, ça fait plaisir de les voir rire »</p>	<p>« Les déchets sur la place »</p>
Questionnaire n°3 – Place Lehon	
	<p>Pour des raisons pratiques, cette photo n'a pas pu être prise.</p>
<p>« La maison de 1875, parce que c'est la plus belle de la place »</p>	<p>« La place à partir du trottoir de la rue ... vers les façades d'en face, la nuit, car c'est « hard », il y a des jeunes qui crient, qui se saoulent... »</p>
PHOTO +	PHOTO -

Questionnaire n°4 – Place Lehon



« La maison du coin de la rue...car y habite une fille très sexy »



« L'église car elle n'est pas belle, elle ne sert à rien, on n'y célèbre pas de mariages... , tout bouge sauf l'église. Elle ressemble à l'abri de Batman »

Questionnaire n°5 – Place Lehon



« La perspective vers la maison communale, parce qu'elle est belle »



« Les poubelles de la place, parce que c'est sale »

Questionnaire n°6 – Parc Josaphat



« Une vue du Parc avec le lac et les statues, car je trouve que c'est beau » - vue du lac

PHOTO +

X

« Je n'en vois pas »

PHOTO -

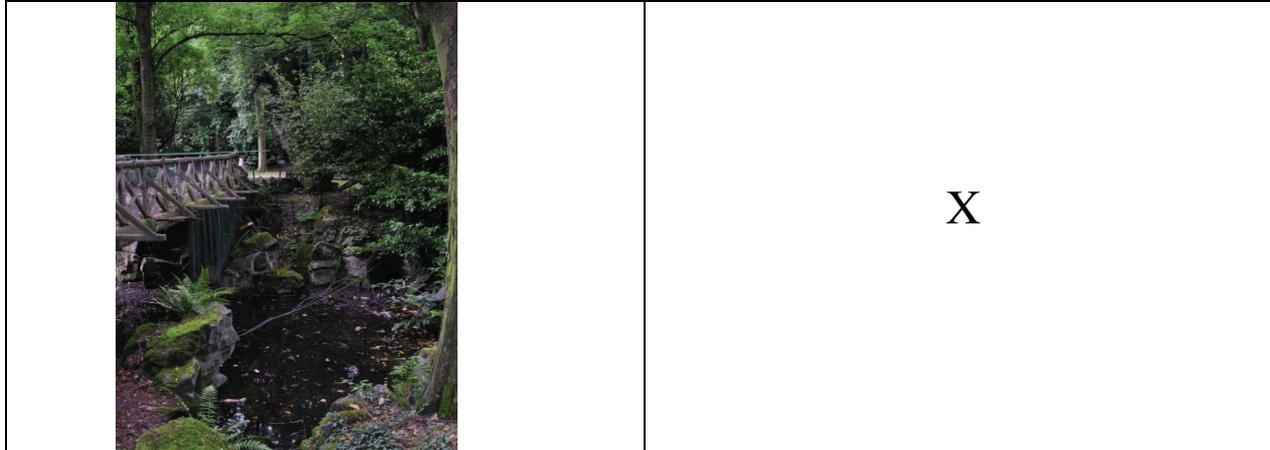
Questionnaire n°7 – Parc Josaphat



« La gloriette car c'est un lieu ouvert, clair, où l'on peut boire un verre »

« Le petit pont, car il est sombre »

Questionnaire n°8 – Parc Josaphat



« le petit pont (joli) »

« Il n'y en a pas »

Questionnaire n°9 – Parc Josaphat



« La terrasse, car j'aime y prendre un verre »

« Je ne sais pas »

PHOTO +	PHOTO -
Questionnaire n°10 – Parc Josaphat : « Je ne connais pas suffisamment le parc »	

Questionnaire n°11 – Parc Josaphat



Pour des raisons pratiques,
cette photo n'a pas pu être prise.

« A partir du dernier lac, vers le bas du parc, avec les animaux, je trouve cette vue très belle »

« Les petites maisons abandonnées, car c'est triste »

Questionnaire n°21 – Parc Josaphat



« Le petit étang devant, car il a un côté un peu sauvage »



« Les jeux d'enfants qui sont en mauvais état, ça ne donne pas envie d'y aller »

Questionnaire n°22 – Parc Josaphat



« La fontaine d'amour, car elle donne une vision particulière, de pureté...avec ce joli sable qui remonte »



« Le béton qui est laid, avec ces poubelles et ces réverbères qui ne ressemblent à rien »

PHOTO +

PHOTO -

Questionnaire n°23 – Parc Josaphat



X

« Les animaux, car j’y allais avec mon fils »

« Je ne sais pas »

Questionnaire n°24 – Parc Josaphat



« La fontaine d’amour car c’est spécifique d’avoir une fontaine en plein Bruxelles »

« L’étang derrière la buvette, car il est tristounet et mal entretenu »

Questionnaire n°12



« La piscine de Schaerbeek car j’y vais souvent »

« La tour Brusilia, car elle est trop monstrueuse »

PHOTO +

PHOTO -

Questionnaire n°13



« L'église Saint Servais, vue de l'Avenue Louis Bertrand, car c'est une jolie vue, qui donne sur un milieu surélevé »



« Les maisons près du chemin de fer, car je n'aime pas ce qui est négligé »

Questionnaire n°14



« Une photo de la Place des Bienfaiteurs vers la chaussée d'Haecht, prenant toute l'Avenue Rogier, car c'est une vue très urbaine, où on perçoit l'atmosphère sale, la population hétéroclite...c'est une vue « qui ne ment pas », contrairement à une vue de l'Avenue Louis Bertrand prise le soir »



« Le long des voies des chemins de fer de la Gare du Nord, car c'est une vue qui rappelle une image associant trafiquants/prostitution/dépotoirs, dont Schaerbeek doit se défaire »

Questionnaire n°15

Pour des raisons pratiques, cette photo n'a pas pu être prise.



« Une photo prise du 19^e étage du Brusilia, car la vue est belle, on y voit le Parc Josaphat et tout l'arrière de Schaerbeek »

« Chez moi, Avenue Rogier à partir de la chaussée d'Haecht, avec des voitures, car il y beaucoup trop de circulation, les gens roulent à du 120 km/h »

PHOTO +

PHOTO -

Questionnaire n°16

<p>Pour des raisons pratiques, cette photo n'a pas pu être prise.</p>	
---	--

<p>« Une photo d'enfants qui jouent sur les trottoirs de la rue Josaphat, car ils y sont les maîtres. J'aime bien la traverser »</p>	<p>« L'esplanade en face du Brusilia, elle n'est pas gaie à traverser, c'est un espace stérile, il y a des barrières partout pour dire qu'on ne peut pas traverser. On y voit le passé et le présent »</p>
--	--

Questionnaire n°17

	
--	---

<p>« L'avenue Louis Bertrand, car elle est belle »</p>	<p>« La rue Vandeweyer, car elle est sale »</p>
--	---

Questionnaire n°18

	
---	--

<p>« Le Parc Josaphat, car c'est un endroit calme, fort ouvert »</p>	<p>« Les poubelles, cela me dérange car ça donne un aspect négatif »</p>
--	--

<p>PHOTO +</p>	<p>PHOTO -</p>
-----------------------	-----------------------

Questionnaire n°19



« L'avenue Louis Bertrand, vue du parvis de l'Eglise Saint-Servais, car elle comporte de beaux bâtiments. C'est une des plus belles rues de Bruxelles »



« La rue Pavillon, près du pont, car c'est glauque et sinistre, même en pleine journée. C'est moche, vieillot et dégueulasse, il n'y a pas de lumière »

Questionnaire n°20

Pour des raisons pratiques, cette photo n'a pas pu être prise.



« Une vue du ciel du Parc Josaphat, car il est bien agencé, il y a de belles lumières, des vallons, du relief, de la végétation de niveaux différents »

« Un des coins de l'avenue Rogier et de la chaussée d'Haecht, car il y a trop de commerces et que ce croisement est trop « carré » »

Questionnaire n°25



« Les Casernes Dailly car j'habite en face depuis que je suis petit et je les trouve belles »

X

« Je n'en vois pas »

PHOTO +

PHOTO -

Questionnaire n°26



«...une vue, prise à l'arrêt du tram 90, du croisement entre la rue des Coteaux et l'avenue Rogier. La photo est prise de façon à avoir la place des Bienfaiteurs devant soi. J'aime cette photo et cette vue parce que, à ce niveau-ci de Schaerbeek, on est en plein dans le creux, l'impression de cuvette est le plus fort à cet endroit. Parfois j'en arrive à « mesurer » mes états d'âmes à l'aune de ce carrefour : lorsque je vais mal, que j'en ai marre du quartier, les deux versants de l'avenue Rogier, à cet endroit, me semblent abrupts et insurmontables. A l'inverse, quand je vais bien, les deux versants m'ont l'air...disons plus plats. »

« Une vue de la place Liedts, à partir du sommet de la place (à hauteur de la rue des Palais), car la perspective a été complètement gâchée par l'aménagement qui a été fait. »

Questionnaire n°27



« L'avenue Louis Bertrand, vers l'Eglise Saint-Servais, surtout quand il y a du soleil derrière l'église, car elle est très jolie. »

« La chaussée d'Haecht (vieux, mal entretenu, impression de saleté) »

PHOTO +

PHOTO -

Questionnaire n°28

<p>Pour des raisons pratiques, cette photo n'a pas pu être prise.</p>	<p>Pour des raisons pratiques, cette photo n'a pas pu être prise.</p>
<p>« Une vue surplombant l'axe formé par le Botanique, jusqu'à la Maison communale de Schaerbeek, car je trouve que cet axe divise Schaerbeek en deux parties fort différentes »</p>	<p>« Une vue de l'incinérateur et de la zone industrielle du côté d'Evere, avec de gros parkings, car j'habite dans le quartier et cela me gâche mes couchers de soleil ! »</p>

Questionnaire n°29

	
<p>«...du haut de l'avenue Louis Bertrand : l'avenue et les maisons sont belles »</p>	<p>«...en direction de la gare du Nord, le long du pont des chemins de fers et des rails de trams (moche) »</p>

Questionnaire n°30

	
<p>« ...la rue de Brabant parce que j'aime la vue sur son animation désordonnée, ses commerces etc. + la confrontation avec ce qui reste du temps où cette rue était occupée par d'autres commerces. En observant les maisons et les enseignes on peut remonter cette histoire et évolution »</p>	<p>«...la place Liedts parce que ce n'est pas une place, il est clair qu'elle n'a pas été pensée comme telle : son état actuel résulte probablement d'une non réflexion lors de son réaménagement. Le paysage qu'offre la place Liedts est une étendue floue traversée par les trams, les voitures et les piétons »</p>

**FICHES INDIVIDUELLES DE L'ENQUETE DE TERRAIN
SUR LA PERCEPTION PAYSAGERE A SCHAERBEEK**

Note : pour plus de facilité concernant la lecture des fiches d'enquêtes, nous avons choisi d'y laisser les questions, cependant, afin d'éviter une consommation de papier trop importante, nous avons opté pour une formule de présentation « serrée ».

Questionnaire d'enquête n°1

Date : 26/06 Lieu : Place Lehon Heure : 13h00

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de la Place Lehon ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : L'église et toute la place, à partir de la rue Verhas (en diagonale), car je trouve ça beau.

- : **Il n'y en a pas.**

A1. Passez-vous ici régulièrement ?

Oui, depuis 3 ans (*date à laquelle il est arrivé en Belgique de son village natal en Turquie suite au décès de sa grand-mère*).

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

Oui, plus moderne, *mais trouve que c'est dangereux pour les enfants car l'espace rue/place est trop flou (il a deux enfants)*.

Pour des raisons de difficulté de langue, je suis passée directement à la question B4, mais les éléments de la réponse à la question B4 permettent d'imaginer que la personne interrogée considère qu'il existe des paysages en ville.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages :

- du Parc Josaphat parce que :
 - il n'y a pas de maisons
 - il y a une vue d'au moins 200 m, « ça repose le regard »
- vers l'avenue Chazals car il y a une fontaine, il aime tout ce qui est biologique, scientifique (car son patron est biologiste et qu'il l'a intéressé à ces dimensions).

Je n'apprécie pas le paysage :

- du quartier de la Place Pavillon parce que même si la vue est belle, les groupes de jeunes de 10-15 personnes font peur.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Je ne sais pas car je suis ici depuis 3 ans.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Il faudrait faire un effort par rapport aux façades. Par exemple dans la rue Vondel, il existe des façades fort colorées. Ajouter des arbres.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Oui, aux réunions ou sur le terrain mais comme il travaille entre 12h00 et 21h00, cela devrait se faire avant 12h00. Il pense qu'il faut aller à la rencontre des gens du quartier et faire du porte à porte ou comme dans le cas de l'enquête aller dans la rue, en précisant au préalable que l'on ne vient pas demander d'argent.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Il ne sait pas mais il connaît l'échevin des Sports de Schaerbeek et a déjà été à sa rencontre pour des informations.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?
Il trouve cela logique de le remettre à sa place, ce qui ne gâchera rien puisque la place Colignon est déjà belle.

Informations générales

- C1. Sexe : Masculin
C2. Année de naissance : 1980
C3. Activité : ouvrier dans le secteur du nettoyage (travail précédent = éleveur en Turquie).
C4. Niveau d'étude : école primaire
C5. Langue maternelle : turc équivalent : inconnu
C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? OUI : de 2002 à 2005, rue Rubens.

Questionnaire d'enquête n° 2

Date : 26/06 Lieu : Place Lehon Heure : 13h30

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de la Place Lehon ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

- + Le petit train pour les enfants car ils y jouent, ça fait plaisir de les voir rire.
- **Les déchets sur la place.**

A1. Passez-vous ici régulièrement ?

Non, depuis 1 semaine mais il a grandi ici donc il venait souvent quand il avait 6-7 ans.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

Oui, tout est renouvelé. C'est bien mais trop sale. Cela devrait être entretenu tous les jours. Les jeunes mangent, boivent et jettent. Il fait attention à la propreté et jette ses déchets à la poubelle mais pense que les autres jeunes sont trop immatures. Il trouve que les voitures constituent un grand danger pour les enfants et en même temps que les trottoirs se rétrécissent et qu'il y a moins de places de parkings. Il voudrait qu'il y ait plus de contrôles.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Rien

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ? Nous sommes passés à la question 4 puisque le mot paysage bloque l'interview.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages :

- du Parc Josaphat parce que :
 - il y a des canards
 - il y a une barre fixe (sport)
 - il y a un terrain de sport
 - une grotte : surtout le soir car cela fait peur et j'aime m'y retrouver.

Je n'apprécie pas le paysage :

- de la Cage aux Ours, de la Place Pavillon, de la Place Pogge car même si le paysage est beau, les jeunes gâchent le paysage. Il y a beaucoup de jeunes délinquants.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, avant mon père avait un snack à la Place Pogge. Elle a été refaite et c'est beau à voir, ce n'est plus pourri comme avant, mais on ne voit plus bien la statue. Et puis les bandits sont toujours là...

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Non, tout est beau, mais il faudrait faire un effort pour l'entretien de la propreté !

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Oui, nettoyer la place par exemple si le matériel est mis à disposition par la commune. Je connais les gens et serais prêt à les mobiliser ?

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Je ne sais pas, je crois qu'il y en a un dans la rue Vandeweyer...

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Il dérange. C'est mieux de le remettre à sa place.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1981

C3. Activité : Actuellement en recherche d'emploi

C4. Niveau d'étude : secondaire

C5. Langue maternelle : turc équivalent : « görunte » (la vue).

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? oui, le quartier de la Place Lehon pendant mon enfance.

Questionnaire d'enquête n° 3

Date : 26/06 Lieu : Place Lehon Heure : 14h00

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de la Place Lehon ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : la maison de 1875, parce que c'est la plus belle de la place

- : la place à partir du trottoir de la rue ... vers les façades d'en face, la nuit, car c'est « hard », il y a des jeunes qui crient, qui se saouilent...

A1. Passez-vous ici régulièrement ?

Oui, tous les jours

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

Oui, la place a été réaménagée. Je préfère avant car j'ai le souvenir d'avoir grandi dans l'ancien « décor ».

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ?

Quelque chose de beau, comme la campagne.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

Non. En ville, ce sont des « milieux ». C'est l'activité qui fait le paysage.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

Il n'y en a pas.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Il y a eu beaucoup de travaux mais ça ne change pas la spécificité de Schaerbeek et de sa diversité culturelle.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekois ?

C'est gaspiller de l'argent car il vaut mieux investir dans les priorités : l'emploi, la formation, proposer plus d'activités aux jeunes du quartier car ceux-ci ne sont pas informés des possibilités au niveau culturel (ex : le centre culturel de la rue de Locht) et pensent que ce ne leur est pas adressés), investir dans la propreté...

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Oui, il est prêt à s'impliquer même bénévolement dans un projet de prévention pour la propreté adressé aux jeunes du quartier si la commune donne les moyens pour le faire.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Certainement à Saint-Josse où il vit et où selon lui la commune est mieux desservie au niveau socio-culturel.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Il y a d'autres priorités, comme la saleté.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1983

C3. Activité : travail : intérimaire

C4. Niveau d'étude : secondaire

C5. Langue maternelle : arabe. Equivalent du mot paysage en arabe : « mandar » (vision)

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui, à la limite de la commune de Saint-Josse depuis 1983.

Questionnaire d'enquête n° 4

Date : 26/06 Lieu : Place Lehon Heure : 14h30

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de la Place Lehon ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : la maison du coin de la rue...car y habite une fille très sexy.

- : l'église car elle n'est pas belle, elle ne sert à rien, on n'y célèbre pas de mariages..., tout bouge sauf l'église. Elle ressemble à l'abri de Batman.

A1. Passez-vous ici régulièrement ?

Oui, c'est un lieu de rassemblement.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

Oui, la place a été réaménagée. Le nouveau décor est ok mais dangereux pour les enfants car il n'y a pas suffisamment de démarcation entre la rue et la place.

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de la Place Lehon? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ?

Une vue d'ensemble, un décor, calme et reposant.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

Non.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

+ : Le Parc Josphat et sa grotte, qui me rappelle des souvenirs d'enfance

- : La rue d'Aerschot, car la prostitution ne devrait pas être autorisée et le quartier nord, car il est triste.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Il y a eu beaucoup de travaux, mais ça ne change pas la spécificité de Schaerbeek et de sa diversité culturelle.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ?

C'est gaspiller de l'argent.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?
Non, j'ai d'autres priorités, comme trouver du travail.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?
Oui, juste en bas de la rue Vandermeerch. Il est composé de gens qui se plaignent de la délinquance et des étrangers...

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?
Quel en est l'intérêt ? Pourquoi pas.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1983

C3. Activité : en recherche d'emploi

C4. Niveau d'étude : secondaire

C5. Langue maternelle : arabe. Equivalent = « mandar » (vision)

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui, le quartier de la place Lehon depuis 1983.

Questionnaire d'enquête n° 5

Date : 26/06 Lieu : Place Lehon Heure : 15h00

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de la Place Lehon ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

- + la perspective vers la maison communale, parce qu'elle est belle.
- les poubelles de la place, parce que c'est sale.

A1. Passez-vous ici régulièrement ?
Oui, depuis toujours.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Oui, la place a été réaménagée, mais pour qui ? C'est magnifique, mais c'est trop sale. C'est trop beau pour le quartier.

Note : la personne explique alors qu'elle estime que les personnes qui fréquentent la place ne méritent pas de bénéficier d'une amélioration de leur cadre de vie.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?
Là où il y a de la verdure.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, la Place Lehon.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage du fond de l'Avenue Louis Bertrand car il y a une belle vue, de la nature, de l'air frais.

Il n'existe pas de paysages que je n'apprécie pas à Schaerbeek car il n'y a pas d'endroits moches à Schaerbeek.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, il y a eu beaucoup de travaux, c'est assez positif.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui il faudrait planter plus d'arbres, mais on est limité par le manque d'espace.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, je pourrais donner mon opinion par écrit.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Je ne sais pas.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Ils font ce qu'ils veulent.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1957

C3. Activité : chômage, ex-tenancier de café qui a dû interrompre ses activités.

C4. Niveau d'étude : secondaire

C5. Langue maternelle : albanais. Equivalent = c'est le même mot en albanais.

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? OUI. Toute ma vie aux abords de la Place Lehon, je viens de déménager à Koekelberg.

Questionnaire d'enquête n° 6

Date : 26/06 Lieu : Parc Josaphat – « Fête de la Cerise » Heure : 17h00

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Pourquoi ?
Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : une vue du Parc avec le lac et les statues, car je trouve que c'est beau.

- : je n'en vois pas.

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ?

Non, sauf quand il y a des fêtes.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

• Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?

• Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Non c'est toujours pareil, sauf qu'il y a plus de possibilités pour les enfants, excepté pour les 10-11 ans.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Ce que l'on voit, avec des éléments particuliers, par exemple une prairie avec une vache.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

• Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?

• Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage de Terdelt car il y a plein d'enfants qui sont libres et qui font ce qu'ils veulent, contrairement au Parc Josaphat où il y a des gardiens qui leur interdisent de rouler à vélo.

Je n'apprécie pas le paysage du bas de la Gare de Schaerbeek. Le bâtiment est moche, ça manque de chaleur. Le bâtiment ne donne pas envie d'y aller : c'est sale à l'intérieur, on s'y perd, il n'y a personne aux guichets, il y a des préservatifs et des seringues usagées qui traînent...

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, en bas de chez elle, le cimetière a été transformé en parc. L'ancien hôpital de Schaerbeek a été remplacé par un centre sportif. Ces changements sont positifs pour les enfants.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Non

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, peindre, mettre des couleurs sur des façades des maisons dans le cadre d'un projet avec des enfants.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Oui, mais je n'y participe pas car ce sont des petits vieux qui ne sont pas ouverts et qui s'engueulent.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

J'y suis favorable. Il n'a rien à faire là.

Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1965

C3. Activité : couturière

C4. Niveau d'étude : graduat.

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? OU, Allée des Fraisias (Terdel), depuis 10 ans.

Questionnaire d'enquête n° 7

Date : 26/06 Lieu : Parc Josaphat – « Fête de la Cerise » Heure : 17h30

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : la gloriette car c'est un lieu ouvert, clair, où l'on peut boire un verre.

- : le petit pont, car il est sombre.

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ?

Oui, en été.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

• Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?

• Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Oui, mais c'était mieux avant, il y avait un glacier, le mobilier est usé...

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Un endroit avec de la verdure.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, les parcs.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage du Parc Josaphat, car on s'y donne rendez-vous en famille.

Il n'y a pas de paysage que je n'apprécie pas à Schaerbeek.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, il y a eu beaucoup d'arbres plantés et de travaux. Il y a un plan de mobilité à l'Avenue Paul Deschanel qui vise à réduire la circulation avec plus de sens uniques. Je préfère avant car les voitures circulaient plus facilement.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, il faut embellir, éviter de construire des buildings, mettre de belles couleurs dans la ville, des arbres...

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, c'est difficile pour moi de participer à des réunions, mais lors de rencontres à mon domicile c'est possible.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Je ne sais pas.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Je n'y ai pas fait attention.

Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1970

C3. Activité : vendeuse

C4. Niveau d'étude : secondaire

C5. Langue maternelle : turc. « Manzara » = panorama

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? OUI Avenue Paul Deschanel depuis 1970.

Questionnaire d'enquête n° 8

Date : 26/06 Lieu : Parc Josaphat – « Fête de la Cerise » Heure : 18h00

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : le petit pont (joli)

- : il n'y en a pas

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ?

Non.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Non, c'est toujours pareil sauf que c'est un peu plus propre. Il y a beaucoup plus d'immigrés et pas beaucoup d'activités, même pendant l'été. Il y a plus de possibilités culturelles et sportives : le tir à l'arc (trucs de vieux et dangereux) a été remplacé par un terrain de foot.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?
La verdure, l'environnement, la propreté.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Non.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages des allées du Parc Josaphat, de l'Avenue Louis Bertrand pour ces belles anciennes maisons.

Je n'apprécie pas les paysages de la rue Verte, de la Place Liedts car il y a beaucoup d'immigrés des pays de l'Est. La délinquance est toujours là, rien n'a changé.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Non, c'est toujours pareil sauf certains travaux qui réduisent les places pour les voitures, ça m'ennuie.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, plus d'arbres et plus de pistes cyclables.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, pour des actions concrètes.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Oui, mais je n'y participe pas, car il est composé de beaucoup de vieilles personnes qui refusent d'accepter les étrangers.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Si les riverains disent oui, pourquoi pas. C'est un truc inutile, de prestige.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1976

C3. Activité : infirmier

C4. Niveau d'étude : supérieures

C5. Langue maternelle : turc (chypre) « manzara » = paysage

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui, rue Van Hamée depuis toujours.

Questionnaire d'enquête n° 9

Date : 26/06 Lieu : Parc Josaphat – « Fête de la Cerise » Heure : 18h30

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : la terrasse, car j'aime y prendre un verre.

- : je ne sais pas

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ? Non

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

C'est difficile à dire. le Parc a été amélioré au niveau de la sécurité car il y a des gardiens.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

L'environnement qui nous entoure, ce qui est dans mon champ de vision.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, les grandes étendues.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage de la Place de Jamblinne de Meux car il y a de jolies façades, la rue des Pensées car il y a de petites maisons agréables, c'est un quartier résidentiel, familial.

Je n'apprécie pas le paysage de la Cage aux Ours car les maisons sont délabrées et dégradées, en plus on ne s'y sent pas à l'aise, ce n'est pas sécurisant. Cette situation s'accroît quand on « descend » dans Schaerbeek. La Gare de Schaerbeek, car elle est trop déserte.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Ne saurait pas répondre.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, réhabiliter le quartier autour de la Maison communale.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Pourquoi pas, selon mes disponibilités.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Je ne sais pas.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Je n'y vois pas d'intérêt.

Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1966

C3. Activité : infirmière

C4. Niveau d'étude : supérieur (graduat)

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui, avenue Diamant depuis 1,5 an.

Questionnaire d'enquête n° 10

Date : 26/06 Lieu : Parc Josaphat – « Fête de la Cerise »

Heure : 19h00

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

Je ne connais pas suffisamment le Parc.

A1. Passez-vous ici régulièrement ?

Si oui, depuis quand ?

Non

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Oui, le bar est à l'abandon (glacier) et le café est à rénover...

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Ce qui est dans mon champ de vision.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages du côté du boulevard Lambert car il est aéré et les cités-jardins, car elles sont belles.

Je n'apprécie pas le paysage de la chaussée d'Helmet car même si elle est colorée, elle est sale.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

C'est un peu moins ghetto aujourd'hui. C'est agréablement mélangé.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, rénover et rendre certains quartiers plus propres.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Non, car je n'y habite pas.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Je ne sais pas.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

S'ils ont de l'argent à dépenser...

Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1967

C3. Activité : employée dans le secteur de la finance

C4. Niveau d'étude : supérieur

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? NON

Questionnaire d'enquête n° 11

Date : 26/06 Lieu : Parc Josaphat – « Fête de la Cerise » Heure : 19h30

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

- + : A partir du dernier lac, vers le bas du parc, avec les animaux, je trouve cette vue très belle.
- : Les petites maisons abandonnées, car c'est triste.

A1. Passez-vous ici régulièrement ?

Oui, pour faire du jogging.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Non car j'habite ici depuis 3 mois.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Je suis originaire d'un village et, pour moi, un paysage comporte beaucoup d'arbres.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, ce parc par exemple.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

+ : J'apprécie le paysage du Parc Josaphat car je n'ai pas de balcon ni de jardin et j'aime m'y promener.

- : Je n'apprécie pas le paysage de la tour RTBF car elle est moche, même si c'est un bon repère.

Etant donné que la personne n'habite la commune que depuis 3 mois, la personne n'a pu répondre aux questions suivantes.

Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1979

C3. Activité : employée dans le secteur automobile

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : allemand.

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? OUI, avenue Rogier depuis 3 mois.

Questionnaire d'enquête n° 12

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

- + : La piscine de Schaerbeek car j'y vais souvent
- : La tour Brusilia, car elle est trop monstrueuse.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

C'est un tableau.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage de la piscine de Schaerbeek car je vais beaucoup y nager ; du Parc Josaphat car il y a de la nature, des perroquets et de l'eau ; la rue Metsys car un pote y habite et a une belle vue.

Je n'apprécie pas le paysage de la « Cage aux Ours » car le train y passe. J'apprécie quand même le réaménagement qui y a été fait

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, il y a eu pas mal de travaux.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, il faut conserver le vert, aménager plus d'espaces conviviaux, intimes et intergénérationnels.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, si on me sollicite.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Je ne sais pas.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Je ne vois pas ce dont il s'agit.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1951

C3. Activité : musicien

C4. Niveau d'étude : secondaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui, pendant 2 ans à la limite Schaerbeek-Evere.

Questionnaire d'enquête n° 13

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : L'église Saint Servais, vue de l'Avenue Louis Bertrand, car c'est une jolie vue, qui donne sur un milieu surélevé.

- : Les maisons près du chemin de fer, car je n'aime pas ce qui est négligé.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Vue où il y a de la nature, une présence humaine (par exemple des constructions), une âme, une ambiance.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

• *Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?*

• *Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.*

Evidemment.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage de l'Eglise Saint-Servais, car j'apprécie son architecture, celui du bas du Parc Josaphat vers le boulevard Lambermont car cela fait appel à mon imaginaire, donne une ambiance... Le quartier des fleurs, qui comporte de petites maisons unifamiliales, chose rare à cette époque où l'on construit de hauts bâtiments.

Il y a peu de paysages que je n'apprécie pas à Schaerbeek. Je n'apprécie pas ce qui n'est pas respecté, ce qui est négligé, comme des friches ou des dépôts clandestins.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, le moindre petit coin est urbanisé...par exemple le parc de la rue Caporal Claes a été supprimé.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Sauvegarder les petits coins de nature qui subsistent, gérer rigoureusement ce qui doit l'être, comme le Parc Josaphat.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Non, malheureusement, car je n'ai pas le temps et j'ai des problèmes de santé.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Je sais que ça existe mais je n'y participe pas pour les raisons que j'ai dites avant. Un voisin a organisé un repas de quartier afin de permettre aux voisins de se rencontrer, c'est une très bonne initiative.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Il est très bien où il est, il y a d'autres priorités. En plus cela donne une ambiance de fête lorsqu'il y en a autour de la place, alors que l'avenue des Azalées est moins festive.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1946

C3. Activité : Médecin homéopathe

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, depuis plus de 30 ans et actuellement à l'avenue Maeterlinck (Helmet).

Questionnaire d'enquête n° 14

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Une photo de la Place des Bienfaiteurs vers la chaussée d'Haecht, prenant toute l'Avenue Rogier, car c'est une vue très urbaine, où on perçoit l'atmosphère sale, la population hétéroclite...c'est une vue « qui ne ment pas », contrairement à une vue de l'Avenue Louis Bertrand prise le soir.

- : Le long des voies des chemins de fer de la Gare du Nord, car c'est une vue qui rappelle une image associant trafiquants/prostitution/dépotoirs, dont Schaerbeek doit se défaire.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Vue qui peut transmettre une sorte d'ambiance. La Baraque Fraiture donne une ambiance de liberté avec son étendue, sa nature, on peut courir partout... Le quartier Manhattan donne une ambiance d'oppression et de claustrophobie...

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

• *Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?*

• *Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.*

Bien sûr !

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage de l'Eglise Saint-Servais, du bas de l'Avenue Louis Bertrand, car elle présente une belle architecture, une vue profonde.

Je n'apprécie pas le paysage de la Gare du Nord car la prostitution, les trafics en tout genres y sont présents. Le Carly, près de la zone du Moeraske, qui a été construit dans une zone qui regroupait des potagers.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Je trouve que c'est plus propre qu'avant. La Cage aux Ours a bien été réaménagée. Les ponts soutenant le boulevard Lambert ont été nettoyés, la Maison Communale a été restaurée...

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, pour le Brusilia ! Ce serait bien de la détruire, mais j'ai conscience que des gens y habitent, donc je proposerais que les gens du quartier la décorent, comme ce qui a été fait dans le quartier de la Gare du Nord où des jeunes ont fait des graffitis sur un immeuble.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Oui, le comité « Ras-le-brol », à l'école « Champagna ». Mon grand-père y allait. Je n'y ait jamais participé mais je pense qu'il est surtout composé de personnes âgées qui recherchent des occupations.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Bonne initiative car tout est trop concentré autour de la Maison communale et ça ne la mets pas en valeur.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1978

C3. Activité : Enseignant

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, avenue Maeterlinck (Helmet) depuis 1978.

Questionnaire d'enquête n° 15

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Une photo prise du 19^e étage du Brusilia, car la vue est belle , on y voit le Parc Josaphat et tout l'arrière de Schaerbeek.

- : Chez moi, Avenue Rogier à partir de la chaussée d'Haecht, avec des voitures, car il y beaucoup trop de circulation, les gens roulent à du 120 km/h.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Une vue qui permette de voir une ligne d'horizon, car c'est reposant.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Très peu justement. J'ai vécu à la campagne auparavant et c'est ce qui me manque le plus à Bruxelles. Il y a une perte de la notion de l'espace car il est quasi clos. Bruxelles s'en tire encore bien car elle est plutôt vallonnée.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage du parvis de l'Eglise Saint-Servais, vers l'Avenue Louis Bertrand, car c'est la plus belle de Schaerbeek. La Gare de Schaerbeek est très belle aussi, elle est classée. J'apprécie aussi le Square Huart Hamoir, qui est structuré en plusieurs étages et offre une certaine ouverture de vue.

Je n'apprécie pas le paysage sales. Les quartiers du « bas » de Schaerbeek sont les plus touchés.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, la rue de Brabant est actuellement en fin de chantier de réaménagement. Le rond-point Colonel Bremer a été refait, le quartier des Casernes. Les nouveaux plans de circulation améliorent aussi la sécurité des quartiers, ce qui est fort agréable, surtout pour les enfants.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, éviter de mettre du mobilier urbain qui ne soit pas assez résistant, comme la pierre naturelle. Pour le Parc Josaphat, réhabiliter l'ancien théâtre pour marionnettes, prévoir plus de poubelles, des bancs et du mobilier destiné aux activités des habitants (pic-nic,...) et enfin réaménager les terrasses-buvettes pour les rendre plus agréables, créer un kiosque à journaux... La signalétique développée dans et aux abords du parc est trop répressive et peu claire.

Rendre le musée de la bière (av. Louis Bertrand) plus accessible au public pour l'organisation de fêtes etc...

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, en fonction de mes possibilités. Je serais prêt à participer à une action de sécurisation de l'avenue Rogier en peignant des corps sur la route...

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Non, il y a surtout des antennes sociales à vocation communautaire.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Ça ne me dérange pas.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1971

C3. Activité : Graphiste

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, avenue Rogier depuis 3 ans et rue Walschaert et quartier Helmet pendant 7 ans.

Questionnaire d'enquête n° 16

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Une photo d'enfants qui jouent sur les trottoirs de la rue Josaphat, car ils y sont les maîtres. J'aime bien la traverser.

- : L'esplanade en face du Brusilia, elle n'est pas gaie à traverser, c'est un espace stérile, il y a des barrières partout pour dire qu'on ne peut pas traverser. On y voit le passé et le présent.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Ce qu'on voit, pas spécialement ce dans quoi on est, mais avec un certain recul (une façade n'est pas un paysage).

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages des rues grouillantes de vie, avec des commerces, des gens dans la rue : tout le flanc de colline entre la chaussée d'Haecht et la rue de Brabant ainsi que le quartier de la rue Josaphat et de la rue des Coteaux. Les belles maisons de l'Avenue Louis Bertrand.

Je n'apprécie pas le paysage du Parc Josaphat, car il est sale, il y a de grands arbres poussiéreux, ce n'est pas la nature. C'est une zone 1/2 forêt, 1/2 parc avec de la végétation de tailles différentes.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Je ne connaissais pas avant d'y habiter (cela fait 3 ans). Ceci dit, en 3 ans, j'ai constaté des changements au niveau de l'aménagement des voiries. On imagine ce que cela donnera plus tard car on sent que la commune est en train d'épurer, de clarifier.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Je vis la commune en tant que piétonne, alors je voudrais que la mobilité douce (piétons, cyclistes) soit encouragée, pour des raisons de sécurité, d'écologie et de plaisir de la ville et du paysage.

Une meilleure politique concernant ce qui s'ajoute dans la rue me paraît importante car cela brouille la lecture des lieux (arrêts de bus, publicité, coffres de sibelgaz...).

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, la population ne s'investit pas assez dans l'espace public. J'aimerais faire des choses avec des gens du quartier, car professionnellement, je suis amenée à travailler sur des questions d'aménagement avec des partenaires qui ne proviennent pas du terrain et cela me manque.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Je ne sais pas, je ne pense pas. Après 3 ans, je commence à me sentir faire partie du quartier et je vais probablement me renseigner à ce niveau.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Je ne voit pas ce dont il s'agit.

Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1976

C3. Activité : Architecte

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, avenue Rogier depuis 3 ans.

Questionnaire d'enquête n° 17

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : L'avenue Louis Bertrand, car elle est belle.

- : La rue Vandeweyer, car elle est sale.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?
Une vue avec de la verdure...ou des montagnes, un coucher de soleil...

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui. Par exemple le Jardin Botanique.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages des différents parcs comme le Parc Josaphat car il est relaxant : on s'y repose, il y a des animaux...

Je n'apprécie pas le paysage des rues sales avec des immondices.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, des dégradations au niveau de la propreté.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, réprimer les gens au niveau de la propreté publique. Que les nombreux gardiens du parc viennent dans la rue et dressent des PV aux gens qui salissent la ville. Ouvrir un numéro vert permettant de dénoncer les pollueurs. Il faut aussi des actions de sensibilisation, afin que les gens prennent conscience des coûts engendrés par leurs actes.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, mais je n'en ai pas le temps. Je travaille de 6h à 22h.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Je n'en sais rien, ça m'étonnerait.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Il doit rester là car la Maison communale et le mât se mettent mutuellement en valeur.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1956

C3. Activité : Libraire

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, Boulevard Lambermont depuis 2 ans.

Questionnaire d'enquête n° 18

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Le Parc Josaphat, car c'est un endroit calme, fort ouvert.

- : Les poubelles, cela me dérange car ça donne un aspect négatif.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?
La nature.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Beaucoup moins qu'avant. Il faut mettre plus d'espaces verts, mais en mettant des parkings souterrains pour les places de parkings !

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages de l'Avenue Louis Bertrand, car elle est belle et que j'y habite. Le parc Josaphat, pour sa nature. Terdelt, qui est un beau complexe.

Je n'apprécie pas les paysages sales et où il y a des chancre. Aucun quartier n'est vilain, tout dépend de l'entretien que les gens en font. Et par rapport aux propriétaires qui laissent leur maison à l'abandon, que peut-on faire ?

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Non, pas plus d'embellissement que ça.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, engager du personnel à la commune de Schaerbeek. Il faut être ouvert aux transformations. Planter des arbres en surface et faire des parkings souterrains.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, participer à des réunions, à des actions concrètes comme planter des arbres...

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Pas à ma connaissance.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Un projet à inscrire dans les travaux inutiles, qu'on le laisse là !

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1958

C3. Activité : Déménageur

C4. Niveau d'étude : secondaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, depuis 40 ans, actuellement à l'Avenue Louis Bertrand.

Questionnaire d'enquête n° 19

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : L'avenue Louis Bertrand, vue du parvis de l'Eglise Saint-Servais, car elle comporte de beaux bâtiments. C'est une des plus belles rues de Bruxelles.

- : La rue Pavillon, près du pont, car c'est glauque et sinistre, même en pleine journée. C'est moche, vieillot et dégueulasse, il n'y a pas de lumière.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?
Une belle vue sur la nature (surtout sur des montagnes). Un lever de soleil en Toscane.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, les parcs (Josaphat, Cambre, Royal...).

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages du parc Josaphat, car il offre une belle nature.

Je n'apprécie pas les paysages du Parc Josaphat, à cause du bruit de voitures quand on s'y promène, surtout sur le côté gauche.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Je ne sais pas. Il y a eu des travaux mais je ne sais pas comment c'était avant.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Revaloriser certains endroits au niveau de la propreté. Refaire les voiries, placer des casse-vitesse comme à l'avenue Paul Deschanel.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Je serais prêt à participer mais pas à initier le projet. Si tout le monde s'y met, ça ne demande pas beaucoup de temps. Je suis prêt à m'investir de manière ponctuelle.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Oui, dans la rue. Je compte y participer pour savoir ce qui va se passer en face de chez moi, au stade qui va faire l'objet d'un réaménagement.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Ça n'a aucun sens. Cela va coûter de l'argent pour pas grand chose.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1973

C3. Activité : Entrepreneur

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, Avenue du Suffrage Universel depuis 1 an.

Questionnaire d'enquête n° 20

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Une vue du ciel du Parc Josaphat, car il est bien agencé, il y a de belles lumières, des vallons, du relief, de la végétation de niveaux différents.

- : Un des coins de l'Avenue Rogier et de la Chaussée d'Haecht, car il y a trop de commerces et que ce croisement est trop « carré ».

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Une vue (rurale ou urbaine) qui me procure des sentiments d'harmonie, de présence d'âme, et de personnalité ou d'aménagement.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages du Parc Josaphat depuis les rues des Azalées et E. Cambier, la Maison communale de Schaerbeek, où il y a des maisons superbes.

L'Avenue Paul Deschanel où il y a une belle lumière, un paysage humain hétéroclite. Ces lieux montrent la façon dont les gens se sont intégrés dans le paysage et la manière dont ils ont intégré le paysage.

Je n'apprécie pas les paysages du quartier de la rue des Coteaux et des rues qui y aboutissent, car l'urbanisme est trop anarchique. Il n'y a pas de cohérence dans les plans de circulation, il y a trop de sens interdits, ce qui empêche les gens de se déplacer librement, c'est désagréable.

Le stade communal, car le bâtiment est moche et n'est pas entretenu. Il y a un certain type de population qui y joue et du coup et c'est pour ça qu'on le laisse aller...

La Cage aux Ours, vers la rue Navez, qui est triste et moche.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Je ne sais pas répondre car j'habite ici depuis 6 mois, mais je sais que la commune et la région font des efforts à ce niveau. En tant que nouvel arrivant dans la commune, je suis d'ailleurs assez reconnaissant vis-à-vis de sa politique.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Je ne connais pas assez la commune de Schaerbeek.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

J'en aurais envie mais je ne le ferai pas parce que ça ne fait pas longtemps que j'habite ici et que j'ai l'impression que je n'arriverai pas à m'intégrer dans la vie sociale du quartier. Cette rue est particulière car elle est bordée sur tout un côté par le stade communal. Je crois que cette disposition d'un tel mastodonte joue dans le peu de vie sociale de la rue.

Je pourrais cependant participer ponctuellement à une action, si on me sollicite.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Oui, il y en a un qui s'est créé dans la rue il y a 3 ans, par rapport au devenir du stade communal.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

J'y suis favorable, car il y a dans le Parc Josaphat des sculptures. La présence du mât électrique pourrait être un élément de rappel par rapport à celles-ci.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1972

C3. Activité : Photographe

C4. Niveau d'étude : graduat

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, Avenue du Suffrage Universel depuis 6 mois.

Questionnaire d'enquête n° 21

Date : 2/07 Lieu : Parc Josaphat Heure : 13h00

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Le petit étang devant, car il a un côté un peu sauvage.

- : Les jeux d'enfants qui sont en mauvais état, ça ne donne pas envie d'y aller.

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ?
Environ 6 fois par an, en été, de mai à octobre.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Non. Il faudrait mettre de la dolomie à la place du macadam.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?
Un cadre sur un environnement déterminé, un cadre visuel.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, on en trouve partout.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages du Parc Josaphat et de ses abords, pour leur belle architecture, la verdure. Le quartier de la Chaussée d'Haecht, de l'Eglise Sainte-Marie, qui est un quartier animé et culturellement marqué, qui possède une âme.

Je n'apprécie pas le paysage du viaduc Reyers et de la tour RTBF, où on est en dehors de l'échelle humaine.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Peut-être l'avenue Rogier, qui a été refaite... Il n'y a pas vraiment de prise en charge, tant au niveau communal que citoyen.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, il faut réduire le nombre de bandes de la chaussée de Louvain et passer de 4 bandes à 2 bandes ! Peindre les rues et les trottoirs...

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, ça dépend du projet. Je suis prêt à consacrer quelques heures par mois.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Non, mais on compte en créer un car nous avons acheté une ancienne école à quatre familles pour un projet de logement, mais qui comporte aussi un volet socio-culturel.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Là il est bien...peut-être sera-t-il aussi bien ailleurs ?

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1971

C3. Activité : Architecte

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, rue Artan, depuis 2 ans.

Questionnaire d'enquête n° 22

Date : 2/07 Lieu : Parc Josaphat Heure : 13h30

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : La fontaine d'amour, car elle donne une vision particulière, de pureté...avec ce joli sable qui remonte.

- : Le béton qui est laid, avec ces poubelles et ces réverbères qui ne ressemblent à rien.

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ?

De temps en temps, quand il fait beau.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Non et c'est très bien comme ça.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Quelque chose qui est beau à mes yeux, que je puisse garder en souvenir, présentant de l'espace.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, ça peut-être des étals de fruits.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages du Parc Josaphat, car c'est un étang de verdure en plein centre, qui est paisible, hormis les avions.

Je n'apprécie pas le paysage derrière les casernes Dailly, il y a un nouveau complexe qui est très laid.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Pas vraiment de changements...les trottoirs sont toujours aussi sales...

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, il faudrait fleurir certaines avenues, refaire les trottoirs...

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, ça dépend du projet. Je suis prêt à consacrer quelques heures par mois.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Non, mais on compte en créer un car nous avons acheté une ancienne école à quatre familles pour un projet de logement, mais qui comporte aussi un volet socio-culturel.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

On le verrait peut-être davantage... ?

Informations générales

- C1. Sexe : Féminin
C2. Année de naissance : 1974
C3. Activité : Economiste
C4. Niveau d'étude : universitaire
C5. Langue maternelle : français
C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, rue Artan depuis 2 ans.

Questionnaire d'enquête n° 23

Date : 2/07 Lieu : Parc Josaphat Heure : 14h00

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Les animaux, car j'y allais avec mon fils.

- : Je ne sais pas.

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ?
Non.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Mon fils m'a dit que le Parc était mieux entretenu et surveillé.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?
Un beau site, une belle vue, de la verdure, des arbres, fleurs, une vue au loin, la montagne...

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, Place Poelaerts.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages de l'Avenue Louis Bertrand, ainsi que le long de la rue des Azalées, qui sont des avenues avec de belles maisons.

Je n'apprécie pas le paysage du quartier de la chaussée d'Haecht et de la rue des Coteaux, car il se « ghettoïse ».

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Je pense que c'est globalement plus propre.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Je ne sais pas.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Non, car je n'habite plus Schaerbeek, et qu'à mon âge, je ne m'implique plus, mais je suis une citoyenne respectueuse de mon environnement.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Je ne sais pas

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Je ne vois pas ce dont il s'agit.

Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1933

C3. Activité : Retraitée

C4. Niveau d'étude : supérieur

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, de 1960 à 1988 dans le quartier de la Chaussée d'Haecht et avenue des Fraisias.

Questionnaire d'enquête n° 24

Date : 2/07 Lieu : Parc Josaphat Heure : 14h30

A0. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée du Parc Josaphat ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : La fontaine d'amour car c'est spécifique d'avoir une fontaine en plein Bruxelles.

- : L'étang derrière la buvette, car il est tristounet et mal entretenu.

A1. Passez-vous ici régulièrement ? Si oui, depuis quand ?

Oui, pour ma profession, je travaille à la commune de Schaerbeek et j'organise les festivités qui s'y déroulent.

A2. Avez-vous constaté des changements au niveau paysager ?

- Si oui, lesquels et qu'en pensez-vous ?
- Sinon, en souhaiteriez-vous ? Pourquoi ?

Je suis au courant de par ma profession, mais je n'ai pas vu les changements.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Quelque chose qui correspond à la nature, qui n'est pas créé par l'homme (arbres, montagnes, mer...)

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, le Bois de la Cambre.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages de l'Avenue Louis Bertrand, du Boulevard Lambermont, car ce sont de belles allées larges.

Je n'apprécie pas le paysage du quartier de la rue de Brabant, qui est devenu un bidonville. Il n'y a plus rien de vraiment humain, que des commerces, des bus des voitures...

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Je n'ai pas vu de grands changements majeurs, mais je suis au courant des projets par ma profession.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, concernant la propreté, particulièrement en été où l'on trouve des cannettes sur les appuis de fenêtres, des pipasses par terre... Il y a aussi un gros problème de vue politique d'ensemble au niveau intercommunal. Il faudrait aussi, comme c'est le cas en France, réglementer l'arrière des façades et les intérieurs d'ilôts, car, actuellement, seules les façades donnant sur la rue font l'objet de réglementations.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, pour des actions de préservation d'espaces verts. Je préfère les actions de terrains car on reste trop entre personnes impliquées dans les réunions.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Il y en a une dizaine à Schaerbeek, mais je ne m'y investis pas étant donné que je travaille déjà à la commune.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Il n'est pas vilain. Je préférerais une fontaine à la place.

Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1958

C3. Activité : Fonctionnaire de la commune de Schaerbeek.

C4. Niveau d'étude : supérieur

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, Terdel, depuis 10 ans.

Questionnaire d'enquête n° 25

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek ? Pourquoi ?
Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Les Casernes Dailly, car j'habite en face depuis que je suis petit et je les trouve belles.

- : Je ne vois pas.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage » ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Prendre le temps de s'arrêter pour regarder, une vue d'en haut, qui soit vaste...

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, le Palais de Justice, une vue de la grande roue de la foire du midi.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

Il n'y a pas vraiment de paysages à Schaerbeek.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Quand même certains lieux. Par exemple, la place Dailly a gagné en structure, les Casernes ont été rasées...ça apporte de la structure : les trottoirs ont été refaits, il y a de nouveaux parkings, ça fait « neuf », mais il y a beaucoup de préfabriqué et ce n'est pas très beau.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Il faut surtout veiller à ce que ça n'évolue pas vers une hyperurbanisation. J'apprécie la politique urbanistique de Schaerbeek car, par exemple, pour les nouvelles constructions de la Place Dailly ne pouvaient pas dépasser le niveau des maisons, ce qui est une bonne chose. Il faut aussi éviter qu'il n'y ait des quartiers poubelles.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Je ne suis pas vraiment sensible à ces questions, mais je pourrais me mobiliser s'il y avait un risque de dérives comme je l'expliquais au niveau de l'hyperurbanisation.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Oui, mes parents y ont participé quand on a rasé les immeubles de la place Dailly.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Pourquoi pas. J'apprécie les projets qui lient le passé et le présent...mettre du neuf, en respectant l'ancien.

Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1977

C3. Activité : Neuropsychologue

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek : Oui, avenue Charbo depuis 1977.

Questionnaire d'enquête n° 26

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Une chouette photo, c'est celle d'un « single » de Pitcho (rappeur schaerbeekois). On y voit une vue, prise à l'arrêt du tram 90, du croisement entre la rue des Coteaux et l'avenue Rogier. La photo est prise de façon à avoir la place des bienfaiteurs devant soi.

J'aime cette photo et cette vue parce que, à ce niveau-ci de Schaerbeek, on est en plein dans le creux, l'impression de cuvette est le plus fort à cet endroit.

Parfois j'en arrive à « mesurer » mes états d'âme à l'aune de ce carrefour : lorsque je vais mal, que j'en ai marre du quartier, les deux versants de l'avenue Rogier, à cet endroit, me semblent abruptes et insurmontables. A l'inverse, quand je vais bien, les deux versants m'ont l'air...disons plus plats.

- : Une vue de la Place Liedts, à partir du sommet de la place (à hauteur de la rue des Palais), car la perspective a été complètement gâchée par l'aménagement qui a été fait.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage »⁷ ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Le paysage, c'est le point de vue, dès lors qu'on voit loin et en profondeur. C'est pas obligé d'avoir de l'herbe verte et des vaches qui broutent le gazon pour que ce soit un paysage. Pour moi, un paysage, c'est quand tu peux, d'un seul regard voir un bout du pays, même s'il n'est pas super bucolique.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Ben oui. Par exemple, quand tu te tiens à ce fameux carrefour dont je t'ai parlé et que tu regardes vers Saint-Josse, on peut voir jusqu'au bout de la rue des coteaux, et en arrière plan, la tour Madou nouvellement construite.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage de : assis dans la pelouse centrale du parc Josaphat, lorsque l'on regarde vers la Tour Brusillia parce que ça a un petit coté Central Park, avec ces bâtiments qui émergent au-dessus des arbres.

Je n'apprécie pas le paysage de la place Liedts, parce que le point de vue que l'on a à partir du sommet de la place (à hauteur de la rue des Palais) aurait pu être superbe si l'aménagement urbain n'avait pas

⁷ Si votre langue maternelle n'est pas le français, connaissez-vous l'équivalent de ce mot dans votre langue maternelle ?

été celui là. Je ne connais pas de pire exemple de ce qu'un aménagement foireux peut « tuer » un point de vue.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui. Beaucoup d'argent et de temps a visiblement été consacré à l'aménagement urbain

Mon quartier, la place de la Reine (maintenant du Botanique, on peut voir une belle église alors que pendant des années, c'était une ruine qu'on voyait au loin). La place Liedts (mais c'est un contre-exemple), la sculpture qu'ils ont installé devant la maison communale, la restauration des alentours de l'église Saint Servais ainsi que la rénovation de la maison Autrique qui donne une terrible perspective sur l'avenue Louis Bertrand.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Ben oui, Schaerbeek est une immense commune. J'allais dire belle, mais ce n'est vrai que pour une partie de la commune et parce que la plus grande commune de la capitale de l'Europe le mérite bien. Cela devrait être réalisé par les pouvoirs publics.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Pourquoi pas, si je peux donner mon avis de schaerbeekois

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, plutôt 2h/an.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ? Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Oui, une seule fois.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Je suis à fond pour cette initiative qui débarrasserait la place Collignon de cette « sculpture » qui gâchait la perspective. Je pouvais comprendre l'installation de cette chose tant que les travaux de rénovation de la façade de la maison communale l'imposaient. Mais maintenant, j'ai plus l'impression qu'elle gâche le paysage

C. Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 26 juin 1976

C3. Activité : assistant parlementaire.

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : Rif

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui,

1976 _ 1981 : rue Dupont, 1981-1987 : rue royale Sainte marie, 1988-1989 : rue Philomène, 1989-2005 : rue Seutin, 2005-... : boulevard Lambert.

Questionnaire d'enquête n° 27

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : L'Avenue Louis Bertrand, vers l'Eglise Saint-Servais, surtout quand il y a du soleil derrière l'église, car elle est très jolie.

- : La chaussée d'Haecht (vieux, mal entretenu, impression de saleté)

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage »⁸ ? Pourriez-vous donner un exemple ?

Ce qui m'entoure, ce que je vois autour de moi.

⁸ Si votre langue maternelle n'est pas le français, connaissez-vous l'équivalent de ce mot dans votre langue maternelle ?

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, comme les points de vue indiqués dans les photos ci-dessus.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

+ : J'apprécie le paysage de l'Avenue Louis Bertrand car elle est très belle et du Parc Josaphat, car il est beau et qu'il y a des canards.

- : Je n'apprécie pas les paysages où cela manque de verdure, comme toute la partie de Schaerbeek entre la rue Royale Sainte-Marie et la place Liedts.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Non.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Il faudrait s'occuper de tous les quartiers, pas seulement des beaux quartiers. Lorsqu'une poubelle ou un banc public est endommagé dans la partie de Schaerbeek que je viens d'évoquer, cela met parfois des années avant qu'ils ne soient remplacés. Même si je peux comprendre que ce soit difficile d'entretenir ces quartiers, peut-être plus vandalisés, c'est un mauvais réflexe que de les laisser à l'abandon. Ce sont les pouvoirs publics qui doivent gérer ces aspects.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Non, car j'estime que chacun doit faire son boulot, c'est aux pouvoirs publics (administration communale à gérer çà).

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Oui, il y en a un qui s'est créé pour le projet d'aménagement de la Place Lehon. Je n'y suis pas allé, ils avaient des idées très bizarres (décrites dans le toute-boîte que nous avons reçu). Je trouve qu'ils n'ont pas bien pensé les aménagements qui ont été faits sur la place car les petits blocs endommagent régulièrement des voitures par leur manque de visibilité. Le manque de distinction entre la rue et la place est très dangereux pour les enfants. Les sens interdits sont trop mal agencés.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Pourquoi pas...

C. Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1974

C3. Activité : enseignant

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui, rue Royale Sainte-Marie depuis 1974.

Questionnaire d'enquête n° 28

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : Une vue surplombant l'axe formé par le Botanique, jusqu'à la Maison communale de Schaerbeek, car je trouve que cet axe divise Schaerbeek en deux parties fort différentes.

- : Une vue de l'incinérateur et de la zone industrielle du côté d'Evere, avec de gros parkings, car j'habite dans le quartier et cela me gêne mes couchers de soleil !

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage »⁹ ? Pourriez-vous donner un exemple ? Cela doit comporter des espaces verts.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, hormis les parcs et jardins publics, il y a des paysages historiques et patrimoniaux, comme l'axe qui va de l'Eglise Saint-Servais jusqu'au Parc Josaphat.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie les paysages de l'axe de l'Eglise Saint-Servais jusqu'au Parc Josaphat. c'est un bel exemple de paysage mixte : avec des monuments anciens (Eglise Saint-Servais) et modernes (Brusilia), des maisons présentant une belle architecture (Avenue Louis Bertrand), des espaces verts (Parc Josaphat).

Je n'apprécie pas les paysages des quartiers avoisinant la gare du Nord, car ils sont délaissés par les autorités et l'insalubrité y règne en maître. Les seuls projets d'envergure sont destinés à élever des buildings pour de grosses entreprises. Les habitants sont trop mis sur le côté, voire expropriés. Je n'ai rien contre la modernité, il y a bien quelques tours de verres qui reflètent le ciel...Les gens se rendent le plus souvent d'un point A à un point B, en regardant leurs orteils ou leur volant !

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, je trouve qu'il y a eu beaucoup d'évolution à Schaerbeek, mais sans que cela ne transfigure ou dénature les quartiers, comme j'ai pu le constater dans la commune d'Ixelles. Le quartier de la rue Josaphat a été refait, la voie publique a été réaménagée. Le vieux Parc Rasquinet, qui auparavant était un lieu de décharge sauvage et visité par les rats, est maintenant réaménagé avec une belle plaine de jeux pour les enfants.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Je pense que les pouvoirs publics ont fait beaucoup d'efforts, mais outre au niveau du quartier nord, beaucoup d'autres choses doivent être faites. Il faudrait donner le lustre d'antan à cette commune, à l'époque où elle était un pôle culturel à Bruxelles. Réhabiliter les bâtiments désaffectés en vue d'accueillir des initiatives culturelles rapprochant les schaarbeekois et rendre la commune plus accueillante pour les gens qui ne la connaissent pas.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui, je serais prête à consacrer 2h/mois environ. Je veux bien participer à des réunions et/ou à des actions, en privilégiant l'action.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Je ne sais pas.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

J'y suis favorable, il pourrait valoriser cet espace.

C. Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1976

C3. Activité : en formation professionnelle

⁹ Si votre langue maternelle n'est pas le français, connaissez-vous l'équivalent de ce mot dans votre langue maternelle ?

C4. Niveau d'étude : secondaire général

C5. Langue maternelle : arabe. Equivalent inconnu.

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui, de 1993 à 2005 (rue Galait, rue Josaphat, rue Roelandts, rue des Coteaux, Avenue Rogier, et depuis 5 ans rue du Tilleul).

Questionnaire d'enquête n° 29

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins.

+ : du haut de l'avenue Louis Bertrand : l'avenue et les maisons sont belles

- : en direction de la gare du Nord, le long du pont des chemins de fers et des rails de trams (moche)

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage »¹⁰ ? Pourriez-vous donner un exemple ?

L'environnement que l'on peut voir : les maisons, les espaces verts, les rues ...

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ?

- Si oui, pourriez-vous donner un exemple ?
- Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, les rues, les parcs, les maisons...

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage du quartier autour du Parc Josaphat et avenue L. Bertrand, le quartier des « fleurs, parce que c'est aéré, vert, j'apprécie l'architecture, c'est propre.

Je n'apprécie pas le paysage de la gare du Nord, de la chaussée de Haecht, à proximité de Saint Josse, parce que les rues et les maisons sont mal entretenues, c'est sale, il y a peu d'espaces verts, le gris est omniprésent.

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Oui, plusieurs aménagements de places, notamment la Place Lehon, qui aurait pu être mieux aménagée : le manque de clarté entre l'espace de la place et de la rue la rend très dangereuse pour les enfants.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaarbeekoïses ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, essentiellement dans certains quartiers, manque d'entretien, de convivialité, de zones de verdure. La commune doit gérer cela, avec consultation des habitants

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Je viens de déménager !!! Mais je suis prête à m'investir quelques heures sur l'année si un chouette projet existe.

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Oui, un comité de quartier s'est formé dans mon ancien quartier par rapport aux projets d'aménagement de la place Lehon. Il était très restreint et pas très révélateur de la population. J'ai été jeter un coup d'œil. Ça ne m'a pas emballée.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Très bonne, car je trouve que c'est moche devant la maison communale.

¹⁰ Si votre langue maternelle n'est pas le français, connaissez-vous l'équivalent de ce mot dans votre langue maternelle ?

C. Informations générales

C1. Sexe : Féminin

C2. Année de naissance : 1972

C3. Activité : criminologue

C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ? Oui, de 1977 à 2005 dans le quartier de la place Lehon, rue Royale Ste Marie.

Questionnaire d'enquête n° 30

B1. Quelle photo me suggérez-vous de prendre pour illustrer votre vue préférée de Schaerbeek/du lieu dans lequel nous nous trouvons ? Pourquoi ? Idem pour la vue que vous appréciez le moins. voir question B4.

B2. Pour vous, que signifie le mot « paysage »¹¹ ? Pourriez-vous donner un exemple ? Je me trompe peut-être mais je dirais n'importe quel espace, vécu ou non, aménagé ou non, urbain ou naturel, etc. considéré à une certaine échelle macroscopique, avec un minimum de recul pour en apprécier l'ensemble.

B3. Pour vous, existe-t-il des paysages en ville ? Si oui, pourriez-vous donner un exemple ? Sinon, cfr définition de la convention européenne du paysage.

Oui, à Schaerbeek les différentes zones du Parc Josaphat, l'avenue Louis Bertrand, la Tour Brusilia prise dans son environnement, ou encore la zone des bureaux près de la gare du nord, etc.

B4. Quels paysages de Schaerbeek préférez-vous / n'appréciez-vous pas ? Pourquoi ?

J'apprécie le paysage de

- la rue de Brabant parce que j'aime la vue sur son animation désordonnée, ses commerces etc. + la confrontation avec ce qui reste du temps où cette rue était occupée par d'autres commerces. En observant les maisons et les enseignes on peut remonter cette histoire et évolution.
- Le parc Josaphat et ses différents espaces très ou peu aménagés, y compris avec la vue sur la tour Brusilia, à la fois en décalage par rapport avec l'environnement, et élégante, parce que le parc renvoie au Schaerbeek d'une autre époque, et qu'il a pourtant été réinvesti par les habitants du quartier, c'est un beau choc de cultures, le parc est devenu autre chose que prévu. Je l'apprécie aussi pour cette grande zone de verdure dans la ville.

Je n'apprécie pas le paysage de

la place Liedts parce que ce n'est pas une place, il est clair qu'elle n'a pas été pensée comme telle : son état actuel résulte probablement d'une non réflexion lors de son réaménagement. Le paysage qu'offre la place Liedts est une étendue floue traversée par les trams, les voitures et les piétons,

B5. Globalement, les paysages de Schaerbeek ont-ils changé depuis 5-10 ans ? En quoi ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Depuis quatre ans que je suis installé à Schaerbeek, j'observe que les rues sont sans doute moins sales mais surtout que l'espace urbain est moins beau, même si parfois plus pratique, mieux aménagé. Exemple : les travaux réalisés sur l'esplanade devant l'église Saint-Servais. C'est sans doute plus neuf, les trottoirs sont plus lisses, plus praticables, mais c'est plutôt laid et pas très cohérent avec le contexte, le quartier.

B6. Faut-il une action particulière au niveau des paysages schaerbeekois ? Pourquoi ? Par qui ?

Oui, il faut une meilleure réflexion lors d'aménagements, et une consultation des habitants.

B7. Seriez-vous prêt(e) à vous impliquer pour le paysage de Schaerbeek ?

Si oui, combien de temps seriez-vous prêt à vous investir :

2h/semaine - 2h/mois - 2h/an - autre :

Oui. lors de réunions de réflexion par exemple.

¹¹ Si votre langue maternelle n'est pas le français, connaissez-vous l'équivalent de ce mot dans votre langue maternelle ?

B8. Existe-t-il un comité de quartier là où vous habitez ?

Si oui, y avez-vous déjà participé ?

Aucune idée.

B9. Le plan lumière de la commune de Schaerbeek propose de réinstaller le mât électrique de la Place Colignon à son emplacement d'origine (le bas de l'avenue des Azalées). Que pensez-vous de cette initiative ?

Je ne connais pas le mât électrique.

C. Informations générales

C1. Sexe : Masculin

C2. Année de naissance : 1976

C3. Activité : coordinateur culturel

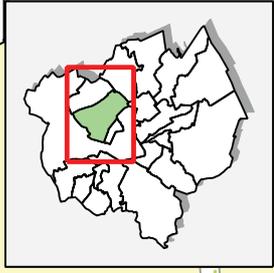
C4. Niveau d'étude : universitaire

C5. Langue maternelle : français

C6. Habitez-vous (ou avez-vous habité) la commune de Schaerbeek ?

Oui, depuis 4 ans à l'avenue Louis Bertrand (chaussée de Haecht)

CARTE 1 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE SCHAERBEEK ET DES SITES D'ENQUETE



LEGENDE

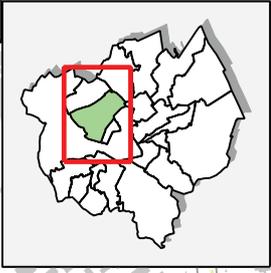
- Limite communale
- ▭ Ilots et réseau viaire
- ▭ Canal, plan d'eau
- ▭ Espace vert
- ▭ Chemin de fer
- ★ Site d'enquête



Echelle : 1 / 25 000

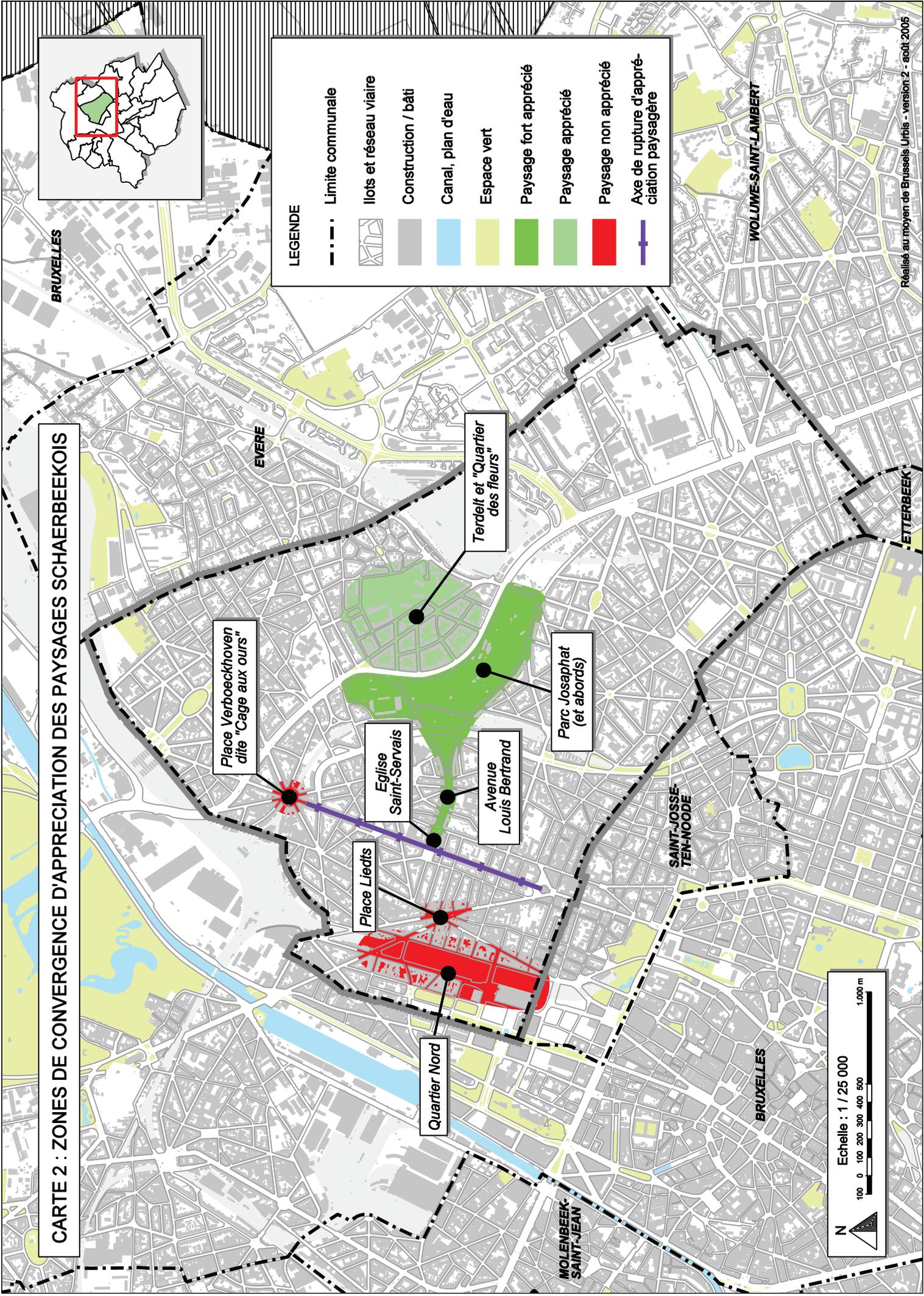
N

CARTE 2 : ZONES DE CONVERGENCE D'APPRECIATION DES PAYSAGES SCHAEARBEEKOIS



LEGENDE

- Limite communale
- Ilots et réseau viaire
- Construction / bâti
- Canal, plan d'eau
- Espace vert
- Paysage fort apprécié
- Paysage apprécié
- Paysage non apprécié
- Axe de rupture d'appréciation paysagère



Place Verboeckhoven dite "Cage aux ours"

Eglise Saint-Servais

Avenue Louis Bertrand

Parc Josephat (et abords)

Terdel et "Quartier des fleurs"

Place Liedts

Quartier Nord

N

Echelle : 1 / 25 000

3.4.4.1. Tableau synthétique des résultats des enquêtes de terrain sur la perception des paysages à Schaerbeek

Questionnaire n°	B7	B8	B9	C1	C2	C3	C4	C5	C6
1	Oui, réunions = actions de terrains. Il faut faire du porte à porte !	Ne sais pas, mais s'est adressé à un échevin.	Logique de le remettre à sa place	M	1980	Ouvrier dans le secteur du nettoyage	primaire	turc (équivalent inconnu)	oui, rue Rubens de 2002 à 2005
2	Oui, nettoyer la place et sensibiliser les gens.	Je ne sais pas	Il dérange, mieux de le remettre à sa place	M	1981	En recherche d'emploi	secondaire	turc (équivalent "gönümte" = la vue)	oui, le quartier Lehon pendant l'enfance
3	Oui, prévention si la commune met les moyens à disposition.	Sûrement (Saint-Josse)	Il y a d'autres priorités	M	1983	Intérimaire	secondaire	arabe (équivalent "mandat" = vision)	oui, quartier à la limite de Saint-Josse, depuis 1983.
4	Non, j'ai d'autres priorités (trouver travail)	Oui, en bas de la rue Vandermersch, se plaignent de délinquance et des étrangers.	Pourquoi pas	M	1983	En recherche d'emploi	secondaire	arabe (équivalent "mandat" = vision)	oui, quartier de la place Lehon, depuis 1983.
5	Oui, donner mon opinion par écrit	Je ne sais pas	Ils font ce qu'ils veulent	M	1957	En recherche d'emploi	secondaire	albanais (même mot)	oui, je viens de déménager mais a été jusqu'en 1957 sans aller que la place Lehon.
6	Oui, peindre les façades en couleur avec les enfants.	Oui, mais pas participé car composé de personnes âgées peu ouvertes	Il n'a rien à faire là	F	1965	Couturière	supérieur (graduat)	français	oui, allée des Fraiëlas depuis 10 ans
7	Oui, lors de rencontres à mon domicile	Je ne sais pas	Je n'y ai pas fait attention	F	1970	Vendeuse	supérieur (graduat)	turc (équivalent "manzara" = panorama)	oui, avenue Paul Deschanel depuis 1970
8	Oui, planter des arbres	Oui, mais pas participé car composé de vieilles personnes hostiles aux étrangers	Si les riverains disent oui, pourquoi pas. C'est un truc inutile, de prestige.	M	1976	Infirmier	supérieur (graduat)	turc (équivalent "manzara" = paysage)	oui, rue Van Hamée depuis 1976
9	Pourquoi pas, selon mes disponibilités.	Je ne sais pas	Je n'y voit pas d'intérêt.	F	1966	Infirmière	supérieur (graduat)	français	oui, avenue Diamant depuis 1,5 an.
10	Non, je n'y habite pas	Je ne sais pas	S'ils ont de l'argent à dépenser...	F	1967	Employée dans le secteur de la finance	supérieur (universitaire)	français	non
11	/	/	/	F	1979	Employée dans le secteur de l'automobile	supérieur (universitaire)	allemand (équivalent "landchaft")	oui, avenue Rogier depuis 3 mois
21	Oui, cela dépend du projet. Quelques heures par mois	Non, nous comptons en créer un pour notre projet à dimension socioculturelle	Il est bien là, peut-être le sera-t-il aussi ailleurs ?	M	1971	Architecte	supérieur (universitaire)	français	Oui, rue Artan, depuis 2 ans
22	Oui, cela dépend du projet. Quelques heures par mois	Non, nous comptons en créer un pour notre projet à dimension socioculturelle	On le verrait peut-être davantage ?	F	1974	Economiste	supérieur (universitaire)	français	Oui, rue Artan, depuis 2 ans
23	Non (âge), mais je suis respectueuse de l'environnement	Je ne sais pas	Je ne vois pas ce dont il s'agit	F	1933	Retraitee	supérieur (graduat)	français	Oui, de 1960 à 1988, quartier de la chaussée d'Haecht et de l'avenue des Fraiëlas

3.4.4.1. Tableau synthétique des résultats des enquêtes de terrain sur la perception des paysages à Schaerbeek

Question / Questionnaire n°	B7	B8	B9	C1	C2	C3	C4	C5	C6
24	Oui, pour des actions de préservation des espaces verts	Il y en a une dizaine à Schaerbeek, mais je ne m'y investis pas étant donné que je travaille déjà à la commune	J'y suis favorable, même si il n'est pas vilain, mais je préférerais alors qu'on le remplace par une fontaine	F	1988	Fonctionnaire à la commune de Schaerbeek	supérieur (graduat)	français	Oui, Tardelt depuis 10 ans
12	Oui, si on me sollicite	Je ne sais pas	Je ne vois pas ce dont il s'agit	M	1951	Musicien	secondaire	français	Oui, pendant 2 ans à la limite Schaerbeek-Evere
13	Non (manque de temps, problèmes de santé)	Je sais que ça existe mais je n'y participe pas (temps, santé).	Il est très bien où il est. (renforce l'ambiance de fête quand il y en a) et il y a d'autres priorités.	M	1946	Médecin homéopathe	supérieur (universitaire)	français	Oui, depuis 30 ans, actuellement à avenue Maurice Maeterlinck.
14	Oui, 2h/mois	Oui, le comité "Ras-le-Broif", je m'occupe de faire passer des messages à certaines personnes âgées qui cherchent de la Malcom, j'ai des occupations.	Bonne initiative car tout est bien organisé par le comité de la Malcom, j'ai des occupations, ça ne te met pas en valeur	M	1978	Enseignant	supérieur (universitaire)	français	Oui, avenue Maeterlinck depuis 1978
15	Oui, en fonction de mes possibilités, à des actions de sécurisation (prendre des corps sur l'avenue Rogier)	Non	ça ne me dérange pas	M	1971	Graphiste	supérieur (universitaire)	français	Oui, depuis 10 ans et à l'avenue Rogier depuis 3 ans
16	Oui, dans des actions de terrain, avec les habitants	Je ne sais pas, je vais me renseigner maintenant que je me sens faire partie du quartier	Je ne vois pas ce dont il s'agit	F	1976	Architecte	supérieur (universitaire)	français	Oui, depuis 3 ans à l'avenue Rogier
17	Oui, mais pas le temps	Je n'en sais rien, ça m'étonnerait	Il doit rester là car il met en valeur la Malcom communale	M	1956	Libraire	supérieur (universitaire)	français	Oui, boulevard Lambertson depuis 2 ans
18	Oui, participer à des réunions, des actions concrètes (planter des arbres)	Pas à ma connaissance	A inscrire dans les travaux inutilisés	M	1958	Déménageur	secondaire	français	Oui, depuis 40 ans et actuellement Avenue Louis Bertrand
19	Oui, prêt à m'investir ponctuellement	Oui, dans la rue, je vais y participer pour savoir ce qui va se passer en face de chez moi	ça n'a aucun sens, ça va coûter de la gent pour pas grand chose	M	1973	Entrepreneur	supérieur (universitaire)	français	Oui, avenue du Suffrage Universel depuis 1 an
20	J'en aurais envie, mais je ne le ferai pas (pas le sentiment d'être intégré dans la vie sociale du quartier), sauf pour une action ponctuelle si on me sollicite	Oui, il y en a un qui s'est constitué dans la rue il y a 3 ans, par rapport au devenir du stade communal.	J'y suis favorable, le mat pourrait constituer un rappel par rapport aux occupations du parc Josephat.	M	1972	Photographe	supérieur (graduat)	français	Oui, avenue du Suffrage Universel depuis 6 mois
25	Je pourrais me mobiliser si des dévifs d'hyperurbanisation se présentent	Oui, un comité s'est créé pour le réaménagement des Casernes Dailly, mes parents y ont participé.	Pourquoi pas, j'apprécie les projets qui lient le passé et le présent	M	1977	Neuropsychologue	supérieur (universitaire)	français	Oui, avenue Charbo depuis 1977

3.4.4.1. Tableau synthétique des résultats des enquêtes de terrain sur la perception des paysages à Schaerbeek

Questionnaire n°	B7	B8	B9	C1	C2	C3	C4	C5	C6
26	Oui, plutôt 2h/an	Oui, une seule fois	Très favorable, elle gâche la perspective et le paysage. Pour la commune, elle y soit lorsqu'il y avait des travaux de rénovation de la façade de la Maison communale.	M	1976	Assistant parlementaire	supérieur (universitaire)	rif (équivalent inconnu)	Oui, depuis 1976, et actuellement au boulevard Lambertmont.
27	Non, c'est le bled de l'administration communale	Oui, il y en a un qui s'est créé pour l'aménagement de la place Lehon, qui n'a pas été bien pensé (dangereux, plan de circulation pas adéquat)	Pourquoi pas...	M	1974	Enseignant	supérieur (universitaire)	français	Oui, depuis 1974 à la rue Royale Sainte-Marie
28	Oui, 2h/mois environ. Prête à participer à des réunions et à des actions, en privilégiant l'action.	Je ne sais pas	J'y suis favorable, il pourrait valoriser l'espace	F	1976	En formation professionnelle	secondaire	arabe (équivalent inconnu)	Oui, de 1993 à 2005, actuellement rue du Tilleul depuis 5 ans
29	Je viens de déménager mais suis prête à m'investir quelques fois	Oui, il y en a un qui s'est créé dans mon ancien quartier pour l'aménagement de la place Lehon, je dirais que c'est pas très réussi, mais j'ai été jeter un coup d'oeil mais je n'étais pas emballée.	Très bonne initiative, je trouve que c'est moche devant la Maison communale	F	1972	Criminologue	supérieur (universitaire)	français	Oui, de 1977 à 2005 rue Royale Sainte-Marie